

Rapport annuel 2010 LaSer Cofinoga

1 RAPPORT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.....	2
2 CHIFFRES CLES, FAITS MARQUANTS & RESULTATS CONSOLIDES.....	3
3 L'ACTIVITE 2010	8
3.1 LASER CONSUMER FINANCE (LCF) : L'OFFRE DU CREDIT DIRECT AU GRAND PUBLIC	8
3.2 LASER MARKETING & FINANCIAL SERVICES (LM&FS) : L'OFFRE PARTENAIRE.....	9
4 GESTION DES RISQUES.....	12
5 RESSOURCES HUMAINES	24
6 PERSPECTIVES 2011.....	25
7 RAPPORT FINANCIER.....	26
7.1 BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2010	27
7.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2010	28
7.3 CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010.....	30
7.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2010.....	31
7.5 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	32
7.6 RESULTATS SOCIAUX DE LASER COFINOGA SA	26
8 INFORMATIONS JURIDIQUES.....	75
8.1 ORGANIGRAMME JURIDIQUE SIMPLIFIE AU 31-12-10.....	75
8.2 MOUVEMENTS RELATIFS AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS	76
8.3 AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES	76
8.4 FONCTIONS ET MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX DE LASER COFINOGA.....	78
8.5 REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX VERSES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE 2010	80
8.6 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LASER COFINOGA ETABLI CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 225-37 DU CODE DU COMMERCE	81
8.7 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES.....	90
8.8 PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2011.....	91
9 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	93

LaSer Cofinoga

Société anonyme au capital de 100 000 000 €

Siège social : 18 rue de Londres - PARIS 9ème

682 016 332 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2011

1 Rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de l'activité de la Société et celle de ses filiales au cours de l'exercice 2010, et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Philippe Lemoine

ADMINISTRATEURS

La Société Anonyme des Galeries Lafayette
représentée par

Monsieur Philippe Houzé,

Monsieur Jacques Calvet,

Monsieur Ugo Supino,

La société BNPP Personal Finance
représentée par

Monsieur Thierry Laborde,

Monsieur Gérard Chaurand,

Monsieur Vincent Bernard,

Monsieur Bruno Salmon.

ACTIONNAIRES

LaSer à 100%

DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Michel Philippin

SECRETAIRE DU CONSEIL

Monsieur Dominique Perego

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires titulaires

Cabinet Cailliau Dedout et associés

PricewaterhouseCoopers Audit

Ernst & Young Audit

Commissaires suppléants

Monsieur Didier Cardon

Monsieur Pierre Coll

Monsieur Jean-Marc Montserrat

LaSer Cofinoga est une filiale à 100% de LaSer, groupe autonome dans son développement, détenu à parité par le groupe Galeries Lafayette et BNP Paribas Personal Finance (groupe BNP Paribas).

LaSer est une société de services, acteur européen dans l'intermédiation et la relation client. LaSer développe pour le compte d'enseignes et de

marques des solutions en matière de gestion et de valorisation des portefeuilles clients et propose aux particuliers une gamme de services financiers et de produits affinitaires.

Les activités de cartes de paiement et de crédit à la consommation sont portées par sa filiale LaSer Cofinoga, celles de la fidélisation et des services par LaSer Loyalty.

1 Chiffres clés, Faits marquants & Résultats consolidés

→ Chiffres clés de LaSer Cofinoga

A noter qu'en application de la norme IFRS 5, les résultats de l'activité de Banque du Groupe Casino sont présentés sur un poste spécifique du compte de résultat « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

En millions d'euros En normes bancaires	2006	2007	2008	2009 retraité (3)	2010	Evolution 2010 / 2009 retraité
Production (1)	7 739	8 406	7 378	5 084	5 103	0,4%
Encours bruts gérés au 31 Décembre (1)	11 222	12 710	12 390	11 988	11 711	-2,3%
Produit net Bancaire <i>A périmètre et change constants</i>	1 123	1 277	1 222	1 257	1 252	-0,4% -6,8%
Résultat brut d'exploitation	531,2	654,7	651,8	719,8	713,9	-0,8%
Résultat d'exploitation net du coût du risque <i>A périmètre et change constants</i>	246,7	286,9	186,3	50,1	83,7	67,0% -3,1%
Résultat net part du Groupe	222,6	189,4	130,5	64,0	43,6	-31,9%
En %						
Coefficient d'exploitation	52,7	48,7	46,6	42,7	43,0	
Rendement après impôts des fonds propres durs actionnaires	31,7	20,8	12,8	5,1	3,3	
Ratio de solvabilité	13,6	12,6	12,0	11,9	12,7	
Ratio Tier 1	8,4	8,1	7,7	8,4	9,1	
Capitaux propres consolidés de LaSer Cofinoga (2) <i>Dont dettes subordonnées</i>	1 607 407	1 773 395	1 838 426	1 737 433	1 802 441	3,7%
Effectifs au 31 Décembre (1)	5 052	5 732	5 728	6 039	5 901	

(1) en considérant 100% des filiales et 100% de leurs effectifs, hors Banque du Groupe Casino en 2009 retraité et 2010.

(2) Capitaux propres au 31 décembre, y compris intérêts minoritaires & dettes subordonnées

(3) En application de la norme IFRS 5, le compte de résultat comparatif du 31 décembre 2009 a été retraité pour la comptabilisation des résultats de Banque du Groupe Casino et les charges associées en « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », suite la décision de Casino de mettre fin au partenariat existant, en rachetant la part de Banque du Groupe Casino détenue par LaSer Cofinoga (40%) via la levée de son option d'achat notifiée le 20 juillet 2010.

➔ Faits Marquants 2010

- En France, la loi du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation (LCC) vise à garantir une commercialisation responsable de celui-ci et une meilleure prévention du surendettement. Un calendrier d'application enrichi de décrets a été élaboré jusqu'en Mai 2011.

Les échéances 2010 concernent :

- **l'encadrement de la publicité** avec réglementation sur des mentions obligatoires, un "exemple représentatif", une mention pédagogique, la mention CNIL... sur tous les supports de publicité.
- **l'encadrement des rachats de crédit** avec une définition d'un seuil d'applicabilité pour le crédit immobilier, et obligation du prêteur de solder et clôturer lui-même les crédits renouvelables auprès des organismes financiers.
- de nouvelles obligations en matière **d'assurance emprunteur** (crédit immobilier) : le client peut souscrire une assurance crédit déléguée, qui présente un même niveau de garantie que l'assurance groupe facultative proposée par le prêteur. Ce dernier ne peut modifier les conditions financières (de taux notamment) du crédit dans le cas où le client apporterait un contrat d'assurance extérieur.
- le développement du **microcrédit**.
- l'obligation par les prêteurs de consulter **le fichier FICP**, qui recense les incidents de remboursement sur les crédits aux particuliers, avant d'accorder un crédit.
- **l'accompagnement des personnes surendettées** avec, notamment, un raccourcissement de 10 ans à 8 ans de la durée des plans de surendettement, de 6 à 3 mois de la durée des procédures de surendettement...

L'application de la LCC se poursuivra jusqu'en mai 2011 avec, en particulier, une réforme du taux d'usure, des dispositions d'encadrement des cartes de fidélité et du crédit renouvelable incluant l'introduction de la notion de « comptant par défaut », une entrée sécurisée dans le crédit.

Durant l'année 2010, LaSer Cofinoga a renforcé son dispositif de coordination, de mise en conformité des mesures effectives et de préparation de celles à venir en 2011.

Et par ailleurs, LaSer Cofinoga a renforcé ses actions en termes d'accompagnement client et de développement du micro crédit :

- Le groupe développe de nouvelles formes de relations avec les clients. La notion d'**accompagnement** va y tenir une place prépondérante : non seulement grâce à son action préventive mais aussi au rôle qu'il joue dans la réflexion à mener sur les nouveaux modèles d'acceptation afin de dessiner le crédit de demain.
- LaSer Cofinoga mène aussi une action en faveur du **microcrédit personnel** pour aider les populations en situation de précarité. LaSer Cofinoga est le 4ème acteur français en matière de microcrédit personnel et le 1er établissement financier non bancaire. LaSer Cofinoga a, pour cela, des accords de partenariats avec des associations comme Cresus, le Secours Catholique, avec des institutions comme le Crédit Municipal ou encore avec des Centres communaux d'action sociale (CCAS).

- Afin de se préparer à l'évolution du marché du crédit à la consommation, ainsi qu'à la pression de la réglementation, en particulier en France, LaSer Cofinoga a engagé, en 2009, un plan de transformation visant à faire évoluer son activité, ses coûts et son offre de crédit. Misant sur la richesse de son expertise et de ses savoir-faire dans son offre globale au service de la relation client, LaSer a fondé son plan sur trois axes :

- ➔ Restructurer ses activités de crédit avec un repositionnement de l'offre crédit en France.
- ➔ Renforcer l'efficacité opérationnelle et organisationnelle avec pour objectif une meilleure maîtrise de ses coûts et une mutualisation de ses compétences dans le domaine de l'activité carte et crédit.
- ➔ Déployer l'offre globale de services, gérée au sein du groupe LaSer, répondant aux attentes du consommateur lors de sa relation avec une enseigne commerciale.

Ce plan est également fondé sur 2 enjeux transverses :

- ➔ En Pologne, suite à l'acquisition en 2009 de Cetelem Polska, la fusion de deux entités aux cultures différentes : celle du crédit classique, dont Cetelem est un acteur majeur, et celle de LaSer Cofinoga, orientée cartes et programmes clients.

→ Un accompagnement du changement fondé sur les thèmes de la communication interne, la mobilité, l'évolution des compétences et des pratiques managériales.

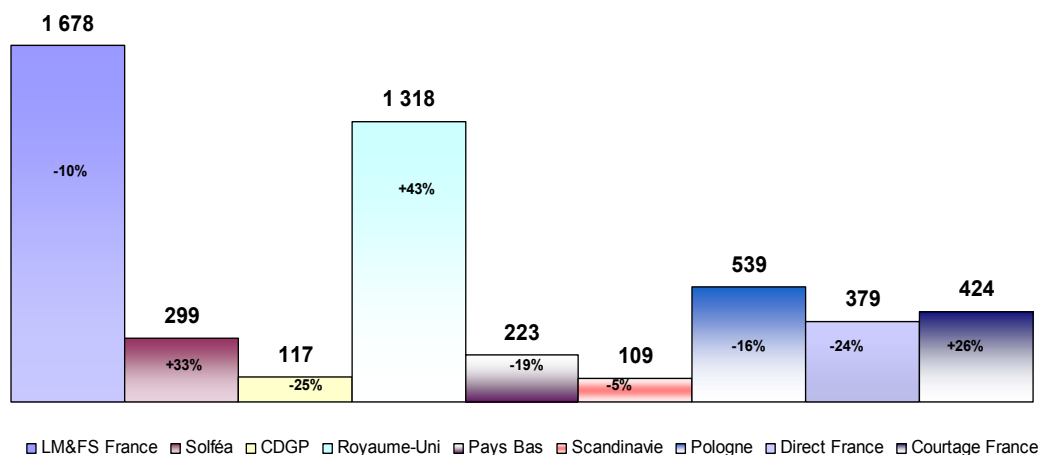
Ainsi, sous l'égide de ce plan de transformation, ont été mis en place, en 2010, :

- Un chantier « Marque Unique » visant à regrouper les marques de Crédit en France à partir de 2011. Avec l'objectif de proposer au marché une offre renouvelée, adaptée aux nouveaux besoins des consommateurs et des enseignes de la distribution, LaSer Cofinoga a pris la décision de rassembler ses marques françaises sous la seule marque Cofinoga, à l'exception de son activité avec les courtiers. Le recrutement et la gestion des portefeuilles clients crédit Cofinoga, Médiatis et Soficarte s'effectueront sous la marque unique Cofinoga.
 - La conception et le développement d'une gamme de cartes enrichie de deux nouveaux produits : la carte de débit et la carte « Multilignes » destinées à répondre aux besoins exprimés par un plus grand nombre de clients. La carte « Multilignes » proposera aux clients des facilités de paiement sur des durées fixes et courtes et par défaut un paiement comptant immédiat.
 - la mutualisation des activités d'octroi du regroupement de créances concrétisée par le développement d'un centre unique à Jurançon, pôle d'expertise dans ce domaine pour l'ensemble des entités en France.
 - Le déménagement des collaborateurs parisiens de LaSer, le nouveau siège social de LaSer Cofinoga se situe au 18 rue de Londres, 75009 Paris.
 - Le lancement par Sygma Bank Polska, le 15 novembre 2010, de sa nouvelle marque adossée à un repositionnement marketing et une refonte de son identité visuelle, ceci, en parallèle avec la migration du système d'information de Cetelem Polska vers celui de Sygma Bank Polska.
- En 2009, LaSer Cofinoga avait décidé du principe d'arrêter ses activités de crédit en Espagne, tout en privilégiant la solution de cession. La crise économique profonde avait, en effet, impacté fortement les revenus des ménages et remis en cause le modèle économique du crédit à la consommation. En juin 2010, le projet de vente a été abandonné en raison d'offres de reprises ne satisfaisant pas aux conditions financières souhaitées et ce d'autant plus que les performances de recouvrement de l'encours se sont améliorées sur la période. Ainsi, le classement comptable en « Activités destinées à être cédées » n'a pas été maintenu et les flux de BSH ont été reclassés dans les différents soldes du compte de résultat 2010. L'abandon du projet de cession a conduit à la reprise en 2010 de la provision constituée en 2009 à hauteur de 41,9 millions d'euros.
- Le partenariat entre LaSer Cofinoga et le Groupe Casino a pris fin ; ce dernier ayant notifié l'exercice de son option de rachat de la part (40%) détenue par LaSer Cofinoga au capital de Banque du Groupe Casino. L'activité de Banque du Groupe Casino représente 4% du PNB du Groupe LaSer Cofinoga. Les accords en vigueur prévoient un préavis de 18 mois avant le rachat effectif de cette participation. Des travaux sont en cours afin de fixer les modalités techniques et financières permettant de dénouer le partenariat dans les meilleures conditions. Les comptes consolidés de LaSer Cofinoga à fin décembre 2010 intègrent les résultats liés au dénouement à venir de ce partenariat en application de la norme IFRS 5 qui prévoit notamment le classement du résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession sur une ligne spécifique du compte de résultat.
- LaSer Cofinoga et Financo ont dénoué leurs accords de partenariat le 31 décembre 2010 par le biais de la dissolution des deux sociétés en participation qui avaient pour objet de développer l'activité de crédits renouvelables de Financo, d'une part, et celle de crédits classiques affectés de LaSer Cofinoga, d'autre part.

➔ Résultats consolidés

■ Production : 5,1 milliards d'euros, +0,4%

En millions d'euros, à 100% pour les filiales et non la quote-part détenue par le Groupe, variation 2010/2009 à taux de change constant



■ Encours bruts gérés : 11,7 milliards d'euros, -2,3%

En 2010 le marché européen du crédit à la consommation a été stable (-0.8% en octobre 2010 vs octobre 2009, *source BCE*). En France, la production de crédits à fin décembre 2010 des établissements spécialisés, concernant les crédits renouvelables, prêts personnels et financement des biens d'équipement du foyer, est en croissance de 2% suite à un recul de 15,5% l'année précédente. (*source ASF*)

Dans ce contexte, et compte tenu des mesures prises dans le domaine du risque, l'activité de LaSer Cofinoga a été impactée.

Les encours gérés sont de 11,7 milliards d'euros à fin 2010 (hors Banque du Groupe Casino). Le recul de 2,3% en 2010 vs 2009 fait suite à la baisse de la production depuis 2008. En parallèle de la baisse d'activité du marché, LaSer Cofinoga a volontairement réduit sa production afin de restaurer sa maîtrise du risque d'impayé. A périmètre et change constants la baisse de production a été de 15% entre 2009 et 2008 et stable entre 2010 et 2009. La part des encours à jour, créances sur lesquelles aucune échéance n'est impayée, s'est détériorée en passant de 82% fin 2009 à 79% fin 2010.

► LaSer Marketing & Financial Services, l'offre partenaire (BtoBtoC)

Encours à fin 2010 en millions d'euros, variation 2010/2009 à taux de change constant

France	2 841	-9.7%	Ralentissement de la production sur le marché français depuis 2008 et actions de LaSer Cofinoga sur le resserrement des critères d'octroi.
CDGP	430	-7.1%	Année marquée par l'acquisition du VPCiste Quelle par Les 3 Suisses et une poursuite depuis mi-2009 de la stratégie de durcissement de l'octroi de crédits, ainsi la production 2010 a diminué de 25%.
Filiales françaises et Partenariats en gestion d'encours	677	+5.7%	Essentiellement Banque Solféa dont l'activité a été soutenue par le fort développement des produits photovoltaïques et de la gamme Dolce Vita, la production de Solféa a augmenté de 33% en 2010.
Royaume-Uni	1 274	+47.0%	Poursuite du succès des signatures d'accords commerciaux depuis 2008.
Pays-Bas	712	-4.8%	Contexte économique difficile dans la distribution, notamment dans le domaine de l'électronique.
Scandinavie	325	+0.6%	Au Danemark, relance de l'activité en 2010 après une année 2009 particulièrement difficile (Production 2010 +21%). En Norvège, la redéfinition des critères d'acceptation de l'acquisition en direct a abouti à une relance tardive de l'activité dans l'année.
Pologne	845	-21.5%	Marché Polonais en baisse, resserrement des critères d'acceptation et arrêt de certains canaux de distribution.
Total LM&FS	7 104	-2.2%	

► LaSer Consumer Finance, l'offre de crédit au grand public, en direct et via les courtiers (BtoC)

France – Acquisition en direct	2 223	-8.5%	Ralentissement de la production (-24% en 2010 vs 2009, -36% en 2009 vs 2008): renforcement des critères d'octroi, ralentissement des investissements commerciaux conjugués avec une baisse d'activité sur le marché français du crédit à la consommation.
France – Acquisition par courtiers	2 061	+7.9%	Redynamisation de l'activité commerciale des courtiers en 2010 (Production +26% en 2010 vs 2009).
Espagne	322	-15.9%	Arrêt de la production décidée mi 2009.
Total LCF	4607	-2.4%	

Résultat d'exploitation : 83,7 millions d'euros, +67%

Le Produit Net Bancaire de LaSer Cofinoga à 1 252 millions d'euros est stable par rapport à 2009. A périmètre et taux de change constants il diminue de 6,8%, cette évolution est essentiellement liée à la baisse d'activité en France, l'encours moyen rémunérateur diminuant de 8,3%. Au global la marge financière sur encours moyens est passé de 14,5% en 2009 à 14,1% en 2010, la diminution du taux moyen clients n'étant pas compensé par la baisse du coût de refinancement.

En conséquence des plans de réduction de coûts et de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle mis en place ces dernières années, la réduction des charges de fonctionnement, à périmètre et change constants, est

de 4,4%, sachant que des investissements en termes de renforcement du recouvrement des créances ont été poursuivis en 2010, et que les dépenses commerciales destinées à la relance de la production de crédits ont été augmentées. Dans un même temps, la tendance négative du produit net bancaire aboutit à une détérioration du coefficient d'exploitation, à périmètre et change constants, de 42,7% en 2009 à 43,8% en 2010.

Le coût du risque et perte de marge future pour 2010 comprend des éléments exceptionnels qui en neutralise l'amélioration effective liée aux actions menées depuis 2009 en termes de restriction des critères d'acceptation, d'arrêt ciblé de la commercialisation de certains produits, essentiellement à l'International, et d'orientation des canaux de recrutement. La baisse du coût du risque à périmètre et change constants et retraité des éléments non comparables est, en effet, de 21%. En 2010, LaSer Cofinoga a comptabilisé pour plus de 60 millions d'euros de charges complémentaires principalement pour complément de provision suite à un affinement de la méthode de provisionnement des encours à jour de leurs plans de surendettement en France et, en ce qui concerne la filiale hollandaise, suite à la revue des process de recouvrement, de passage à perte et de provisionnement associé. Le taux de couverture des créances en retard dépréciées augmente de 52% en 2009 à 58% en 2010.

Le résultat d'exploitation de LaSer Cofinoga comprend, suite à l'abandon du projet de cession des activités espagnoles, la reprise de la provision constituée en 2009 à hauteur de 41,9 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation est en baisse de 3,1% à périmètre et change constants impacté par des charges exceptionnelles.

Résultat net part du groupe : 43,6 millions d'euros, -31,9 %

Le résultat net 2009 de 64 millions d'euros comprend un produit net de 47,9 millions d'euros lié à la cession des activités au Portugal pour 148 millions d'euros, l'enregistrement en IFRS 5 des résultats des activités en Espagne et de Banque du Groupe Casino pour respectivement -98 millions d'euros et -2 millions d'euros.

3 L'activité 2010

3.1 LaSer Consumer Finance (LCF) : l'offre du crédit direct au grand public

L'encours géré total du pôle est de 4,6 milliards d'euros à fin décembre 2010 en baisse de 2,4% par rapport à 2009 (-1,2% hors impact de l'arrêt total de production de la succursale espagnole, BSH, mi 2009).

Les activités de crédit avec un recrutement en direct - Médiatis

La production de prêts personnels hors rachat de créances a progressé de 23% par rapport à 2009 pour un marché en croissance de 23,1% (source ASF – fin décembre 2010). Tout au long de l'année, Médiatis a rythmé ses investissements autour d'offres fortes et des taux concurrentiels afin de garder ses parts de marché dans un environnement de plus en plus disputé. Au sein de l'activité « Prêts Personnels Classiques », les prêts personnels hors regroupement de créances représentent maintenant plus de 80% des recrutements contre 60% en 2009 et 40% en 2008.

La tendance sur la production de crédits renouvelables est en revanche beaucoup plus contrastée que le marché avec une chute de 23% entre 2010 et 2009, pour un marché en recul de 6,3 % (source ASF – fin décembre 2010).

Les dépenses commerciales de Médiatis ont eu sur 2010 une évolution positive par rapport à l'année précédente, +23% de hausse, dans un marché plus porteur que 2009 pour une reprise d'investissements commerciaux. De plus, les actions de contrôle et de prévention du risque ont permis de contingerer cette charge à un niveau inférieur à l'année précédente.

Médiatis réussit sur 2010 à porter la part du média web à 72% du total du recrutement de nouveaux clients.

Médiatis a un encours total de 2,2 milliards d'euros à fin 2010.

Les activités de crédit avec un recrutement par réseau de courtage

La filière Courtiers du groupe en France a enregistré un développement important sur l'année 2010 avec une croissance de +26% dans un marché à + 5,8% (*source ASF, fin décembre 2010*). Dans un contexte économique mis sous tension avec la crise de 2009, l'activité a résisté puis progressé avec un risque maîtrisé grâce à une stratégie stable tout au long de l'année et une politique commerciale adaptée. L'encours à fin décembre 2010 est de 2,1 milliards d'euros.

Une rémunération et un ensemble de services basés sur la valeur de la production apportée par les partenaires courtiers, une tarification clients adaptée, des animations attractives pour soutenir le plan commercial ont permis à Sygma Banque d'être le premier financeur sur ce marché cette année. Ce développement s'est réalisé avec une évolution du mix produit, vers davantage de produits avec garantie qui représentent maintenant la moitié de la production.

Pour répondre à la mise en place du premier volet de la Loi sur le Crédit à la Consommation, Sygma Banque a lancé le produit Immolegio en septembre pour le regroupement de crédits avec une part immobilière supérieure à 60%, et a développé de nouveaux produits, notamment, le prêt personnel avec garantie, le multi-paliers et le taux révisable pour une commercialisation en 2011.

Espagne

Le projet de cession de la succursale Banco Sygma Hispania initié en juin 2009 a été abandonné mi 2010. L'activité est limitée à la gestion du portefeuille clients existant. Il en a résulté que la norme IFRS 5 n'a plus été appliquée dans les comptes de l'exercice 2010 en ce qui concerne la succursale espagnole. Les résultats 2010, en Espagne, se sont avérés équilibrés.

3.2 LaSer Marketing & Financial Services (LM&FS) : l'offre partenaire

En 2010, LM&FS a principalement concentré ses efforts sur :

- La fusion opérationnelle des entités polonaises suite à l'acquisition de Cetelem Pologne
- La poursuite du développement au Royaume-Uni
- En France, et en collaboration avec les activités du pôle LaSer Consumer Finance, la préparation de la mise en œuvre de la Loi sur le Crédit à la Consommation, le projet de marque unique Cofinoga et le développement de la nouvelle gamme de cartes qui sera commercialisée en 2011 tout en assurant la consolidation de ses activités.

L'ensemble de ce pôle gère un encours de crédit de 7,1 milliards à fin décembre 2010. Le chiffre d'affaires généré par les activités de service est de 211,4 millions d'euros.

■ Activités Crédit France LM&FS

Malgré une amélioration au dernier semestre 2010 et après quatre semestres consécutifs de baisse, en lien avec les impacts de la dégradation du marché du crédit à la consommation en France, LM&FS a subi une détérioration de son encours de -10 % pour atteindre 2,8 milliards d'euros à fin 2010. Le recul sur le volume d'activité est plus marqué sur le crédit renouvelable (- 11 %) que sur le crédit amortissable (-2,6 %). Cependant l'année 2010 a été marquée par une amélioration du risque client, et des taux de refinancement favorables.

M. Bricolage a renouvelé son partenariat de cartes de crédit avec la filiale Soficarte. Les partenaires Ford et Speedy ont également reconduit leur collaboration avec LaSer Cofinoga sur la base du déploiement d'une nouvelle offre de cartes proposant aux clients des facilités de paiement transparentes sur des durées fixes et courtes, et un paiement comptant immédiat par défaut. Cette offre innovante permet une meilleure

adéquation entre le produit proposé par l'enseigne et la facilité de paiement associée, et sécurise le client sur la garantie de maîtrise de son budget et de ses moyens de paiement.

Un nouveau partenariat a été signé avec l'équipe de football du Paris Saint Germain, pour le développement d'une carte cobrandée PSG MaSterCard.. Combinant les savoir faire de LaSer, cette carte bancaire offre à ses porteurs trois fonctions : le paiement avec une carte débit/crédit valable dans tout le réseau MasterCard, une dimension affinitaire avec des offres privées et des services exclusifs et un programme de fidélisation très attractif sous forme de cadeaux, primes et d'offres originales.

CDGP, Compagnie de Gestion et de Prêts, filiale commune avec E.D.S.G. (ex Quelle)

Suite au redressement judiciaire de Quelle en 2009, l'activité commerciale avec la société de Vente à Distance a fortement décliné en 2010, son rachat par 3 Suisses International a marqué un tournant dans le partenariat historique entre CDGP et Quelle.

Couplée à une stratégie d'octroi durcie depuis mi-2009, la production de 117 millions d'euros a diminué de 25% par rapport à 2009. En contrepartie, l'année 2010 a été marquée par une baisse très significative du niveau d'impayé (-23% versus 2009), sécurisant ainsi la rentabilité de la société. A fin 2010, l'encours de CDGP s'établit à 430 millions d'euros, soit -7% par rapport à 2009.

Dans ce contexte, et afin de réorienter sa stratégie, CDGP a positionné son site internet en une plateforme dédiée aux femmes de 35 à 55 ans en fournissant des bons plans, des facilités de paiement et de crédit, et des services... pour les petits budgets. L'animation du portefeuille client passe à travers le développement de la galerie marchande sur ce site permettant aux détenteurs de la Carte Privilège d'obtenir des réductions exclusives auprès de partenaires e-commerçants. Ce nouveau positionnement sera consolidé en 2011.

Banque Solféa, filiale commune avec Gaz de France,

Au titre de l'année 2010, Banque Solfea a financé plus de 36 000 dossiers pour un montant global de production de 299 millions d'euros, en croissance de 33% par rapport à l'année 2009.

Avec 572 millions d'euros, l'encours client fin de période est en croissance de 12% par rapport à 2009. Cette croissance s'explique notamment par l'augmentation de l'encours moyen par compte (+16% vs 2009) et par l'allongement de la durée moyenne des crédits.

L'année 2010 a été, principalement, marquée par le succès des financements de produits photovoltaïques avec près de 6 000 opérations qui représentent 39% de la production, une bonne maîtrise des charges d'exploitation et un taux de marge financière de 4,2% en croissance par rapport à 2009 dans un contexte difficile.

■ Royaume-Uni

2010 a été une excellente année réalisée par LaSer UK, qui affiche une croissance de son activité de plus de 40% par rapport à 2009, amenant dorénavant la filiale à un rythme de production de 100 millions d'euros par mois.

LaSer UK a poursuivi son développement en signant d'importants nouveaux partenariats tant dans le financement magasins qu'auprès de courtiers en assurance. Son encours atteint 1,3 milliards d'euros à fin décembre 2010, soit une progression de 47% sur 2009.

Cette croissance a été portée par :

- les partenariats historiques de LaSer UK tels Adams, JJB, DSG, CarCraft, SCS, DFS, Dreams, Flybe,
- les accords noués en 2010 avec de grands opérateurs tels Dixons (son, HIFI, TV, ordinateur...), DELL (e-commerce),
- des prises de part de marché dans le financement des assurances personnelles,
- le lancement de la carte de crédit en marque propre « Creation credit card » en marketing direct.

LaSer UK a pris une place prépondérante sur le marché britannique et est aujourd'hui le 2nd acteur du marché sur le financement en magasins (après Barclays Partner Finance) et le numéro 3 en financement d'assurances.

Ce développement commercial soutenu s'est réalisé avec une maîtrise parfaite des charges d'exploitation réduisant ainsi son coefficient d'exploitation.

■ Scandinavie

L'année 2010 de LaSer Nordic a été marquée par le fort développement des activités de ventes croisées auprès de ses clients existants afin d'enrichir son portefeuille, le lancement des recrutements en marketing direct sur le marché norvégien, enfin l'extension de la gamme produit proposée à ses principaux partenaires danois (Dansk Supermarked, El Giganten, Idémobler, Thansen) afin de les accompagner dans le soutien de leur croissance dans une conjoncture encore maussade.

Au Danemark, EkspresBank a renouvelé son accord avec son partenaire historique Dansk Supermarked (premier acteur de la distribution au Danemark), et conclu de nouveaux accords, notamment avec Jysk (mobilier et literie).

Les premiers mois de l'année 2010 ont été marqués par un niveau de vente élevé sur l'activité courtiers en Norvège qui a été ensuite en stagnation suite à la révision de la politique d'acceptation, limitant ainsi les ouvertures de dossiers sur une partie de l'année. Des opérations de communication, de sensibilisation des courtiers et de révision des procédures ont été réalisées afin de relancer l'activité sur le 4^{ème} trimestre 2010 et préparer 2011.

Malgré un resserrement des politiques d'acceptation, LaSer Nordic affiche une stabilité de son encours par rapport à 2009 avec 325 millions d'euros à fin décembre 2010.

En parallèle, la plateforme danoise a poursuivi sa transformation en finalisant l'internalisation de ses activités de recouvrement. Cette restructuration a permis à la filiale d'améliorer la maîtrise de son risque.

■ Pays-Bas

Dans un contexte économique en redressement par rapport à 2009 (baisse du taux de chômage, remontée de l'indice de confiance des consommateurs, légère reprise du PIB), les marchés de l'automobile, de l'électronique et des voyages, secteurs historiques dominants de la filiale, sont restés néanmoins en retrait.

LaSer Nederland (LSN) s'est engagé dans trois directions majeures :

- poursuivre la diversification de ses secteurs d'activité dans lesquels elle opère. LSN a ainsi contracté de nouveaux accords notamment dans l'ameublement avec IKEA où elle a obtenu de très bons résultats,
- élargir son offre de financement auprès de ses partenaires pour mieux répondre aux attentes du marché,
- développer son activité de direct.

Par ailleurs, en avril 2010 LaSer Nederland a procédé au lancement de son activité de courtage. Son développement a été volontairement maîtrisé en raison d'une politique d'acceptation prudente face à une concurrence agressive.

Avec l'objectif de commercialiser l'offre LaSer dans son intégralité, LaSer Nederland a étoffé ses connaissances dans le domaine du pré-payé et noué de nombreux contacts avec de futurs partenaires en vue d'un déploiement de l'offre globale en 2011.

■ Pologne

Les deux entités polonaises, Cetelem Bank et la succursale de Sygma Banque ont fusionné le 31.12.2009. Ainsi une nouvelle ambition a été définie, une nouvelle structure mise en place, et une équipe de Direction redessinée dans le but de réaliser le projet stratégique de la nouvelle entité. Cette stratégie vise à consolider le leadership de l'émission de carte sur le marché polonais (plus 1,4 millions de cartes actives), accroître la part

de marche du crédit classique sur le point de vente et développer une gamme de services enrichie afin de mieux répondre aux attentes respectives des partenaires et des clients.

L'année 2010 a été marquée par la réalisation de la fusion opérationnelle, notamment par la mise en place de nouvelles politiques et d'outils du risque et du recouvrement, entraînant une baisse très sensible du coût de l'impayé.

Dans le même temps, Sygma Bank Polska a signé de nouveaux partenariats majeurs (media Expert et VObis...) tout en renouvelant les contrats de ses principaux partenaires. La production s'est ainsi stabilisée après une période de baisse due aux nouvelles conditions de risques et de l'environnement macro économique.

L'encours à fin décembre 2010 est de 845 millions d'euros.

4 Gestion des risques

Ce chapitre comprend notamment les informations requises par la norme IFRS 7 sur les risques relatifs aux instruments financiers que sont les prêts et créances à la clientèle et aux établissements de crédit, les titres de participation non consolidés classés en actifs disponibles à la vente, les dettes financières, et les instruments dérivés contractés dans le cadre de la couverture des risques de taux et de change.

En Janvier 2010, LaSer Cofinoga s'est dotée d'une Direction du Risque Crédit rattachée à la Direction Générale, pour faire face notamment à la dégradation du risque et répondre aux évolutions du cadre réglementaire. Cette Direction, dédiée aux risques de crédit vis-à-vis de la clientèle, est indépendante de toute autre structure (Directions Opérationnelle, Financière, Contrôle Permanent...) afin de renforcer sa force de proposition et son rôle d'opposition de fonction. Elle est centralisée autour d'une Filière Risque (intégrant les fonctions Corporate et entité) et les responsables risque en entité sont rattachés à la Direction du Risque Groupe. La Filière est garante de la politique Risque du Groupe à travers l'encadrement des règles et à un pouvoir décisionnel d'opposition. La Direction du Risque LaSer Cofinoga a renforcé son positionnement à travers des actions de pilotage, de surveillance et de contrôle. Elle a un devoir d'alerte sur toute situation susceptible d'avoir des répercussions significatives sur la maîtrise des risques de crédit. Par ailleurs, elle est un fort vecteur d'homogénéisation et de transversalité au sein de la Filière, grâce à une centralisation plus importante des sujets et décisions liés au Risque de crédit.

I. Les risques de crédit de LaSer Cofinoga

Les risques de crédit se décomposent en trois grandes natures d'exposition :

- le risque vis-à-vis de la clientèle,
- le risque vis-à-vis des établissements de crédit,
- le risque de contrepartie dans les activités de marché.

Chacune de ces expositions fait l'objet d'une gestion rigoureuse basée sur une organisation stricte du contrôle interne.

I.1. Gestion du risque client

Après une année 2009 marquée par une forte dégradation du risque de crédit (+ 68% entre 2008 et 2009), LaSer Cofinoga a constaté en 2010 une forte baisse de son niveau d'impayé (-21% par rapport à 2009), d'environ -14 % en France et nettement plus marquée à l'international (-36%), plus particulièrement sur la Pologne (-49%) et sur l'Espagne (-67%).

Ces résultats très positifs proviennent d'actions rapidement prises dès le début de la crise et qui se sont poursuivies jusqu'en 2010 afin de stopper les productions à risque (notamment en Pologne et en Espagne), d'arrêter certains partenariats (au Royaume-Uni), de renforcer les critères d'acceptation, de faire évoluer les mix produits (rééquilibrage entre crédit renouvelable et produit amortissable) et maintenir voire de renforcer les moyens du recouvrement.

Si l'impact de ces efforts a été tempéré par les effets persistants de la crise - légère progression du chômage, difficultés financières de certains états de l'Union Européenne, répercussion sur les partenaires d'une activité économique plus faible, renforcement de la réglementation - l'analyse d'indicateurs risque à chaud montre que LaSer Cofinoga est à présent revenu à un niveau de risque sur les nouvelles productions égal voire inférieur à celui observé pré-crise. Le montant d'impayé reste supérieur à celui pré-crise, compte tenu d'un effet stock en cours d'apurement.

Cela doit toutefois être corrélé avec une baisse de la production qui s'est poursuivie en 2010 (- 15% hors Royaume-Uni).

Situation de la France :

Le niveau d'impayé en France a nettement baissé entre 2009 et 2010 (-14%), plus particulièrement sur les encours de crédit renouvelable (-25%) et carte (-27%). La production des produits renouvelables s'est fortement contractée, particulièrement sur le Direct et ce en raison du recentrage des activités de LaSer Cofinoga sur le crédit amortissable, plus particulièrement le rachat de créances dont les niveaux de risque restent particulièrement faibles (même si l'on observe une hausse naturelle en 2010 liée à la maturité du portefeuille).

LaSer Cofinoga a poursuivi ses actions de contrôle de la montée en gamme sur les produits renouvelables et carte en favorisant la réserve d'achat dans un premier temps et en proposant des possibilités de retrait ou d'utilisation de trésorerie seulement aux meilleurs clients, en limitant les augmentations des plafonds en montant et en fréquence, en définissant un montant maximum en encours et en nombre de produits renouvelables par clients au sein du Groupe, et en renforçant les contrôles sur toute la chaîne risque tant à l'acceptation qu'en cours de vie du contrat.

La baisse des entrées au recouvrement a été constante à partir du premier trimestre 2010, grâce à l'amélioration des productions en amont (notamment sur portefeuille existant) et aux moyens considérables mis en œuvre au recouvrement (effectifs, amélioration des performances avec un accroissement des taux de régularisation et une stabilisation des transferts, amélioration de la productivité, renforcement des outils). On constate une très nette accélération de la baisse des entrées à compter de juin 2010, dont le plein effet est visible sur la majorité des strates (hors surendettement) à compter du 4^{ème} trimestre 2010.

Si les indicateurs sont globalement revenus au vert tant au regard du risque que du recouvrement, le surendettement reste toutefois l'enjeu des années à venir, préoccupation renforcée par les effets de la nouvelle réglementation LCC (réduction de la durée des plans de 10 à 8 ans). Les équipes du surendettement ont été renforcées au cours du 3^{ème} trimestre 2010. Des actions spécifiques ont été mises en place pour traiter les plans retard, pour avoir un traitement différencié en fonction de la typologie des dossiers et pour améliorer les outils (pilotage du système de relance).

Situation de l'international :

Le niveau de risque de crédit des filiales internationales a considérablement baissé en 2010 vs 2009 (allant de -7% au Royaume Uni à -66% en Espagne). Cette amélioration est l'effet conjoint de nombreuses actions menées au sein de chaque entité. Ainsi, malgré une forte dégradation du niveau de risque en 2009, le Groupe a pu, en 2010, confirmer ses choix stratégiques et notamment sa volonté de poursuivre son développement en Pologne, d'arrêter la production en Espagne et d'asseoir ses résultats financiers sur les bons résultats de sa filiale anglaise.

Pour cela, LaSer Cofinoga a mis en œuvre les moyens nécessaires à la maîtrise de son risque et à la baisse du coût associé. En Pologne, cela s'est traduit principalement par :

- l'arrêt de la production du crédit renouvelable,
- l'accroissement des moyens de production des crédits amortissables, particulièrement à travers son réseau de courtiers,
- l'implémentation d'un nouveau score d'acceptation sur l'activité Direct et la révision des stratégies d'acceptation sur le portefeuille ex-Cetelem,

- le renforcement des stratégies et outils de recouvrement.

L'ensemble de ces mesures s'est traduit en 2010 par des indicateurs polonais très favorables par rapport à 2009 (-49% du coût du risque, - 45% du risque constaté (3 retards et plus) sur la production à 6 mois et -30% sur la production à 12 mois).

Parallèlement, LaSer Cofinoga a poursuivi sa politique prudentielle dans les autres filiales :

- Espagne : maintien de l'arrêt de la production en 2010, poursuite de l'activité de recouvrement en adaptant ses stratégies commerciales,
- Scandinavie : révision et rénovation des outils d'acceptation et finalisation de l'internalisation du process de recouvrement (-26% du coût du risque 2010 vs 2009),
- Royaume Uni : implémentation d'un nouveau score de comportement dans les stratégies de montée en gamme, modification des barres de score sur la Credit Card (- 7% du coût vs 2009),
- Pays Bas : implémentation d'un nouveau score d'acceptation sur le Direct, resserrement des critères d'acceptation sur l'activité distributeurs (+ 30% du coût du risque).

Analyse de sensibilité au risque client :

En 2010, LaSer Cofinoga a choisi de rester prudent en termes de couvertures de risque sur l'ensemble de ces portefeuilles, s'appuyant sur une période d'observation incluant les périodes de pré-crise, de crise et de post-crise. Ce qui a pour effet en 2010 des taux de couverture supérieurs à ceux de 2009 avec toutefois une croissance de ces taux moins forte que celle constatée sur 2009 vs 2008. Les entités les plus concernées par cette hausse sont la Pologne, les Pays Bas et dans une moindre mesure l'activité Direct France, les impacts provenant autant de la hausse de couverture que de la réduction des encours sur certains portefeuilles.

L'année 2010 aura également été marquée par la forte croissance du portefeuille Surendettement, en partie induite par la nouvelle réglementation (révision de la durée des plans, annonce de la nouvelle réglementation LCC, facilitation pour le client d'accéder à cette procédure).

Process de gestion du risque client :

Après un durcissement des procédures en 2009, elles ont surtout fait l'objet, en 2010, d'un suivi plus précis, d'une évaluation régulière d'impact sur le niveau de risque pour un ajustement plus fin afin de maîtriser et de réduire le niveau de risque tout en permettant une relance de la production.

Dans cette perspective, LaSer Cofinoga :

- s'est doté de nouveaux scores (Acceptation prêt personnel renouvelable Mediatis en France ; Acceptation Carte et Crédit classique en Pologne ; Comportement au Danemark et en Pologne ; Recouvrement en Pologne et au RU),
- a renforcé l'étude des dossiers Regroupements de crédit (RAC) afin de percevoir notamment l'accroissement possible de « RAC de RAC »,
- a fait évoluer la majeure partie de ces critères d'acceptation et de montée en gamme, notamment en termes de déplafonnements et de multi-détentions,
- et a construit et mis en œuvre une politique plus exhaustive de contrôles et de suivi des actions correctives, France et International.

Cette surveillance accrue des critères d'octroi s'est accompagnée d'une volonté forte d'évolution du mix produits pour développer le crédit amortissable telles que les prêts personnels et les rachats de créances avec ou sans hypothèque.

Ces évolutions de process et de sélection clients sont complétées par un traitement préventif des clients pouvant rencontrer des difficultés financières, à travers notamment sa cellule spécialisée d'Accompagnement Client, intervenant avant l'éventuel passage au recouvrement.

Détail de l'exposition au risque client de LaSer Cofinoga

La clientèle est essentiellement constituée de particuliers. Les entreprises et les autres agents économiques ne représentent qu'une part négligeable du total.

(en millions d'euros)	A jour (1)	En retard, non dépréciés (2)	Restructurés à jour (3)	Décote et dépréciation sur clients restructurés à jour (4)	Encours dépréciés (5)	Provision sur encours dépréciés (6)	Total
Au 31/12/2010 :							
Prêts et créances sur la clientèle	7 986		1 139	(324)	2 494	(1 514)	9 781
Engagement en faveur de la clientèle (*)	12 614						12 614
Encours, en quote-part, des SEP pour lesquelles LaSer Cofinoga n'est pas gérant et qui ne sont pas portés au bilan (**)	34		1	(1)	5	(1)	38
Au 31/12/2009 :							
Prêts et créances sur la clientèle	8 391		1 123	(272)	2 345	(1 221)	10 366
Engagement en faveur de la clientèle (*)	13 145						13 145
Encours, en quote-part, des SEP pour lesquelles LaSer Cofinoga n'est pas gérant et qui ne sont pas portés au bilan (**)	120		4		24	(15)	133

(*) Il s'agit du solde disponible sur les encours revolving, ainsi que des montants de prêts amortissables en cours d'acceptation.

(**) Les Sociétés En Participation pour lesquelles LaSer Cofinoga n'est pas gérant et dont les encours ne sont pas inscrits au bilan sont constituées des partenariats avec Allianz Banque (ex Banque AGF) et au 31/12/2009 avec Financo. En conséquence, le groupe LaSer Cofinoga supporte dans son compte de résultat sa seule quote-part de risque sur les encours non portés.

(1) Les créances à jour sont les créances sur lesquelles aucune échéance n'est impayée.

(2) Le modèle de provisionnement retenu par le Groupe fait qu'il ne peut y avoir de créances en retard non dépréciées.

(3) Les créances restructurées à jour sont constituées des créances Neiertz et des restructurations amiables en France ainsi que des créances de même nature à l'International.

(4) La restructuration donne systématiquement lieu à la comptabilisation d'une dépréciation pour perte de marge future et le cas échéant, à la constatation d'une provision complémentaire.

(5) Les créances dépréciées sont les créances pour lesquelles au moins une échéance est impayée depuis plus d'un mois.

(6) La provision correspond aux dépréciations pour risque d'impayé calculée sur base actualisée conformément aux règles IFRS.

Prêts et créances sur la clientèle – Analyse par durée résiduelle au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)	<1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	>5 ans	Créances ratt.	Total
Prêts et créances sur la clientèle	1 875	500	2 089	5 317	1 766	72	11 619
<i>dont Location Financement</i>	1	-	2	3	-		6
Valeur brute	1 875	500	2 089	5 317	1 766	72	11 619
Provision pour dépréciation							-1 838
Valeur nette							9 781

Répartition géographique

(en millions d'euros)	France	International	Total
Au 31/12/2010 :			
Prêts et créances sur la clientèle - Valeur Brute	7 931	3 688	11 619
Provision pour dépréciation	(945)	(893)	(1 838)
Prêts et créances sur la clientèle - Valeur Nette	6 986	2 795	9 781
Au 31/12/2009 :			
Prêts et créances sur la clientèle - Valeur Brute	8 703	3 156	11 859
Provision pour dépréciation	(902)	(591)	(1 493)
Prêts et créances sur la clientèle - Valeur Nette	7 801	2 565	10 366

Encours garantis

(en millions d'euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	France	Intern.	Total	France	Intern.	Total
Encours clients garantis	886		886	725		725

Les encours garantis par des hypothèques s'élèvent à 837 M€ au 31/12/2010 (674 M€ au 31/12/2009) et ceux garantis par des cautions à 49 M€ au 31/12/2010 (51 M€ au 31/12/2009).

En France, les principales garanties dont bénéficie LaSer Cofinoga sont des hypothèques de premier rang, ou des cautions, prises à la mise en place des concours de consolidation de créances. A l'International, il s'agit également de créances garanties par des biens immobiliers (Procédure des « charging orders » mise en place en Grande Bretagne en 2007).

1.2. Le risque vis-à-vis des établissements de crédit

Détail de l'exposition

(en millions d'euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	France	Intern.	Total	France	Intern.	Total
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 409	56	1 465	627	49	676
Engagements de financement donnés	157		157	114		114
Provision pour dépréciation						
Garanties reçues	(300)		(300)	(704)		(704)

Au 31/12/2009, l'exposition de LaSer Cofinoga sur les établissements de crédit, tant au poste prêts et créances qu'en engagement correspond essentiellement aux financements accordés à une filiale Crédit en contrôle conjoint pour sa part non éliminée en consolidation. LaSer Cofinoga refinance cette filiale au-delà de la quote-part détenue. La part non éliminée fait l'objet d'une garantie par les co-actionnaires.

Au 31/12/2010, les prêts et créances sur les établissements de crédit correspondent au placement temporaire d'excédents de refinancement destinés à faire face aux échéances d'emprunt des périodes subséquentes et également, à répondre aux nouvelles contraintes réglementaires de liquidité en vigueur depuis juin 2010.

Créances sur établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	<1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	>5 ans	Créances ratt.	Total
Comptes et prêts	1 319	75	70			1	1 465
Valeurs reçues en pensions livrées							-
Valeur brute	1 319	75	70			1	1 465
Dépréciation							-
Valeur nette							1 465

I.3. Risque de contrepartie sur opérations de marché

L'objectif de la gestion du risque de contrepartie est d'éviter de traiter avec des contreparties susceptibles de faire défaut.

LaSer Cofinoga et ses filiales ne peuvent traiter des opérations de trésorerie et de dérivés qu'avec des contreparties autorisées au préalable par le Conseil d'Administration de LaSer Cofinoga. Les contreparties autorisées sont choisies uniquement parmi des signatures bancaires françaises et internationales de premier plan. Des montants et durées maximum sont attribués à chaque contrepartie en fonction de leur rating et de l'analyse de leur santé financière. Ces limites sont analysées chaque trimestre, leur maintien ainsi que toute modification -en montant et/ou en durée- font l'objet d'une validation préalable par le Conseil d'Administration de LaSer Cofinoga.

Ainsi, en 2010 plusieurs contreparties ont été suspendues à titre préventif, essentiellement parmi les banques espagnoles et allemandes.

De plus, la Direction Finance et Croissance Externe peut prendre à tout moment, sans attendre la tenue d'un Conseil, toute mesure visant à réduire la durée ou le montant maximum autorisés, voire à interdire toute nouvelle opération avec une contrepartie. Ces mesures sont ensuite validées par le Conseil.

A ce jour 33 contreparties sont autorisées dont 96% notées Aaa et Aa, toutes situées en Europe dont 88% en France.

Répartition du portefeuille d'instruments dérivés selon la note de la contrepartie

(en millions d'euros)	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur nominale	Juste valeur positive	Valeur nominale	Juste valeur positive
A	726	-	246	-
Aa	12 199	115	14 607	87
TOTAL	12 925	115	14 853	87

II. Les risques opérationnels de LaSer Cofinoga

Les procédures de contrôle permanent et de l'évaluation des contrôles dans la gestion des risques opérationnels prennent en compte des facteurs relatifs au contrôle interne dans l'évaluation des risques opérationnels.

LaSer Cofinoga fait partie du périmètre homologué en AMA, approche de mesure avancée, du groupe BNP Paribas et à ce titre LaSer Cofinoga a mis en place un dispositif avancé relatif à sa gestion des risques. Néanmoins la méthode de calcul utilisée pour le calcul de son propre ratio de solvabilité est en méthode standard.

Le cadre de gestion des risques opérationnels comporte :

- Une fonction dédiée, indépendante et un réseau de correspondants permettant de couvrir les activités consolidées par LaSer Cofinoga

- Une gouvernance des risques au niveau du groupe avec la tenue d'un comité mensuel de contrôle permanent qui traite du risque opérationnel ainsi que de l'ensemble des sujets de contrôle permanent
- Un système de mesure et d'analyse des risques avérés et potentiels
- Un reporting régulier auprès des dirigeants
- Un pilotage des plans d'actions permettant de diminuer la fréquence et la gravité des risques étudiés et constatés.

La méthode déployée s'appuie sur celle du groupe BNP Paribas et donc, en premier lieu, sur une cartographie des processus clés, effectuée dans l'ensemble des entités LaSer Cofinoga, avec l'outil Méga (base de données de cartographie des processus).

En 2010, la documentation du Risque Opérationnel a fait l'objet d'une révision importante à travers la refonte du document de politique général pour intégrer la décision de rester en méthode standard au titre du Risque Opérationnel de LaSer Cofinoga et adapter les échelles d'évaluation des risques en terme de fréquence de sévérité et d'impact se rapprochant ainsi des références groupe BNP Paribas.

Le dispositif de contrôle des données a été renforcé afin de garantir une meilleure fiabilité des données prises en compte au titre du risque opérationnel et un plan de contrôle est décliné au niveau de chacune des entités du groupe.

La mise en œuvre de la méthodologie est placée sous la responsabilité de la Direction du Contrôle Permanent.

III. Ratio de solvabilité (non audité par le collège des Commissaires aux comptes)

III.1. Composition des fonds propres réglementaires

En millions d'euros, à fin Décembre

	2010	2009
Capital	193,8	193,8
Réserves & report à nouveau	1 096,6	842,0
Intérêts minoritaires	20,0	198,0
Résultat net de l'exercice (net de dividendes à distribuer)	42,7	64,0
Déduction des fonds propres de base	-345,4	-338,0
Fonds Propres Tier 1	1 007,7	959,9
Fonds propres complémentaires	400,0	400,0
Déductions des fonds propres de base & complémentaires		
Total des fonds propres pour le calcul du ratio de solvabilité	1 407,7	1 359,9

III.2. Calcul du ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité, au 31/12/2010 est établi selon les règles Bâle II. Le Groupe a appliqué les dispositions de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit à compter du 1^{er} janvier 2008.

Les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit ont été calculées en appliquant l'approche standard. Les exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel ont été déterminées en appliquant l'approche standard, excepté pour certaines entités exerçant une activité non crédit pour lesquelles l'approche de base a été retenue.

Au 31 décembre 2010, le ratio de solvabilité européen de LaSer Cofinoga est de 12,72%, 9,10% en Tier 1 contre 11,90% au 31 décembre 2009, 8,40% en tier 1.

	2010	2009
Fonds propres Tier 1	1 007,7	959,9
Total des fonds propres	1 407,7	1 359,9
Risque de crédit	9 029,3	9 378,8
Risque opérationnel	2 041,8	2 044,8
Ratio de solvabilité Tier 1	9,10%	8,40%
Ratio de solvabilité total	12,72%	11,90%

IV. Les risques de marché de LaSer Cofinoga

IV.1. Le risque de liquidité

Depuis l'augmentation de la participation de BNP Paribas au capital de LaSer en 2005, LaSer Cofinoga a directement accès aux refinancements proposés par BNP Paribas. De plus, LaSer Cofinoga continue à émettre sur les marchés financiers.

A ce jour, aucune difficulté de financement du plan 2011 n'est envisagée grâce à l'ensemble des possibilités de financement dont LaSer Cofinoga dispose.

Refinancements levés par LaSer Cofinoga en 2010, en cours au 31/12/2010 :

Certificat de dépôt : 2 873,4 millions d'euros

Bons à moyen terme négociables : 505 millions d'euros

Emprunts levés auprès de BNP Paribas : 1 080 millions d'euros

Répartition des refinancements

Structure du refinancement au 31/12/2010 de LaSer Cofinoga, en valeur nominale

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Actions de préférence (*)	180	180
Emprunts obligataires subordonnés	400	400
Emprunts obligataires	656	1 407
Emprunts à terme	5 006	6 396
Titres de Créances Négociables (Certificats de Dépôt, Bons à Moyen Terme Négociables)	4 132	3 001
Emprunts SFEF (**)	166	162
TOTAL	10 540	11 546

(*) Instruments classés en capitaux propres selon les normes IFRS.

(**) L'évolution entre le 31/12/2009 et le 31/12/2010 correspond à la variation du taux de change sur la partie de ces emprunts libellée en USD.

Les actions de préférence, emprunts obligataires subordonnés et emprunts obligataires sont cotés sur la place de Luxembourg, leur détail par opération est le suivant :

Code Opération	Nominal	Devise	Echéance
Emprunts obligataires	200 000 000	EUR	04/05/11
Emprunts obligataires	100 000 000	EUR	04/05/11
Emprunts obligataires	6 000 000	EUR	07/07/11
Emprunts obligataires	50 000 000	EUR	12/12/11
Emprunts obligataires	150 000 000	EUR	26/03/14
Emprunts obligataires	150 000 000	EUR	26/03/14
Emprunts obligataires subordonnés	200 000 000	EUR	04/10/16
Emprunts obligataires subordonnés	100 000 000	EUR	04/10/16
Emprunts obligataires subordonnés	100 000 000	EUR	04/10/16
			<u>Perpétuel, 1ère date de call :</u>
Actions de préférence	100 000 000	EUR	11/03/2013
Actions de préférence	50 000 000	EUR	15/01/2014
Actions de préférence	30 000 000	EUR	15/01/2014

Les filiales internationales sont refinancées :

- par LaSer Cofinoga au moyen de prêts intra groupe
- par des lignes bancaires négociées et validées par la Direction Finance et Croissance Externe de LaSer Cofinoga.

Gestion du risque de liquidité

Les prévisions de besoins de financement mensuels sont établies sur une période de trois années glissantes, et mettent en évidence les besoins à court et long terme de chaque entité financée et de LaSer Cofinoga en consolidé. Cela permet d'optimiser la planification de la mise en place de nouveaux financements.

LaSer Cofinoga ne fait pas de transformation : les actifs présents au bilan sont couverts en liquidité par des ressources de même maturité.

Ratio de liquidité

Conformément à la nouvelle réglementation en vigueur depuis le 30 juin 2010, le ratio de liquidité de LaSer Cofinoga est calculé sur base sociale. Ce ratio mesure l'impasse potentielle de liquidité à court terme (1 mois), il s'établit au 31 décembre 2010 à 106% pour LaSer Cofinoga, au-dessus du minimum réglementaire de 100%.

LaSer Cofinoga bénéficie d'un engagement de refinancement par BNPP et n'a donc pas nécessité à lever des ressources très en avance. De ce fait, Le ratio de liquidité est suivi de façon à rester très proche de la norme de 100%.

Les autres filiales du groupe LaSer Cofinoga, soumises à ce ratio, respectent aussi le minimum réglementaire.

Analyse des échéances contractuelles des passifs financiers au 31/12/2010

(en millions d'euros)	<1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	>5 ans	Dettes ratt.	Total
-----------------------	---------	------------	-------------	-----------	--------	--------------	-------

Passifs financiers enregistrés au bilan :

Instruments financiers dérivés (*)	6	8	28	101	45		188
Swaps de taux	6	8	28	101	45		188
Dettes envers les établissements de crédit	91	42	863	3 213	834	27	5 070
Dettes représentées par un titre (**)	698	946	2 488	679		25	4 836
Titres de créances négociables (Certificats de dépôts, BMTN)	698	946	2 132	356		15	4 147
Emprunts obligataires			356	323		10	689
<i>émis à taux fixe</i>				323		10	333
<i>émis à taux révisable</i>			356				356
Dettes subordonnées (**)					437	4	441
Emprunts obligataires subordonnés remboursables					437	4	441
Emprunts SFEF (**)		42		124		3	169
TOTAL	795	1 038	3 379	4 117	1 316	59	10 704

Engagements figurant en hors-bilan :

Engagements de financements donnés (***)	12 771						12 771
--	--------	--	--	--	--	--	--------

(*) Il s'agit de l'échéancement de la juste valeur négative, selon la date d'échéance contractuelle du swap.

(**) Y compris la réévaluation des emprunts émis à taux fixe couverts en juste valeur.

(***) Il s'agit essentiellement du disponible clientèle sur les encours revolving. L'engagement est positionné dans l'intervalle "un mois au plus", car contractuellement, le client est en droit d'utiliser ce disponible dans cet intervalle de temps.

Répartition géographique des dettes financières

(en millions d'euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	France	Internat.	Total	France	Internat.	Total
Comptes et emprunts (à vue, à terme)	4 855	215	5 070	5 972	523	6 495
Titres de créances négociables (Certificats de dépôt, BMTN)	4 147		4 147	3 010		3 010
Emprunts obligataires	689		689	1 446		1 446
Emprunts obligataires subordonnés	441		441	433		433
Emprunts SFEF	169		169	163		163
TOTAL	10 301	215	10 516	11 024	523	11 547

IV.2. Le risque de taux

Pour insensibiliser sa marge financière à la volatilité des taux d'intérêt, LaSer Cofinoga couvre totalement son risque de taux.

- Concernant les emplois à taux fixe, les ressources affectées sont :
 - soit levées directement à taux fixe,
 - soit levées à taux variable puis transformées ou plafonnées à taux fixe. Les couvertures ainsi mises en place suivent la courbe d'amortissement des emplois jusqu'à leur échéance;

- Concernant les emplois à taux révisable, les ressources affectées sont transformées à taux fixe sur une durée glissante minimale de trois mois pour un montant correspondant aux emplois prévisionnels de cette période. Au-delà de trois mois, les ressources à taux variable peuvent être transformées ou plafonnées à taux fixe, dans la limite des emplois présents au bilan à la date de l'analyse.

Ventilation de la valeur nominale des instruments dérivés par durée résiduelle

(en millions d'euros)	<1 an	1 à 5 ans	>5 ans	Total
Instruments dérivés de transaction	971	258		1 229
Swaps de taux	910	239		1 149
Caps & FRA	61	19		80
Instruments dérivés de couverture	6 258	3 737	1 701	11 696
Couverture de flux de trésorerie	819	291		1 110
Swaps de taux	819	291		1 110
Couverture de juste valeur	5 439	3 446	1 701	10 586
Swaps de taux	5 207	3 446	1 701	10 354
Caps	232			232
TOTAL	7 229	3 995	1 701	12 925

Effacité des couvertures

La relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts classés en couverture de juste valeur a évolué de la façon suivante sur la période concernée.

(en millions d'euros)	31/12/2010		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de couverture, coupons inclus	110	184	84	217
- Juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	(17)	(19)	(1)	(1)
- Coupons courus sur instruments financiers	(13)	(48)	(19)	(75)
Juste valeur des dérivés de couverture, pied de coupon	80	117	64	141
Ecart de réévaluation des crédits clients couverts en taux	97		121	
Ecart de réévaluation des dettes (refinancement)		60		52
Ecart de réévaluation des emprunts SFEF		0		(2)
Réévaluation des dettes en devise - change		0		(6)
TOTAL	177	177	185	185

L'impact financier d'une variation des taux d'intérêt sur le coût de refinancement de LaSer Cofinoga est neutralisé par sa capacité à ajuster ses barèmes clients en conséquence, dans le respect des taux de l'usure, en France comme à l'International.

IV.3. Le risque de change

Le risque de change lié à un financement dans une autre devise que l'euro fait systématiquement l'objet d'une couverture : Zloty polonais, Livre Sterling, Couronnes danoise et norvégienne.

Ni les titres de participation des filiales hors zone euro ni leur résultat ne font l'objet d'une couverture.

v. Notations Moody's de LaSer Cofinoga (inchangé depuis janvier 2010)

Le 21 janvier 2010, à la suite de la baisse d'un cran du rating de BNP Paribas, Moody's a abaissé le rating de LaSer Cofinoga d'un cran aussi, soit de Aa3 à A1.

Globalement, Moody's motive la notation au niveau A1 par « le solide positionnement de LaSer Cofinoga sur le marché du crédit à la consommation et des cartes privatives en France et dans d'autres pays d'Europe, par son niveau de fonds propres adapté à ses actifs, et par sa possibilité d'accéder à la liquidité grâce à son actionnaire à 50% BNP Paribas (Aa2/Prime-1/B-). »

Moody's « juge positivement les mesures proactives prises par LaSer Cofinoga pour réduire ses risques, notamment réduire son exposition dans les pays les plus risqués, allouer davantage de ressources au recouvrement, durcir le scoring client et augmenter la proportion des productions de crédits à taux fixe dans le mix produit. »

Long terme :	A1 (Aa3 avant le 21 janvier 2010)
Court terme :	Prime 1 (inchangé)
Solidité financière :	C- (C+ avant le 21 janvier 2010)
Dette subordonnée :	A2 (A1 avant le 21 janvier 2010)
Perspective :	négative (depuis le 16 janvier 2009)

5 Ressources Humaines

L'effectif total de LaSer Cofinoga, en considérant les filiales à 100 % est de 6 096 à fin décembre 2010 contre 6 255 à fin décembre 2009, y compris la filiale Banque du Groupe Casino.

Cette évolution est la conséquence d'une baisse concentrée sur la France (- 107) et la Pologne (-108) en lien avec la mise en place de volets d'efficacité opérationnelle dans les plans de transformation en cours dans ces deux pays et, à l'inverse, d'une progression au Royaume Uni (+ 49) fruit de la finalisation de la réinternalisation des activités de relation clients et de recouvrement.

Ces niveaux d'effectifs sont en phase avec les objectifs de l'année d'adaptation des ressources au niveau d'activité tout en prenant en compte les nouveaux besoins principalement liés au renforcement des compétences dans le risque et l'accompagnement de la transformation.

Ils démontrent une dynamique de changement aux travers des points suivants :

- Un niveau d'adaptabilité avéré au travers d'une forte croissance du nombre de mobilités, près de 400 en France, désormais facilitée par la mise en place d'un ensemble d'outils facilitant la mobilité et la gestion individuelle des carrières : revue de personnel et plan de remplacement, CV interne, Bourse emploi et publication de l'ensemble des postes disponibles. Ce niveau de mobilité a permis de faire face notamment à l'adaptation de nos moyens dans le secteur clé du recouvrement.
- Une gestion des ressources qui cible les compétences avérées et attendues et qui accompagne les collaborateurs dans leurs projets personnels (103 licenciements et ruptures conventionnelles contre 45 en 2009).
- Un potentiel de flexibilité qui se reconstitue notamment via un volant de Contrats à Durée Déterminée qui contribue aux enjeux de production et de qualité sur les pôles opérationnels.

L'ensemble de ces points témoignent du passage à la phase de mise en place du Plan de Transformation (« JOIN LASER 2012 ») dont l'objectif est d'accélérer le repositionnement de l'entreprise et d'améliorer son efficacité opérationnelle.

On retiendra en particulier certains chantiers « phare » de mutualisation des activités jusqu'alors réparties dans chaque entité opérationnelle : octroi, relation client, contrôle de gestion, risque. Chacun de ces chantiers a bénéficié d'un accompagnement permettant l'adaptation quantitative et qualitative des effectifs et l'information des collaborateurs concernés.

Effectif depuis le 1/09/2010, le déménagement du siège social de LaSer de la Rue des Archives à la Rue de Londres est emblématique de cette transformation en alliant des gains substantiels en termes de loyers et charges avec des aménagements modernes favorisant le travail en équipe et la transversalité.

Sur les aspects communication et mobilisation, de nombreuses initiatives sont lancées ou déjà en place : web-radio, tchats, refonte de l'intranet, mise en place d'outils collaboratifs.

Parmi les principaux indicateurs Ressources Humaines, outre l'évolution des effectifs et la maîtrise de la masse salariale, on notera la stabilité du nombre de démissions (64 sur le périmètre LaSer Cofinoga France) et une progression de l'absentéisme concernant la quasi-totalité des structures. Ce dernier sujet fait l'objet d'un chantier spécifique pour mettre à jour les raisons de cette évolution, largement observée sur le marché, et déterminer les plans d'action adaptés à chaque entité de LaSer.

La prévention des risques psycho-sociaux a fait l'objet d'un accord avec les partenaires sociaux de l'entité LaSer Cofinoga en fin d'année. Cet accord va déboucher en 2011 par la mise en place de différents questionnaires permettant de diagnostiquer d'éventuelles faiblesses souvent associées aux transformations rapides des organisations et de l'environnement.

Enfin, un important programme de formation managérial, qui sera largement déployé en 2011, a été conçu visant à l'appropriation et à la déclinaison par les managers des enjeux stratégiques élaborés en 2010 ainsi qu'à la mise en place des fondamentaux et principes managériaux requis par ces orientations.

6 Perspectives 2011

Afin de soutenir la stratégie du Groupe visant d'une part, à restaurer la rentabilité du modèle crédit en France en intégrant les impacts de la Loi sur le Crédit à la Consommation et, d'autre part, à faciliter le développement de la nouvelle offre partenariale, essentiel à sa croissance, une nouvelle organisation sera opérationnelle début janvier 2011.

Elle s'appuiera, en France, sur 3 entités :

- **Credit France**, expert des produits de crédits renouvelables et prêts personnels, assure, d'une part, leur gestion quelque soit le canal d'acquisition (direct, courtage ou partenariats) et la commercialisation de tous les produits crédit via les canaux directs.
- **Le canal courtage** continuera à être logé dans une ligne métier spécialisée dans ce domaine et gèrera le produit regroupement de créances pour l'ensemble des entités en France.
- **LMPS France**, LaSer Marketing Paiement Services, spécialiste de la relation partenariale qui se définit comme concepteur et opérateur de stratégies de paiement et de marketing opérationnel. LMPS assure le développement du fichier clients avec son offre cartes et conserve la commercialisation des crédits sur ces fichiers via la relation client, les agences en magasin et le marketing direct.

Cette nouvelle organisation, qui s'inscrit dans le plan de transformation de LaSer, a pour objectif d'améliorer les performances commerciales et l'efficacité des process, par un regroupement et une plus grande spécialisation des équipes opérationnelles, tout en améliorant et uniformisant la qualité de services clients.

Au niveau global LaSer, cette organisation s'intégrera dans les 2 pôles :

- **LCF**, LaSer Consumer Finance, constitué de Crédit France, les activités de courtage et l'Espagne,
- **LMPS**, LaSer Marketing Paiement Services, qui, au delà de LMPS France, s'appuie sur l'ensemble des activités de service et de l'International.

Ainsi, cette organisation accompagne la mise en place de la marque unique et la commercialisation de la nouvelle gamme de cartes en 2011 et complète le dispositif sur cette année de transition dans le marché du crédit en France caractérisée par la mise en place de l'ensemble des mesures prises dans le cadre de la loi sur le crédit à la consommation.

Dans sa globalité, LaSer Cofinoga contribuera à la poursuite de la stratégie de LaSer visant à équilibrer la contribution, à la fois en termes de résultats et d'enrichissement de l'offre, de ses activités de crédit en France, à l'International et de Services.

7 Rapport Financier

7.1 Bilan consolidé au 31 décembre 2010

7.2 Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2010

7.3 Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2010

7.4 Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 Décembre 2010

7.5 Annexes aux comptes consolidés

7.6 Résultats sociaux de LaSer Cofinoga SA

LaSer Cofinoga SA est la société mère du Groupe LaSer Cofinoga, en tant que telle ses résultats ne reflètent pas l'activité consolidée de LaSer Cofinoga. En 2010 le résultat net a été de -10,7 millions d'euros.

Changement de méthode intervenu en 2010 sur les comptes sociaux

Conformément au règlement CRC 2009-03, à compter du 31 décembre 2010, les coûts de transaction directement rattachés aux prêts (essentiellement des commissions versés à des apporteurs d'affaires) ainsi que les frais de dossier reçus des clients sont enregistrés au bilan, dans un sous-compte du poste « Crédits à la clientèle ».

Ils sont ensuite rapportés au compte de résultat au même rythme que les intérêts de ces prêts.

Les changements effectués au titre de la première application de cette méthode ont été traités conformément aux dispositions du règlement CRC 99-03 relatives au changement de méthode comptable :

- l'effet de cet étalement a été calculé de façon rétrospective au 1^{er} janvier 2010,
- cet impact a été comptabilisé en capitaux propres dans le poste « report à nouveau » au 1^{er} janvier 2010.

Cet étalement était appliqué dans les comptes consolidés depuis la mise en place des IFRS en 2005.

Echéancier des dettes fournisseurs au 31-12-2010 :

En application de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce introduit par la loi de modernisation de l'économie (« LME »), ci-joint la décomposition des dettes à la clôture de l'exercice à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

en milliers d'euros	moins de 30 jours	entre 30 jours et 60 jours	plus de 60 jours	total
Dettes fournisseurs	106	-26		80

LASER COFINOGA
BILAN CONSOLIDE

ACTIF <i>(Montants en milliers d' euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009	PASSIF <i>(Montants en milliers d' euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Caisses, Banques centrales	26 041	36 018	Banques centrales		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 047	3 480	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 610	6 103
Instruments dérivés de couverture	109 703	83 714	Instruments dérivés de couverture	184 007	217 038
Actifs financiers disponibles à la vente	105 391	1 258 845	Dettes envers les établissements de crédit	5 070 355	6 495 445
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 464 925	675 781	Dettes envers la clientèle	243 169	237 406
Prêts et créances sur la clientèle	9 780 797	10 365 689	Dettes représentées par un titre	4 836 597	4 455 387
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	96 762	120 529			
Actifs d'impôts courants	15 307	6 965	Passifs d'impôts courants	4 669	10 064
Actifs d'impôts différés	193 251	154 587	Passifs d'impôts différés	636	0
Comptes de régularisation et actifs divers	120 210	206 796	Comptes de régularisation et passifs divers	303 900	317 073
			Provisions pour risques et charges	17 531	17 411
			Dettes subordonnées	441 399	433 042
Actifs non courants destinés à être cédés	321 263	195 745	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	169 092	11 168
			CAPITAUX PROPRES	1 360 353	1 304 139
			CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	1 154 134	1 099 764
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 862	1 553	Capital et réserves liées	203 966	203 966
Immobilisations corporelles	47 285	53 191	Réserves consolidées	933 868	871 923
Immobilisations incorporelles	82 181	85 844	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-27 287	-40 105
Ecarts d'acquisition	265 293	255 539	Résultat net - part du groupe	43 587	63 980
			Intérêts minoritaires	206 219	204 375
TOTAL ACTIF	12 635 318	13 504 276	TOTAL PASSIF	12 635 318	13 504 276

LASER COFINOGA

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(Montants en milliers d' euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009 retraité (*)
+ Intérêts et produits assimilés	1 008 142	1 055 850
+ Reprise de provision pour perte de marge future	135 689	125 082
- Intérêts et charges assimilées	-143 364	-190 077
+ Commissions (produits)	270 988	275 732
- Commissions (charges)	-35 606	-34 096
+/- Gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par résultat	-167	-1 003
+ Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-247	3 222
+ Produits des autres activités	19 090	24 221
- Charges des autres activités	-2 676	-2 390
PRODUIT NET BANCAIRE	1 251 849	1 256 541
- Charges générales d'exploitation	-504 543	-497 975
- Dot. amort. et dépréc. immob. corporelles & incorporelles	-33 429	-38 778
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	713 877	719 788
- Coût du risque	-504 231	-489 766
- Dotation aux provisions pour perte de marge future	-125 914	-179 892
RESULTAT D'EXPLOITATION	83 732	50 130
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	309	90
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	937	-316
- Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	84 978	49 904
- Impôts sur les bénéfices	-18 750	-21 237
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-10 185	47 853
RESULTAT NET	56 043	76 520
<i>Part du Groupe</i>	43 587	63 980
<i>Intérêts minoritaires</i>	12 456	12 540
Résultat par action (en euros)	6,55	9,61
Résultat par action des activités poursuivies (en euros)	8,08	2,42

(*) Le compte de résultat consolidé au 31/12/2009 a été retraité conformément à la norme IFRS 5 appliquée aux comptes de Banque du Groupe Casino, dont la cession est en cours (cf. §1.3.16).

LASER COFINOGA

RESULTAT NET

ET

GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(Montants en milliers d' euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009 retraité (*)
Résultat net	56 043	76 520
<i><u>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</u></i>		
Ecart de conversion des filiales étrangères	10 191	6 963
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	-726	488
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		-812
Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	1 643	-107
Impôts relatifs aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-316	149
Total des gains et des pertes comptabilisés directement en capitaux propres	10 792	6 681
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	66 835	83 201
<i>Part du Groupe</i>	<i>54 379</i>	<i>70 661</i>
<i>Intérêts minoritaires</i>	<i>12 456</i>	<i>12 540</i>

LASER COFINOGA
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Variation des capitaux propres consolidés du 31/12/2008 au 31/12/2010

<i>(Montants en milliers d'euros)</i>	Capital et réserves liées		Réserves consolidées		Résultat net part du groupe	Capitaux propres consolidés part du groupe	Minoritaires	Capitaux propres consolidés de l'ensemble
	Capital (1)	Réserves liées au capital	Réserves consolidées (2)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
Capitaux propres au 31/12/2008	100 000	103 966	938 391	-46 786	130 470	1 226 041	186 496	1 412 537
Affectation du résultat			130 470		-130 470	0		0
Capitaux propres au 1/01/2009	100 000	103 966	1 068 861	-46 786	0	1 226 041	186 496	1 412 537
Résultat de l'exercice 2009					63 980	63 980	12 540	76 520
Gains et pertes comptabilisés directement par capitaux propres.				6 681		6 681		6 681
Résultat global de la période				6 681	63 980	70 661	12 540	83 201
Augmentation / diminution de capital (2)			-110 000			-110 000		-110 000
Distribution de dividendes			-86 931			-86 931	-10 949	-97 880
Variation de périmètre						0	16 287	16 287
Autres mouvements			-7			-7	1	-6
Capitaux propres au 31/12/2009	100 000	103 966	871 923	-40 105	63 980	1 099 764	204 375	1 304 139
Affectation du résultat			63 980		-63 980	0		0
Capitaux propres au 1/01/2010	100 000	103 966	935 903	-40 105	0	1 099 764	204 375	1 304 139
Résultat de l'exercice 2010					43 587	43 587	12 456	56 043
Gains et pertes comptabilisés directement par capitaux propres.				10 792		10 792		10 792
Résultat global de la période				10 792	43 587	54 379	12 456	66 835
Augmentation / diminution de capital						0		0
Distribution de dividendes						0	-10 612	-10 612
Variation de périmètre			64	-64		0		0
Autres mouvements			-2 099	2 090		-9	0	-9
Capitaux propres au 31/12/2010	100 000	103 966	933 868	-27 287	43 587	1 154 134	206 219	1 360 353

(1) Le capital social de LaSer Cofinoga S.A. est composé de 6 655 960 actions dont la valeur nominale est de 15,02 Euros

(2) dont Titres Subordonnés à Durée Indéterminée de 110 millions d'euros, remboursés le 4 mai 2009

LASER COFINOGA

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

<i>(Montants en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Résultat avant impôts des activités conservées	84 978	49 904
Résultat avant impôts des activités cédées ou en cours de cession	-13 344	66 624
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	33 744	41 888
- Dépréciation des autres immobilisations	-43	2 129
+/- Dotations nettes aux provisions	183 861	433 939
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-308	-90
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement (1)	-931	-154 715
+/- (Produits)/charges des activités de financement		
+/- Autres mouvements	-1 263	-21 117
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	215 060	302 034
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (2)	-1 955 881	-1 072 231
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (3)	316 288	288 016
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (2)	1 130 581	-1 165 024
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	26 461	2 344
- Impôts versés	-76 473	-59 551
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-559 024	-2 006 446
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	-272 330	-1 587 884
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (4)	62 481	162 359
+/- Flux liés aux immeubles de placement		
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-19 447	-23 916
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	43 034	138 443
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (5)	-10 637	-207 880
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (6)	380 713	1 653 338
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	370 076	1 445 458
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	184	1 687
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (A + B + C + D)	140 964	-2 296
<i>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)</i>	<i>-272 330</i>	<i>-1 587 884</i>
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)</i>	<i>43 034</i>	<i>138 443</i>
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)</i>	<i>370 076</i>	<i>1 445 458</i>
<i>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</i>	<i>184</i>	<i>1 687</i>
TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	79 679	81 975
<i>dont trésorerie des activités arrêtées ou en cours de cession (2010: BGC / 2009: Espagne et Portugal)</i>	<i>6 920</i>	<i>13 865</i>
CAISSE, BANQUES CENTRALES (ACTIF ET PASSIF)	36 018	19 855
COMPTES (ACTIF ET PASSIF) ET PRETS/EMPRUNTS A VUE AUPRES DES ETAB. DE CREDIT	43 661	62 120
TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE A LA CLOTURE	220 643	79 679
<i>dont trésorerie des activités arrêtées ou en cours de cession (2010: BGC / 2009: Espagne et Portugal)</i>	<i>-170</i>	<i>6 920</i>
CAISSE, BANQUES CENTRALES (ACTIF ET PASSIF)	26 041	36 018
COMPTES (ACTIF ET PASSIF) ET PRETS/EMPRUNTS A VUE AUPRES DES ETAB. DE CREDIT	194 602	43 661
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	140 964	-2 296

(1) 2009: Plus-value de cession des activités Portugaises, nette de la sortie du goodwill des activités espagnoles.

(2) 2009: L'émission de nouveaux TCN ("Autres flux nets des activités de financement") et les emprunts SFEF ont permis de diminuer le refinancement (Emprunts à terme - classés en "opérations avec les établissements de crédit") et de constituer une réserve de liquidité placée en Bons du Trésor et Certificats de dépôts de la CDC ("Autres opérations affectant des actifs financiers") destinée à faire face aux tombées d'échéances de début 2010.

2010: La ligne "opérations avec les établissements de crédit" enregistre une forte augmentation des prêts à terme (réserve de liquidité).

(3) 2009: dont, emprunts accordés par la SFEF, à hauteur de 165 M€

2010: Diminution de l'encours client.

(4) 2009: Impact net du prix de cession du Portugal (+ 205 M€) et du prix d'achat de Cetelem Pologne (- 60 M€)

2010: Règlement des compléments de prix du Portugal (+ 91 M€) et de Cetelem Pologne (-29 M€)

(5) 2009: Remboursement du TSDI (- 110 ME), dividende LaSer (- 80,4 ME) et dividendes assimilés (- 17,5 ME)

(6) 2009: Emission nette de TCN (+ 2 404 ME) et remboursement net d'emprunts obligataires (- 751 ME)

2010: Emission nette de TCN (+ 1 129 ME) et remboursement net d'emprunts obligataires (- 748 ME)

LASER COFINOGA

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

31/12/2010

Les comptes consolidés du Groupe LaSer Cofinoga sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 2 mars 2011, précédé du Comité d'Audit du 14 février 2011.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Principes généraux d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS (« International Financial Reporting Standards »), tel qu'adopté par l'Union Européenne et en vigueur à cette date. Ce référentiel comprend : les normes internationales d'information financière (IFRS), les normes comptables internationales (IAS), les textes du comité permanent d'interprétation « Standing Interpretations Committee » (SIC) et du comité d'interprétation des normes d'information financière internationales « International Financial Reporting Interpretations Committee » (IFRIC).

Il n'a été effectué aucune application anticipée de normes comptables, amendements de normes ou interprétations de normes dont la date d'application effective est postérieure au 1^{er} janvier 2011 et qui auraient une incidence sur les comptes du Groupe.

- *Format des états de synthèse IFRS*

En termes de présentation, le Groupe applique les dispositions de la recommandation 2009-R.04 du 2 Juillet 2009 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) qui précise le format des états de synthèse des établissements de crédit sous le référentiel comptable international IFRS.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de LaSer Cofinoga SA et les comptes des sociétés françaises et étrangères composant le Groupe. Les comptes des filiales étrangères, établis selon les règles comptables locales, ont été retraités, afin d'être conformes aux principes comptables adoptés par le Groupe au 31 décembre 2010.

- *Recours à des estimations*

La préparation des états financiers consolidés requiert de la part de la Direction du Groupe l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Cet exercice suppose de la part de la Direction l'exercice d'un jugement et l'utilisation des informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats définitifs des opérations pour lesquelles la Direction a eu recours à des estimations pourront s'avérer différents de ces estimations.

Les estimations et hypothèses portent en particulier sur :

- les provisions pour risques et charges,
- les dépréciations pour créances douteuses,
- les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et les titres de participation,
- la juste valeur des instruments financiers.

- ***Gestion des risques financiers***

Par sa gestion des risques financiers, le Groupe, protège son résultat contre les risques de marché (taux et change), contre le risque de contrepartie et contre le risque de liquidité.

Aucun risque financier majeur n'est identifié par le Groupe.

1.2. Principes et modalités de consolidation

1.2.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent l'ensemble des entreprises qui sont sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable dont la consolidation présente un caractère significatif pour le Groupe ; ces entreprises sont respectivement consolidées selon les méthodes de l'intégration globale, de l'intégration proportionnelle ou de la mise en équivalence. La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels, dès lors qu'ils sont exerçables.

1.2.2. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés distinctement dans le résultat net consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. Ces intérêts minoritaires représentent notamment les droits des détenteurs des actions de préférence émis par le Groupe et classés comme des instruments de capitaux propres.

Actions de préférence

Le Groupe a émis des actions de préférence pour 100 millions d'euros en 2003, et pour 80 millions d'euros en 2004, d'une durée perpétuelle et sans droit de vote. Ces émissions ont été effectuées par l'intermédiaire de « Limited Partnerships » de droit anglais, contrôlés de façon exclusive par le Groupe. Ces actions de préférence donnent droit à un dividende prioritaire non cumulatif payable annuellement pour l'émission de 100 millions d'euros et trimestriellement pour l'émission de 80 millions d'euros. Après une date fixée de manière contractuelle, ces actions pourront être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque date anniversaire de versement du coupon.

1.2.3. Conversion des opérations en devises

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euros.

Les postes du compte de résultat des filiales étrangères (hors zone euro) sont convertis au cours moyen de la période ; les postes du bilan sont convertis au cours de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont présentés en cours historique.

Les écarts de conversion constatés sont portés, pour la part revenant au Groupe, dans ses capitaux propres au poste « Ecart de conversion », et pour la part des tiers, au poste « Intérêts minoritaires ».

1.2.4. Résultat des sociétés en participation

Les encours gérés dans le cadre d'une société en participation (SEP) sont portés, selon les cas, soit directement au bilan du Groupe, lorsqu'une société du Groupe est gérante de la SEP considérée, soit au bilan d'un autre associé de la SEP ayant le statut d'établissement financier, lorsque la gérance n'est pas assurée par une société du Groupe.

Les produits et les charges relatifs aux opérations de crédit réalisées dans le cadre de sociétés en participation sont enregistrés par nature dans les différentes rubriques du compte de résultat consolidé du Groupe, quand les encours figurent au bilan consolidé.

Cette présentation, dont l'objectif est de refléter au compte de résultat les produits et les charges des opérations inscrites au bilan consolidé, n'est pas retenue pour les opérations en participation dont les encours sont portés par des sociétés externes au Groupe, gérantes des sociétés en participation. Dans ce cas, seules les quotes-parts de résultat net revenant au Groupe sont inscrites en « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées » pour les SEP à caractère financier.

Pour les SEP à caractère non-financier, les quotes-parts de résultat net revenant au Groupe sont inscrites en "Produits nets des autres activités".

1.3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.3.1. Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur prix de transaction et sont réévalués, en date d'arrêté, à leur juste valeur par le compte de résultat ou par les capitaux propres.

- *Détermination de la juste valeur des instruments financiers*

Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond normalement au prix de la négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Par la suite, la juste valeur d'un instrument financier est déterminée par référence au cours de marché à la clôture dans le cas des instruments dérivés négociés sur des marchés actifs. La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, caps, floors ou options simples est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est effectuée par des modèles communément admis et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

L'évaluation de la juste valeur des autres instruments financiers, actifs ou passifs, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, est fondée sur différentes méthodes d'évaluation et hypothèses déterminées en fonction des conditions de marché existantes à la date de clôture.

- *Dérivés de couverture*

Les instruments financiers à terme sont de deux natures : instruments de taux d'intérêt à terme et swaps financiers de devises (cross currency interest rate swaps).

L'ensemble des instruments financiers de couverture est contracté sur les marchés de gré à gré. Les contreparties sont des banques de premier plan.

Dans tous les cas, le Groupe intervient sur les marchés d'instruments financiers à terme uniquement dans une optique de couverture de sa marge financière.

Selon les dispositions de la norme IAS 39, les opérations sur instruments financiers à terme visant à couvrir les actifs ou passifs à taux fixes ou assimilés du Groupe sont qualifiées en couverture de juste valeur ou en couverture de flux de trésorerie, que les instruments dérivés soient adossés aux instruments de refinancement ou aux actifs constitués des créances client.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (dite « carved out »), il est précisé que des relations de couverture de juste valeur du risque de taux sur base portefeuille sont utilisées, notamment pour ce qui concerne la couverture du risque de taux des portefeuilles de créances.

Dans ce cadre :

- les risques désignés comme étant couverts sont le risque de taux associé à la composante taux fixe inclus dans le barème client, et le risque de change relatif aux prêts intra-groupe en devises accordés par LaSer Cofinoga aux entités internationales.

- il a été considéré que la comptabilité de couverture pouvait être appliquée aux prêts revolving par analogie avec la possibilité offerte par la norme IAS 39 de désigner des encours stables de dépôts à vue comme éléments couverts,
- les instruments de couverture sont soit des swaps de taux simples, soit des Caps (options d'achat exerçables à l'échéance), soit des swaps financiers de devises,
- l'efficacité des couvertures est démontrée globalement par le fait que tous les dérivés en date de leur mise en place réduisent le risque de taux du portefeuille de sous-jacents et le risque de change des prêts intragroupe couverts. Rétrospectivement, ces couvertures sont déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés par bande de maturité deviennent insuffisants.

Les principes de comptabilisation des instruments dérivés et éléments couverts dépendent de la stratégie de couverture. Le Groupe utilise des couvertures de juste valeur et des couvertures de flux de trésorerie.

Couverture de juste valeur –

Dans ce cadre, les instruments de couverture sont portés au bilan à leur juste valeur (rubrique « Instruments dérivés de couverture »), de même que les éléments couverts pour la composante du risque couvert (soit dans la rubrique de l'élément couvert, soit dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », notamment pour les portefeuilles de créances clients), par contrepartie du compte de résultat (rubrique « Gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par résultat »).

Dans le cas d'une couverture de juste valeur par achat de Caps, seule la valeur intrinsèque est qualifiée en couverture conformément aux dispositions d'IAS 39.

Le montant des primes et frais d'émission des emprunts obligataires couverts est intégré à la juste valeur initiale des emprunts. De même, le montant éventuel des soultes payées ou reçues est intégré à la juste valeur des instruments financiers à terme.

L'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Couverture de flux de trésorerie –

Le Groupe souscrit des cross currency interest rate swaps échangeant un nominal en euros à taux variable contre un nominal en devises à taux fixe pour couvrir les prêts intragroupe en devises à taux fixe accordés aux entités internationales ; ces cross currency interest rate swaps constituent des instruments de couverture de flux de trésorerie.

Dans ce cadre, ces instruments de couverture sont portés au bilan à leur juste valeur (rubrique « Instruments dérivés de couverture»), par contrepartie des capitaux propres (rubrique « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ») pour la composante taux, et par contrepartie du résultat (rubrique « Gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ») pour la composante change.

- ***Dérivés détenus à des fins de transaction***

Les instruments financiers à terme qui ne peuvent être qualifiés de couverture selon les dispositions de la norme IAS 39 sont classés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ». Il s'agit notamment

- des swaps de transformation Eonia / Euribor adossés aux emprunts émis en Euribor,
- des caps non adossés en couverture de juste valeur au sens de la norme IAS 39 comme décrit au paragraphe précédent,
- des cross-currency interest rate swaps ne pouvant pas être désignés comme instruments dérivés de couverture au sens de la norme IAS 39; il s'agit des cross currency interest rate swaps échangeant un nominal en euros à taux variable contre un nominal en devises à taux révisable

Les gains et pertes réalisés et latents sur ces opérations sont comptabilisés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

1.3.2. Actifs financiers disponibles à la vente

En application des critères édictés par la norme IAS 39, le Groupe classe en « Actifs financiers disponibles à la vente » :

- les titres de participation non consolidés : dans le Groupe, cette catégorie est composée exclusivement de titres non cotés,
- les titres de placement que le Groupe peut souscrire lorsqu'il dispose d'excédents de trésorerie.

Ces titres sont enregistrés initialement à leur prix d'achat et des évaluations en juste valeur ainsi que des tests de dépréciation sont effectués à chaque clôture.

Si ces titres sont cotés sur un marché actif, la juste valeur retenue est égale au cours de ces titres sur ce marché ; en l'absence de cotation sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant les techniques de valorisation les plus appropriées : discounted cash flows, multiples de ratios financiers (situation nette, encours clients nets), actifs nets comptables réévalués, autres.

La différence entre la juste valeur des titres en date d'arrêt et leur valeur nette comptable est comptabilisée en capitaux propres, à l'exception des dépréciations.

Les titres sont susceptibles d'être dépréciés si des critères de perte de valeur prolongée ou significative sont atteints; l'atteinte de ces critères conduit à une analyse qualitative complémentaire individuelle qui peut entraîner la constitution d'une dépréciation.

La dépréciation de ces titres est irréversible ; elle est enregistrée en résultat au sein du produit net bancaire dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Une fois qu'un titre a été déprécié, toute dépréciation ultérieure doit également être enregistrée par résultat.

1.3.3. Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle portés au bilan comprennent : le capital restant dû à la date d'arrêt, auquel s'ajoutent les intérêts, indemnités et primes d'assurances échus, ainsi que ceux qui sont courus et non échus à cette même date.

Conformément à la norme IAS 39, les crédits à la clientèle sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui correspond

- au montant du prêt à l'origine,
- aux coûts de transaction directement rattachés aux prêts; ils sont constitués essentiellement des commissions d'apport d'affaires versées à des tiers externes au Groupe,
- aux frais de dossier reçus des clients.

Ultérieurement, ces crédits à la clientèle sont comptabilisés au bilan sur la base du coût amorti. Plus spécifiquement, les coûts de transaction et les frais de dossier attachés aux créances sont rapportés au compte de résultat au même rythme que les intérêts des créances.

Au sein des encours clients, le Groupe distingue :

- les encours sains,
- les encours restructurés pour cause de difficultés financières du client et qui sont à jour.
- les encours en retard dépréciés.

Le portefeuille de créances restructurées à jour distingue deux catégories :

- les encours Neiertz pour lesquels la restructuration de l'échéancier a abouti à la mise en place d'un plan sans modalités spécifiques (période de différé de paiement terminée, pas de sommes restant à recouvrer en dehors du plan) ; ces encours font l'objet d'une dépréciation résultant principalement de l'actualisation des cash-flows futurs issus de la restructuration au taux d'origine du contrat,
- les encours restructurés à l'amiable et les encours Neiertz pour lesquels la restructuration présente des modalités spécifiques (période de différé de paiement non terminée et/ou sommes restant à recouvrer en dehors du plan) ; ces encours font l'objet d'une provision pour risque de crédit calculée sur base actualisée.

Les encours en retard dépréciés correspondent aux créances déclassées dès le 1^{er} impayé ; ces encours font l'objet d'une provision pour risque de crédit calculée sur base actualisée.

De façon générale, le système de provisionnement du risque de crédit est fondé :

- sur une approche statistique par portefeuilles homogènes de créances clients, compte tenu de la faible valeur unitaire des créances prises individuellement et de leurs caractéristiques communes en termes de risque de crédit,
- sur des probabilités de récupération aux différentes étapes du recouvrement.

Le montant des dépréciations est obtenu par application d'une modélisation statistique des flux de recouvrement et de pertes en intégrant tous les mouvements possibles entre les différentes strates, sur la base des données historiques observées.

Les données historiques observées des flux de recouvrement et de pertes sont mises à jour périodiquement et sont segmentées selon le type de produits commercialisés par le Groupe (carte, prêt revolving, prêt amortissable, regroupement de créances), de façon à tenir compte de leurs spécificités.

Conformément à la norme IAS 39, les dépréciations pour risque de crédit sont calculées en tenant compte d'une actualisation, au taux d'origine des contrats clients, des flux de recouvrement attendus de capital et d'intérêts. De ce fait, aux dépréciations pour risques de crédit avérés, s'ajoute une dépréciation pour perte de marge future, due à l'effet de l'actualisation des flux de recouvrement attendus. A noter que :

- l'impact de l'actualisation est doté en coût du risque en « Dotation aux dépréciations pour perte de marge future » ;
- l'impact de la désactualisation est ensuite intégré dans le produit net bancaire (PNB), en « Reprise de dépréciation pour perte de marge future ».

1.3.4. Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur valeur d'acquisition, augmentée des frais directement attribuables.

Les logiciels et systèmes d'information, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont inscrits au bilan pour leur coût direct de développement, qui correspond essentiellement aux coûts externes.

Les amortissements sont calculés sur la durée probable d'utilisation des biens, selon le mode linéaire.

Concernant les immeubles, le Groupe a retenu une approche par composants selon les dispositions du règlement CRC 2004-06 sur la comptabilisation des actifs et en conformité avec la norme IAS 16. Dans ce cadre, chaque composant est comptabilisé séparément et amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. Les composants, et leurs durées d'amortissement retenues, sont les suivants :

- Gros œuvre (structure du bâtiment) : 40 ans
- Second œuvre (couverture et habillage externe) : 25 ans
- Installations générales et techniques : 15 ans

Les durées d'amortissement des immobilisations, autres que les immeubles, sont les suivantes :

- Logiciels et systèmes d'information : 1 à 8 ans
- Matériels informatiques : 3 à 5 ans
- Mobiliers et matériels de bureau : 5 ans
- Agencements : 5 à 10 ans
- Véhicules : 5 ans

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsque, à la date de la clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique.

En application de la révision de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts », révision applicable à compter de l'exercice 2009, les coûts d'emprunt, qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié, font partie du coût de cet actif et sont enregistrés au bilan à ce titre. Au titre de l'exercice 2010, aucun coût d'emprunt n'a été enregistré au bilan car aucun actif qualifié n'a atteint les critères de matérialité définis par le Groupe.

1.3.5. Contrats de location

- ***Les contrats de location-financement pour lesquels le Groupe est bailleur :***

Il s'agit pour l'essentiel des contrats de location avec option d'achat de biens mobiliers (auto, équipement général de la maison) avec la clientèle, qui s'analysent comme des financements accordés par le Groupe au preneur pour l'achat d'un bien. Dans ce cadre, ces opérations sont traitées selon les principes de la comptabilité financière.

- ***Les contrats de location-financement pour lesquels le Groupe est preneur :***

Conformément au traitement préconisé par la norme IAS 17, le centre de gestion de Mérignac, détenu dans le cadre d'un contrat de crédit-bail immobilier, fait l'objet d'un retraitement pour être porté à l'actif du bilan.

Les contrats de location-financement à caractère mobilier n'ont pas été retraités en normes IFRS, le retraitement étant considéré comme non significatif.

- ***Les contrats de location simple pour lesquels le Groupe est preneur ou bailleur :***

L'examen de ces contrats n'a pas conduit à des retraitements. Dans ce cadre, les sommes décaissées au titre des contrats sont enregistrées dans le compte de résultat en « Charges générales d'exploitation » ; les sommes encaissées sont enregistrées dans le compte de résultat en « Produit Net Bancaire ».

1.3.6. Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

- ***Détermination de l'écart d'acquisition***

L'écart constaté, lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de la société détentrice dans les capitaux propres de la société acquise fait l'objet, dans la mesure du possible, d'une affectation aux postes appropriés du bilan consolidé.

La part non affectée constitue un écart d'acquisition porté à l'actif et non amorti conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 R.

Les ajustements de valeur des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisés sur une base provisoire sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du goodwill s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés en résultat.

- ***Détermination des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et tests de dépréciation***

Le Groupe s'organise au 31.12.2010 sur la base de deux ensembles homogènes d'offres (LMFS et LCF), de dimension européenne, totalement indépendants en termes de mode de gestion, d'approche marketing et commerciale et de structure décisionnelle :

- L.M.F.S. (LaSer Marketing and Financial Services) qui réunit l'ensemble de l'offre partenariale proposée à la distribution, notamment le crédit et la fidélisation pour la clientèle,

- L.C.F. (LaSer Consumer Finance) pour l'activité de crédits commercialisés auprès de la clientèle soit en direct, soit par le canal des courtiers,

Chacune des 2 lignes de métier développe spécifiquement ses dispositions stratégiques qu'elle applique de manière homogène au niveau européen, les conséquences en termes de rentabilité s'appréciant également de façon distincte.

En conséquence, afin de répondre aux différents critères retenus par l'IAS 36 pour la constitution des UGT, le Groupe est constitué au 31.12.2010 des UGT suivantes :

- L.M.F.S. (LaSer Marketing and Financial Services),
- L.C.F. (LaSer Consumer Finance) ,
- Sociétés détenues en partenariat sans contrôle exclusif : 1 U.G.T par partenariat.

Conformément aux dispositions des normes IFRS 3 R et IAS 36, les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de valeur, à chaque arrêté annuel. La valeur comptable de chaque UGT est alors comparée à sa valeur recouvrable.

- Détermination de la valeur recouvrable des UGT

La valeur recouvrable d'une UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'UGT dans des conditions de marché normales. La valeur d'utilité est établie selon une méthode DCF (*Discounted Cash Flows*) en intégrant des hypothèses de taux de croissance. Les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir des plans de développement des entités concernées approuvés par la Direction du Groupe. Au 31 décembre 2010, la durée retenue de projection des flux de trésorerie est de 7 ans, le taux de croissance retenu en fin de période de projection est de 2% et les taux d'actualisation appliqués entre 11,12% et 12,40%. Ces taux sont le reflet des taux de marché à long terme, augmenté d'un pourcentage représentatif des risques spécifiques aux activités exercées dans les UGT concernées.

Le Groupe applique, en outre, des scénarii de stress à ces paramètres afin de déterminer la sensibilité de la valeur recouvrable de ses UGT.

Si, en application de ces tests, il est constaté une perte de valeur, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée dans le compte de résultat.

1.3.7. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées non perpétuelles

Le refinancement des activités de crédit se fait notamment par des instruments financiers de dettes émis par le Groupe.

Ces instruments financiers de dettes sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération.

Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti, sauf s'ils font l'objet d'une couverture de juste valeur (cf § 1.3.1). Tous les frais relatifs à l'émission d'emprunts ou d'obligations ainsi que toute différence entre les produits d'émission nets des coûts de transaction et la valeur de remboursement, sont appréhendés en résultat sur la durée de vie des emprunts.

1.3.8. CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)

La loi de finances 2010 a remplacé la taxe professionnelle (TP) par la contribution économique territoriale (CET) à compter de 2010. La CET comprend d'une part, la contribution foncière des entreprises (CFE) dont l'assiette est

constituée de la valeur locative des biens passibles d'une taxe foncière sur les propriétés, d'autre part, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dont l'assiette est constituée de la valeur ajoutée de l'entreprise.

Le traitement comptable choisi par le Groupe est le suivant :

- S'agissant de la CFE, cette cotisation reste comptabilisée en « Charges générales d'exploitation », comme l'était la taxe professionnelle,
- S'agissant de la CVAE, le Groupe a décidé de comptabiliser cette taxe en « Impôts sur les bénéfices » conformément à IAS 12, considérant que l'assiette de cette contribution est déterminée en fonction d'un agrégat net du compte de résultat.

De plus, le traitement de la CVAE selon IAS 12 a pour conséquence la comptabilisation d'un impôt différé actif net résultant principalement des provisions pour créances douteuses de l'activité crédit non déductibles de l'assiette de la CVAE mais se rapportant à des charges déductibles de la CVAE à une date ultérieure.

1.3.9. Impôts différés

Les retraitements propres à la consolidation, ainsi que les écarts entre les résultats sociaux et fiscaux ou entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs, constituent des différences temporaires d'imposition. Les impositions différées sont évaluées selon la méthode dite du « report variable ».

Les impôts différés actifs sont comptabilisés lorsque leurs chances de récupération sont estimées probables. Les impôts différés sur déficits fiscaux sont constatés au vu des perspectives de récupération fiscale.

Ils sont présentés au bilan dans les rubriques « actifs ou passifs d'impôt » selon que la position est active ou passive. Ils sont compensés entre eux quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux directement enregistrés en capitaux propres qui sont relatifs aux titres disponibles à la vente, aux instruments de couverture de flux de trésorerie et aux écarts actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies.

1.3.10. Indemnités de départ à la retraite et autres passifs sociaux

- *Indemnités de départ en retraite, médailles du travail*

Une provision est constituée dans les comptes consolidés pour faire face au paiement des indemnités de départ en retraite des salariés et des médailles du travail. Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle, selon la méthode rétrospective, tenant compte de l'estimation des droits conventionnels acquis par le personnel à la clôture.

Cette évaluation, qui porte sur la totalité du personnel en contrat à durée indéterminée, prend en considération des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel, ainsi qu'une probabilité de départ à l'âge de 62 ou 64 ans selon les catégories de personnel. Ces engagements sont actualisés, et les salaires de référence retenus dans le calcul sont corrélativement corrigés d'un coefficient de revalorisation. Les calculs intègrent les charges sociales sur salaires.

- *Régimes de retraite supplémentaire garantie*

Régimes de retraite à prestations définies

Conformément aux principes généralement admis, les régimes qualifiés de « régime de retraite supplémentaire à prestations définies », sont représentatifs d'un engagement à la charge du groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement, pour l'excédent de la valeur actualisée des engagements vis-à-vis des bénéficiaires sur la juste valeur des actifs de couverture.

La valeur actualisée des engagements du groupe et la juste valeur des actifs de couverture de ces engagements donnent lieu chaque année à une évaluation actuarielle tenant compte des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel, ainsi que d'une probabilité d'âge de départ à la retraite, d'un coefficient de revalorisation des salaires de référence, du taux de rendement attendu des actifs de couverture et d'un taux d'actualisation.

Régimes de retraite à cotisations définies

Dans le Groupe, il existe des régimes à cotisations définies dont les cotisations sont enregistrées en charges de l'exercice.

- ***Taux d'actualisation***

Pour la détermination de ces avantages au personnel, le taux d'actualisation des engagements du Groupe est déterminé par référence à un taux du marché, à la date de clôture, fondé sur les obligations d'entreprises de 1^{ère} catégorie. L'indice utilisé est essentiellement le Bloomberg euro-composite AA 15 ans. Le taux d'actualisation des engagements du Groupe s'établit dans une fourchette de 4% à 4.5% au 31/12/2010.

- ***Écarts actuariels***

La mesure de l'obligation à la charge du Groupe peut évoluer d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. La comptabilisation de ces écarts actuariels s'effectue en contrepartie des capitaux propres, conformément à la norme IAS 19 révisée.

1.3.11. Provisions pour risques et charges

En dehors des provisions relatives aux engagements sociaux, elles comprennent notamment les provisions pour litiges et les provisions pour pénalités et risques fiscaux.

1.3.12. Engagements nés d'accords de partenariat

Dans le cadre de certains de ses accords de partenariat, le Groupe a octroyé des engagements de garantie au regard de l'atteinte de certains agrégats.

Les engagements de ce type qui trouvent à s'appliquer à la clôture sont provisionnés en fonction du risque couru, ce qui représente une charge sur l'exercice 2010 de 16,7 M€ avant IS.

1.3.13. Options d'achat et de vente sur participations associées

Dans le cadre des pactes d'actionnaires signés au titre des sociétés financières non détenues à 100%, et pour assurer une possible sortie aux actionnaires en cas de rupture de ces partenariats, le Groupe bénéficie ou a donné des puts/calls sur les titres de ces entités.

Les options existantes relatives à des puts/calls croisés sur titres détenus doivent être prises en compte dans la détermination du pourcentage de contrôle et dans la méthode de consolidation en résultant, à partir du moment où elles sont exerçables. Aucune option existante à la clôture ne modifie les droits de vote du Groupe.

Les options existantes relatives à des puts/calls croisés sur titres d'entreprises associées constituent des dérivés devant être constatés au bilan. La valeur de ces options correspond à la différence actualisée entre la juste valeur des titres sur lesquels portent les options et le prix d'exercice de ces titres prévu dans les contrats d'option. Si le prix d'exercice prévu dans le contrat d'option est égal à la juste valeur de ces titres, l'option vaut zéro. Si le prix d'exercice prévu dans le contrat d'option est différent de la juste valeur de ces titres, la valeur de l'option (égale à cette différence) est enregistrée au bilan.

Au 31 décembre 2009, il a été considéré que les options existantes sur les titres d'entreprises associées détenues ou consenties par le Groupe avaient une valeur nulle, dans la mesure où :

- les titres visés par les options croisées ne sont pas cotés et n'ont pas de valeur directement observable sur un marché actif ;
- les prix d'exercice prévus ne sont pas significativement éloignés de pratiques de marché.

Les seules options existantes concernaient la filiale Banque du Groupe Casino.

Le 20 juillet 2010, le Groupe Casino a exercé son option d'achat qui l'autorise à racheter la part détenue par LaSer Cofinoga (40%) au capital de Banque du Groupe Casino. De ce fait, la participation BGC a été traitée selon les principes de la norme IFRS 5 (cf. § 1.3.16).

1.3.14. Résultat par action

En l'absence d'actions propres ou d'options de souscription ou d'achat d'actions émises par le Groupe, le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre d'actions en circulation.

1.3.15. Information sectorielle

En conformité avec la norme IFRS 8 relative à l'information sectorielle, l'information sectorielle est présentée sur la base des segments opérationnels du reporting interne à l'attention de la Direction Générale, qui correspondent aux UGT présentées en § 1.3.6.

1.3.16. Activités arrêtées ou en cours de cession (IFRS 5)

➤ PORTUGAL

Le Groupe a cédé, le 29 mai 2009, 100% des sociétés suivantes :

- CREDIFIN BANCO SA
- SGPS

Cette cession, pour un prix de 294,3 M€ net des frais accessoires, a pour conséquence la constatation d'une plus-value nette consolidée avant impôts de 171,6 M€ dans les comptes 2009.

Dans les comptes consolidés 2009, cette cession d'activité a été traitée en application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ». Les impacts sur le compte de résultat 2009 de cette opération sont présentés au § 3.2.11.

➤ ESPAGNE

Dans les comptes consolidés 2009, la norme IFRS 5 a été appliquée pour l'arrêt des activités espagnoles destinées à être cédées.

Ce traitement se justifiait par le fait qu'en 2009 le Groupe avait décidé d'arrêter l'activité crédit du Groupe en Espagne, réalisée par Banco Sygma Hispania (BSH), la succursale espagnole de Sygma Banque, et l'activité de courtage en assurance associée, réalisée par Sygma Mediacion, filiale de Sygma Banque.

Parmi les modalités possibles de mise en œuvre de la décision d'arrêt de l'activité qui étaient alors étudiées, le management du Groupe privilégiait la recherche de solutions de cession.

En 2010, le projet de vente a été abandonné en raison d'offres de reprises ne satisfaisant pas aux conditions financières souhaitées, et ce d'autant plus que les performances du recouvrement se sont améliorées sur la période.

Il en résulte que, concernant les activités espagnoles, la norme IFRS 5 n'a plus lieu d'être appliquée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ; le classement des actifs de BSH en « Actifs non courants destinés à être cédés » et de ses passifs en « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » n'a pas été maintenu.

L'impact sur les comptes se traduit par le reclassement des actifs, passifs et flux de BSH dans les différents postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31.12.2010 (cf. § 3.1.15 et § 3.2.11).

L'abandon du projet de cession a conduit à la reprise en 2010 de la provision constituée en 2009 à hauteur de 41,9M€, qui se ventile entre les « Charges générales d'exploitation » (7,6 M€) et le « Coût du risque » (34,3 M€).

➤ BANQUE DU GROUPE CASINO

Le Groupe Casino a souhaité mettre fin au partenariat qui le lie à LaSer Cofinoga en notifiant le 20 juillet 2010 l'exercice du call qui l'autorise à racheter la part (40%) détenue par LaSer Cofinoga au capital de Banque du Groupe Casino. Les accords en vigueur prévoient un préavis de 18 mois avant le rachat effectif de cette participation. Ce projet de cession a donc été traité en application d'IFRS 5, dans les comptes du 31 décembre 2010.

Le tableau ci-dessous décrit synthétiquement les impacts sur les comptes consolidés :

En M€	Impact bilan		Impact compte de résultat	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
Actif				
Prêts et créances sur la clientèle (net)		353		
Autres actifs		16		
Actifs non courants destinés à être cédés	321			
Passif				
Autres passifs		19		
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	169			
Résultat net de l'activité de la période.			5	6
Résultat net enregistré dans les autres sociétés du groupe, lié au partenariat avec Banque du Groupe Casino (*)			(12)	(8)
Ecart entre valeur comptable et juste valeur du groupe d'actifs destinés à la vente (net d'impôt)			(3)	--
Produit net d'impôt des activités en cours de cession			(10)	(2)

(*) Il s'agit principalement des charges relatives à l'engagement de garantie octroyé par LaSer Cofinoga concernant le respect de certains ratios financiers.

2. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

L'ensemble des sociétés contrôlées, ainsi que celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sont incluses dans le périmètre de consolidation.

Le périmètre a évolué de la manière suivante :

➤ *EN FRANCE*

- AGYS SA a procédé au rachat de ses actions antérieurement détenues par LaSer Cofinoga (33,33%) en date du 21 septembre 2010. La sortie de cette société du périmètre de consolidation n'a pas d'impact significatif sur le bilan et le compte de résultat consolidés.
- ECHANGEUR SNC – le 1^{er} juillet 2010, la société LaSer Loyalty est devenue le principal actionnaire (99,99%) de la SNC Echangeur qui est ainsi sortie du périmètre de consolidation de LaSer Cofinoga. Cette opération n'a pas d'impact significatif sur le bilan et le compte de résultat consolidés.

➤ *A L'INTERNATIONAL*

- SYGMA BANQUE ROMANIA, succursale roumaine de Sygma Banque SA, qui n'avait pas démarré l'activité de crédit, a été fermée en date du 1^{er} juin 2010.
- FLEXPAY, filiale située en Thaïlande, sans activité depuis plusieurs années, a été dissoute en date du 22 juillet 2010. Cette opération n'a aucun impact sur le bilan et le compte de résultat consolidés.

En conséquence, le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 s'établit ainsi :

LASER COFINOGA SA - Société Mère
18, rue des Londres 75009 Paris

Filiales à caractère financier	% d'intérêt	% contrôle	Méthode Consolidation
SOFICARTE SAS 18, rue de Londres 75009 Paris	100 %	100 %	I G
MEDIATIS SA 18, rue de Londres 75009 Paris	100 %	100 %	I G
SYGMA BANQUE SA 18, rue de Londres 75009 Paris	100 %	100 %	I G
BANQUE DU GROUPE CASINO SA 56-60, avenue Kléber 75116 Paris	40 %	40 %	I P
BANQUE SOLFEA SA 49, avenue de l'Opéra 75083 Paris cedex 02	44,87 %	44,87 %	I P
COMPAGNIE DE GESTION ET DES PRETS SA (CDGP) 1440, Route Nationale 20, 45770 Saran	65 %	100 %	IG
CREATION FINANCIAL SERVICES Ltd Chadwick house, Bleinheim Court, Solihull, B91 3AA - GRANDE BRETAGNE	100 %	100 %	I G
CREATION CONSUMER FINANCE Royston House, 34 upper Queen Street- Belfast BT1 6FP – IRLANDE du NORD	100 %	100 %	IG

LASER NEDERLAND BV Larenweg 78-96, 5234 KC, s'Hertogenbosch - HOLLANDE	100 %	100 %	I G
EKSPRES BANK A/S Struergade 12- DK2630 Taastrup - DANEMARK	100 %	100 %	I G
COFINOGA FUNDING ONE LP Chadwick house, Bleinheim Court, Solihull, B91 3AA - GRANDE BRETAGNE	4,51 %	100 %	I G
SYGMA FUNDING ONE Ltd Chadwick house, Bleinheim Court, Solihull, B91 3AA - GRANDE BRETAGNE	100 %	100 %	I G
COFINOGA FUNDING TWO LP Chadwick house, Bleinheim Court, Solihull, B91 3AA - GRANDE BRETAGNE	4,93 %	100 %	I G
SYGMA FUNDING TWO Ltd Chadwick house, Bleinheim Court, Solihull, B91 3AA - GRANDE BRETAGNE	100 %	100 %	I G

Succursales à caractère financier	% d'intérêt	% contrôle	Méthode Consolidation
BANCO SYGMA HISPANIA Calle Albasanz, 16 4ª planta 28037 Madrid ESPAGNE	100 %	100 %	I G
SYGMA BANK UK Chadwick house, Bleinheim Court, Solihull, B91 3AA - GRANDE BRETAGNE	100 %	100 %	I G
SYGMA BANQUE SA ODDZIAL W POLSCE (« SYGMA BANQUE POLSKA ») al. Suwak 3 – 00-676 Varsovie – POLOGNE	100 %	100 %	I G
EKSPRES BANK A/S – Succursale Norvège Fornebuvejen 7, 1366 - Lyaker - NORVEGE	100 %	100 %	I G

Filiales à caractère non financier	% d'intérêt	% contrôle	Méthode Consolidation
ASSURTIS SA 33, rue de Châteaudun 75009 Paris	45 %	45 %	I P
COMMUNICATION MARKETING SERVICES SNC (CMS) 18, rue de Londres 75009 Paris	100 %	100 %	I G
COMMUNICATION MARKETING SERVICES VACANCES SNC (CMS VACANCES) Hangar 17, Quai Bacalan 33000 Bordeaux	100 %	100 %	I G
FIDECOM SA 18, rue de Londres 75009 Paris	31,37 %	31,37 %	MEQ
GESTION et SERVICES GROUPE COFINOGA GIE (GSGC) 18, rue de Londres 75009 Paris	100 %	100 %	I G
LASER ARCHIVES GIE 18, rue de Londres 75009 Paris	85,71 %	100 %	I G
OMNIOS SA 18, rue de Londres 75009 Paris	100 %	100 %	I G
FINPLUS ul. Jerozolimskie 92 - 00-807 – Varsovie - POLOGNE	100 %	100 %	I G
GEANT KREDYT ul. Jerozolimskie 92 - 00-807 – Varsovie - POLOGNE	48 %	48 %	I P
LASER SERVICES POLSKA SA (ex Cetelem Polska Expansion) ul. Kijowska 1 – 00-987 – Varsovie - POLOGNE	100 %	100 %	I G
CREATION MARKETING SERVICES Ltd Chadwick house, Bleinheim Court, Solihull, B91 3AA - GRANDE BRETAGNE	100 %	100 %	I G
WEST MIDLAND DEBT COLLECTION Ltd 70 Great Bridgewater Street – Manchester, M1 5ES - GRANDE BRETAGNE	100 %	100 %	I G

CREATION INSURANCE Ltd 25-28, Adelaid Road, 4th Floor – Dublin – IRLANDE du SUD	100 %	100 %	IG
SYGMA MEDIACION, S.L Calle Albasanz n° 16, Planta 4 28 037 Madrid - ESPAGNE	100 %	100 %	IG

IG : Intégration Globale

MEQ : Mise En Equivalence

IP : Intégration Proportionnelle

3. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES

3.1. Notes sur le bilan

3.1.1. Caisses, banques centrales

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Banques centrales	22	32
Caisses distributeurs automatiques	4	4
TOTAL	26	36

3.1.2. Instruments financiers à la juste valeur

Ce paragraphe présente une analyse sur les niveaux de juste valeur, pour les instruments financiers évalués à la juste valeur dans le bilan.

(en millions d'euros)	Niveau 1 (*)	Niveau 2 (**)	Niveau 3 (***)	Total
Au 31/12/2010				
1 - Actifs financiers		220	0	220
• Actifs disponibles à la vente		105	0	105
- titres de participations non consolidés			0	0
- titres de placement de trésorerie (****)		105		105
• Instruments dérivés		115		115
- swaps de taux		115		115
- caps et FRA		0		0
2 - Passifs financiers		188		188
• Instruments dérivés (swaps de taux)		188		188
Au 31/12/2009				
1 - Actifs financiers	792	553	1	1 346
• Actifs disponibles à la vente	792	466	1	1 259
- titres de participations non consolidés			1	1
- titres de placement de trésorerie (****)	792	466		1 258
• Instruments dérivés		87		87
- swaps de taux		87		87
- caps et FRA		0		0
2 - Passifs financiers		223		223
• Instruments dérivés (swaps de taux)		223		223

(*) Niveau 1 : cette valorisation est réalisée en utilisant le prix coté sur un marché actif, pour des instruments financiers identiques.

(**) Niveau 2 : cette valorisation est réalisée en utilisant des prix cotés sur des marchés inactifs ou sur des marchés actifs, pour des produits similaires qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

(***) Niveau 3 : cette valorisation est effectuée avec des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

(****) Les titres de placement correspondent au placement temporaire d'excédents de refinancement destinés à faire face aux échéances d'emprunt tombant l'année suivante.

Instruments financiers de niveau 3 - Variation de valeur intervenue au cours de l'exercice

(en millions d'euros)	31/12/2009	Gains ou pertes enregistrés en résultat	Gains ou pertes enregistrés en capitaux propres	Ventes	31/12/2010
Actifs financiers					
• Actifs disponibles à la vente					
- titres de participation non consolidés	1	(1)			0
TOTAL	1	(1)			0

3.1.3. Analyse des instruments dérivés

Cette note détaille les postes "Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat" et "Instruments dérivés de couverture" du bilan consolidé (intérêts courus compris).

(en millions d'euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	Montants notionnels	Juste valeur		Montants notionnels	Juste valeur	
		Actif	Passif		Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction	1 229	5	4	1 625	3	6
Swaps de taux	1 149	5	4	1 531	3	6
Caps & FRA	80	0	0	94	0	0
Instruments dérivés de couverture	11 696	110	184	13 228	84	217
Couverture de flux de trésorerie	1 110	17	19	726	1	1
Swaps de taux	1 110	17	19	726	1	1
Couverture de juste valeur	10 586	93	165	12 502	83	216
Swaps de taux	10 354	93	165	12 160	83	216
Caps	232		0	342	0	
TOTAL	12 925	115	188	14 853	87	223

Au sein de la catégorie "Instruments dérivés de transaction" sont classés les instruments dérivés qui ne répondent pas aux règles de la comptabilité de couverture au sens de l'IAS 39. Les instruments concernés sont :

- les swaps échangeant un taux variable contre un autre taux variable pour 0,4 M€ à l'actif et 0,5 M€ au passif (0,4 M€ à l'actif et 0,1 M€ au passif au 31/12/2009),
- les Cross-Currency Interest Rate Swaps non traités selon la comptabilité de couverture pour 4,6 M€ à l'actif et 3,1 M€ au passif (2,7 M€ à l'actif et 5,2 M€ au passif au 31/12/2009).

Les instruments dérivés classés en "Couverture de flux de trésorerie" sont les instruments dérivés qui répondent aux règles de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie au sens de l'IAS 39. Il s'agit de cross-currency interest swaps couvrant les flux d'intérêts en devises du refinancement des filiales.

Les instruments dérivés classés en "Couverture de juste valeur" sont les instruments dérivés qui répondent aux règles de la comptabilité de couverture de juste valeur au sens de l'IAS 39. La réévaluation des éléments couverts est enregistrée en "Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux" (cf. § 3.1.7) pour la partie créances clients, en "Dettes financières" (cf. § 3.1.16) pour la partie refinancement et ce pour des montants symétriques à la juste valeur des instruments de couverture.

Les instruments dérivés utilisés par le Groupe étant pour l'essentiel des instruments classiques de taux négociés aux conditions du marché, aucun collatéral n'a été donné ou reçu par le Groupe au titre de ces opérations.

La répartition du portefeuille d'instruments dérivés selon la note de la contrepartie est détaillé dans le Rapport de Gestion, Chapitre 4-Gestion des risques, I.3. Risque de contrepartie sur opérations de marché.

La relation de couverture entre les instruments de couverture et les éléments couverts classés en couverture de juste valeur est présentée dans le Rapport de Gestion, Chapitre 4-Gestion des risques, IV.2. Le risque de taux.

La ventilation de la valeur nominale des instruments dérivés par durée résiduelle est présentée dans le Rapport de Gestion, Chapitre 4-Gestion des risques, IV.2. Le risque de taux.

3.1.4. Actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Titres de participations non consolidés	1	1
Dépréciation des titres de participations non consolidés	(1)	
Bons du Trésor Français		792
Certificats de Dépôts émis par la Caisse des Dépôts et Consignations		415
Certificats de Dépôts émis par des établissements de crédit	105	51
Titres de placement	105	1 258
Dépréciation des titres de placement		
TOTAL DES ACTIFS NETS DISPONIBLES A LA VENTE AVANT DEPRECIATION	106	1 259
TOTAL DES ACTIFS NETS DISPONIBLES A LA VENTE, NETS DE DEPRECIATION	105	1 259
dont gains latents sur titres de participations non consolidés	0	0

Les titres de placement correspondent au placement temporaire d'excédents de refinancement destinés à faire face aux échéances d'emprunt des périodes subséquentes.

3.1.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Comptes et prêts		
<i>dont à vue</i>	174	85
<i>dont à terme</i>	1 291	591
Dépréciation		
TOTAL	1 465	676

Au 31/12/2009, l'exposition de LaSer Cofinoga sur les établissements de crédit, tant au poste prêts et créances qu'en engagement correspond essentiellement aux financements accordés à une filiale Crédit en contrôle conjoint pour sa part non éliminée en consolidation. LaSer Cofinoga refinance cette filiale au-delà de la quote-part détenue. La part non éliminée fait l'objet d'une garantie par les co-actionnaires.

Au 31/12/2010, les prêts et créances sur les établissements de crédit correspondent au placement temporaire d'excédents de refinancement destinés à faire face aux échéances d'emprunt des périodes subséquentes et également, à répondre aux nouvelles contraintes réglementaires de liquidité en vigueur depuis juin 2010.

L'analyse des créances sur les établissements de crédit par durée résiduelle est présentée dans le Rapport de Gestion, Chapitre 4-Gestion des risques, I.2. Le risque vis-à-vis des établissements de crédit.

Le détail de l'exposition des créances sur les établissements de crédit par durée résiduelle est présentée dans le Rapport de Gestion, Chapitre 4-Gestion des risques, I.2. Le risque vis-à-vis des établissements de crédit.

3.1.6. Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Prêts et créances sur la clientèle - brut - (*)	11 619	11 859
<i>dont Location Financement</i>	6	9
Provisions pour dépréciation sur base individuelle (**)	(1 838)	(1 493)
<i>dont dépréciations pour risque d'impayé</i>	(1 479)	(1 106)
<i>dont provisions pour perte de marge future</i>	(359)	(387)
TOTAL (***)	9 781	10 366

Les intérêts courus relatifs aux prêts et créances dépréciés s'élèvent à 169 M€ au 31/12/2010 (155 M€ au 31/12/2009).

Au sein du poste "Prêts et créances sur la clientèle" est inscrit le montant des coûts de transaction attachés aux prêts et restant à amortir pour 46 M€ au 31 décembre 2010 ; ce montant était de 53 M€ au 31 décembre 2009.

La quote-part des encours des Sociétés En Participation pour lesquelles LaSer Cofinoga n'est pas gérant et qui ne sont pas inscrits au bilan s'élève à 37,7 M€ au 31 décembre 2010 contre 133,1 M€ au 31 décembre 2009. Cette diminution résulte de la fin du partenariat avec Financo au 31/12/2010.

(*) La clientèle est essentiellement constituée de particuliers. Les entreprises et les autres agents économiques ne représentent qu'une partie négligeable du total.

(**) Chez LaSer Cofinoga, le fait générateur du provisionnement est toujours un événement de risque identifiable au niveau de la créance client prise individuellement. Il n'y a pas de provision sur base collective.

(***) Au 31/12/2009, les actifs et passifs de BSH étaient déclassés en actifs et passifs non courants destinés à être cédés. Les encours bruts s'élevaient à 385 M€ et les dépréciations à - 162 M€.

Au 31/12/2010, conformément au § 1.3.16, l'impact du reclassement des actifs et passifs de BSH en actifs et passifs courants (arrêt de l'application de IFRS 5) est de 321 M€ sur les encours bruts et de -179 M€ sur les dépréciations.

Au 31/12/2009, les actifs et passifs courants de BGC comprenaient des encours bruts de 411 M€ et des dépréciations pour - 57 M€.

Au 31/12/2010, l'impact du déclassement des actifs et passifs de BGC en actifs et passifs non courants destinés à être cédés est de 368 M€ sur les encours bruts et de - 65 M€ sur les dépréciations.

L'analyse des créances sur la clientèle par durée résiduelle est présentée dans le Rapport de Gestion, Chapitre 4-Gestion des risques, I.1. Gestion du risque client.

Le détail de l'exposition au risque clients ainsi que la répartition géographique figurent dans le Rapport de Gestion, Chapitre 4-Gestion des risques, I.1. Gestion du risque client.

Variation des provisions pour dépréciation :

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Total des dépréciations constituées en début de période	(1 493)	(1 170)
Dotations pour dépréciation comptabilisées en coût du risque	(587)	(543)
Dotations aux provisions pour perte de marge future enregistrées en coût du risque	(126)	(180)
Dotations pour dépréciation comptabilisées en PNB (Intérêts sur créances douteuses)	(21)	(29)
Reprises de dépréciation devenue sans objet comptabilisées en coût du risque (*)	52	13
Reprises de dépréciation utilisée comptabilisées en coût du risque	368	271
Reprises de dépréciation comptabilisées en PNB (Intérêts sur créances douteuses)	3	
Reprises de provision pour perte de marge future enregistrées en PNB	136	125
Variations de périmètre et des parités monétaires	(26)	(108)
Variations liées aux activités arrêtées ou en cours de cession (**)	(144)	128
Total des dépréciations constituées en fin de période	(1 838)	(1 493)

(*) Au 31/12/2010, cette ligne comprend la reprise en 2010 de 34,3 M€ de la provision constatée au titre de l'arrêt de l'activité de BSH au 31/12/2009 (cf § 1.3.16).

(**) Au 31/12/2009, cette ligne enregistre le reclassement des dépréciations de l'Espagne (91 M€), du poste "Prêts et créances sur la clientèle" vers le poste "Actifs destinés à être cédés", ainsi que la sortie du Portugal suite à la cession du 29 mai 2009 (51 M€) et les dotations 2009 relatives à Banque du Groupe Casino (-14 M€).

Au 31/12/2010, cette ligne enregistre le rétablissement dans les rubriques courantes, des provisions de l'Espagne (-201 M€) qui avaient été déclassées en "Actifs destinés à être cédés" en 2009 et le reclassement des dépréciations de Banque du Groupe Casino (57 M€) du poste "Prêts et créances sur la clientèle" vers le poste "Actifs destinés à être cédés".

Détail des opérations de location financement :

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Investissements bruts (Loyers futurs)		
<i>A recevoir dans moins d' 1 an</i>	3	4
<i>A recevoir dans plus d' 1 an et moins de 5 ans</i>	4	5
<i>A recevoir au-delà de 5 ans</i>		
Total des investissements bruts	7	9
<i>dont produits financiers non acquis</i>	1	1
<i>dont total des investissements nets, avant dépréciation</i>	6	8
<i>Dépréciation</i>	(1)	(1)
Total des investissements nets des dépréciations	5	7

3.1.7. Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

(en millions d'euros)	31/12/2010		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Réévaluation de la composante taux des créances clients	97		121	
TOTAL	97		121	

Ce poste enregistre les variations de valeur des créances clients couvertes en taux pour la composante du risque couvert.

3.1.8. Impôts courants et impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Actifs d'impôts courants et différés	208	162
Impôts courants	15	7
Impôts différés	193	155
Passifs d'impôts courants et différés	6	10
Impôts courants	5	10
Impôts différés	1	

Détail de l'Impôt Différé :

(en millions d'euros)	31/12/2009	Impact Résultat	Autres	31/12/2010
Provisions pour engagements sociaux	2			2
Provisions, essentiellement sur créances douteuses	166	19	(7)	178
Instruments dérivés			(1)	(1)
Etalement des commissions	(11)		11	
Amortissements dérogatoires	(14)	1		(13)
Autres retraitements	2		1	3
Impôt différé sur reports fiscaux déficitaires	10	7	1	18
Contribution Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) différée		7		7
Impôt différé de CVAE		(2)		(2)
TOTAL	155	32	5	192

Impôts différés actifs	155	193
Impôts différés passifs		(1)

Les impôts différés France ont été calculés au taux de 34,43 % en 2009 et en 2010. Pour les filiales étrangères, l'impôt a été calculé au taux local.

La CVAE différée a été calculée au taux de 1,5 %.

3.1.9. Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

(en millions d'euros)	Actif		Passif	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
Comptes de régularisation	35	38	108	97
Chèques à l'encaissement	3	5		
Charges ou produits constatés d'avance	8	9	16	18
Produits à recevoir	24	24		
Agios clientèle constatés d'avance			40	25
Charges à payer diverses			21	22
Provisions congés payés, intéressement et primes variables			31	32
Actifs et passifs divers	85	169	196	220
Dettes magasins au titre du financement ventes à crédit			17	24
Dépôt garantie, cautionnement	2	2		
Etat	5	3	9	11
Personnel, organismes sociaux	1	1	28	25
Fournisseurs d'exploitation			90	72
Stocks	2	3		
Créances sur cession de titres (*)	8	101		
Dettes sur acquisitions de titres				29
Dettes envers les compagnies d'assurance			17	19
Autres débiteurs / créditeurs	67	59	35	40
TOTAL	120	207	304	317

(*) Les créances sur cession de titres comprennent au 31/12/2009 un montant de 90 M€ relatif à la vente des entités portugaises à BNPP Personal Finance.

3.1.10. Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2009	Acquisition	Résultat	Ecart Conv.	31/12/2010
Fidecom SA (31,37%)	1,5		0,3		1,8

Les données financières de Fidecom relatives à l'exercice 2010 établies selon les principes IFRS sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Total Bilan 31/12/2010	Chiffre d'affaires exercice 2010	Résultat net à 100%	Quote-part du résultat mis en équivalence	Capitaux propres à 100%
Fidecom SA	31,6	23,4	0,9	0,3	3,2

3.1.11. Immobilisations corporelles

Evolution des immobilisations corporelles :

(en millions d'euros)	31/12/2009	Augment.	Diminut.	Autres (*)	31/12/2010
Terrains	5				5
Constructions	70	1	(5)	(2)	64
Autres immobilisations corporelles	70	7	(4)	3	76
VALEUR BRUTE	145	8	(9)	1	145
Constructions	(38)	(4)	1	2	(39)
Autres immobilisations corporelles	(54)	(8)	5	(2)	(59)
Amortissements/Provisions	(92)	(12)	6		(98)
VALEUR NETTE	53	(4)	(3)	1	47

(*) La colonne "Autres" correspond aux variations de périmètre et des cours de change.

dont immobilisations prises en location financement : centre de gestion LaSer Cofinoga à Mérignac

(en millions d'euros)	31/12/2009	Augment.	Diminut.	31/12/2010
Terrains	3			3
Constructions	16			16
Autres immobilisations corporelles				
VALEUR BRUTE	19			19
Constructions	(9)	(0,3)		(9)
Autres immobilisations corporelles				
Amortissements/Provisions	(9)	(0,3)		(9)
VALEUR NETTE	10	(0,3)		10

Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à payer au titre du crédit-bail :

(en millions d'euros)	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux (*)	1	5		6
Valeur actualisée de ces loyers futurs	1	4		5
Charges financières futures non comptabilisées	0	1		1

(*) Le contrat arrive à échéance en octobre 2014.

3.1.12. Immobilisations incorporelles

Evolution des immobilisations incorporelles :

(en millions d'euros)	31/12/2009	Augment.	Diminut.	Autres (*)	31/12/2010
Droit au bail	4				4
Logiciels acquis	165	11	(2)	13	187
Logiciels produits par l'entreprise	2			1	3
Autres (dont immobilisations en cours)	15	6		(11)	10
VALEUR BRUTE	186	17	(2)	3	204
Droit au bail					
Logiciels acquis	(95)	(22)	2	(3)	(118)
Logiciels produits par l'entreprise		(1)			(1)
Autres	(5)			2	(3)
Amortissements/Provisions	(100)	(23)	2	(1)	(122)
VALEUR NETTE	86	(6)		2	82

(*) La colonne "Autres" correspond aux transferts des immobilisations en cours vers les logiciels lors de leur mise en service ainsi qu'aux variations de périmètre et des cours de change .

3.1.13. Ecart d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2009	Augment.(*)	Diminut.	Ecart de conversion	31/12/2010
LMFS	214	7		3	224
LCF	33			(1)	32
Autres (BANQUE SOLFEA)	9				9
TOTAL	256	7		2	265
Dépréciation					
VALEUR NETTE	256	7		2	265

(*) Pour l'UGT LMFS, l'augmentation au cours de l'exercice 2010 est liée à la correction de la situation nette initiale de Cetelem Pologne, dans le délai réglementaire d'un an à compter de la date d'acquisition (mai 2009).

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test de dépréciation dans le cadre de l'UGT à laquelle il sont affectés au 31/12/2010. La valeur testée est la valeur brute comptable après déductions des dépréciations éventuellement enregistrées antérieurement.

Les tests de valorisation opérés conformément au dispositif présenté au §1.3.6 ont conclu à l'absence de dépréciation à enregistrer au 31/12/2010.

3.1.14. Ventilation des actifs et des passifs courants et non courants

(en millions d'euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	< 1 an	> 1 an	Total	< 1 an	> 1 an	Total
ACTIF						
Caisse, banques centrales	26		26	36		36
Actifs financiers à la JV par résultat	4	1	5	2	1	3
Instruments dérivés	14	96	110	15	69	84
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 465		1 465	659	17	676
Prêts et créances sur la clientèle	2 823	6 958	9 781	3 519	6 847	10 366
Actifs d'impôts courants	15		15	7		7
Actifs d'impôts différés		193	193		155	155
Comptes de régularisation et actifs divers	119	1	120	196	11	207
PASSIF						
Passifs financiers à la JV par résultat	4		4	6		6
Instruments dérivés	39	145	184	61	156	217
Dettes envers les établissements de crédit	1 023	4 047	5 070	2 569	3 926	6 495
Dettes envers la clientèle	118	125	243	77	160	237
Dettes représentées par un titre	4 158	679	4 837	3 415	1 040	4 455
Passifs d'impôts courant	5		5	10		10
Passifs d'impôts différés		1	1			
Comptes de régularisation et passifs divers	265	39	304	290	27	317
Provisions pour risques et charges	7	11	18	8	9	17
Dettes subordonnées	4	437	441	5	428	433

3.1.15. Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées

Ce tableau détaille les actifs et passifs de l'Espagne au 31/12/2009 et ceux de BGC au 31/12/2010.

Au 31/12/2010, l'évaluation et la présentation selon la norme IFRS 5 ne sont plus appliquées aux comptes des entités espagnoles comme précisé ci-avant au paragraphe 1.3.16.

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Actifs non courants destinés à être cédés		
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances sur les établissements de crédit		7
Prêts et créances sur la clientèle	303	184
Ecart de réévaluation de portefeuilles couverts en taux	1	1
Actifs d'impôts courants	2	
Actifs d'impôts différés	10	
Comptes de régularisation et actifs divers	2	4
Immobilisations corporelles	1	
Immobilisations incorporelles	2	
TOTAL	321	196

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
<u>Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés</u>		
Instruments dérivés	2	4
Dettes envers les établissements de crédit	153	
Dettes envers la clientèle	1	
Passif d'impôt courant		1
Provision pour risques et charges	3	3
Comptes de régularisation et passifs divers	10	3
TOTAL	169	11
<u>HORS BILAN</u>		
Instruments dérivés	440	369
Engagements en faveur de la clientèle (Revolving)	823	195

3.1.16. Dettes financières

Au 31/12/2010 comme en 2009, LaSer Cofinoga a respecté tous ses engagements contractuels (notamment covenants) vis-à-vis des contreparties au titre des emprunts et des lignes de crédit qui lui ont été accordés.

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Dettes envers les établissements de crédit	5 070	6 495
Comptes et emprunts à vue	29	48
Crédit-bail	8	9
Comptes et emprunts à terme (*)	5 033	6 438
<i>dont dettes rattachées</i>	27	42
Dettes représentées par un titre	4 836	4 456
Titres de créances négociables (BMTN et Certificats de dépôts)	4 147	3 009
Emprunts obligataires	666	1 423
<i>taux fixe</i>	300	451
<i>taux révisable</i>	356	956
<i>dettes rattachées</i>	10	16
Réévaluation des TCN et emprunts obligataires émis à taux fixe couverts en juste valeur	23	24
Dettes subordonnées	441	433
Emprunts Obligataires subordonnés	404	405
<i>taux fixe</i>	400	400
<i>dettes rattachées</i>	4	5
Réévaluation des emprunts obligataires subordonnés émis à taux fixe couverts en juste valeur	37	28
Emprunts SFEF (**)	169	163
Emprunts SFEF	169	165
<i>taux fixe</i>	166	162
<i>dettes rattachées</i>	3	3
Réévaluation des emprunts SFEF émis à taux fixe couverts en juste valeur		(2)
TOTAL	10 516	11 547

(*) Dont contrepartie BNPP 5 033 M€ au 31/12/2010 et 6 438 M€ au 31/12/2009.

(**) Le Groupe a bénéficié des refinancements accordés par la Société pour le Financement de l'Economie Française (SFEF) pour un montant de 166 M€ au 31 décembre 2010. Ces refinancements sont classés en "Dettes envers la clientèle", la SFEF n'étant pas considérée comme étant un établissement de crédit.

Ces emprunts, d'une durée initiale allant de 2 à 5 ans, sont payeurs d'intérêts à taux fixes et font l'objet d'une couverture transformant leurs taux fixes en taux variables.

Comparaison entre le coût amorti et la juste valeur :

(en millions d'euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	juste valeur	coût amorti	Ecart	juste valeur	coût amorti	Ecart
Dettes envers les établissements de crédit	5 070	5 070		6 495	6 495	
Dettes représentées par un titre	4 836	4 813	23	4 456	4 432	24
Dettes subordonnées	441	404	37	433	405	28
Emprunts SFEF	169	169		163	165	(2)
TOTAL	10 516	10 456	60	11 547	11 497	50

La juste valeur des dettes correspond à la somme du coût amorti et de la contrepartie de la juste valeur des dérivés de couverture de juste valeur venant en couverture des dettes.

Le coût amorti des dettes subordonnées s'élève à 404 M€. Ils correspondent au nominal de 400 M€ augmenté des intérêts courus pour 4 M€.

Le portefeuille des principales dettes subordonnées se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Emprunteur	Montant	Durée	Échéance	Taux référence
Emprunt obligataire subordonné - 2004	LaSer Cofinoga	200 M€	12 ans	oct 2016	Taux fixe 4,75%
Emprunt obligataire subordonné - 2005	LaSer Cofinoga	100 M€	11 ans	oct 2016	Taux fixe 4,75%
Emprunt obligataire subordonné - 2006	LaSer Cofinoga	100 M€	10 ans	oct 2016	Taux fixe 4,75%

L'ensemble des dettes subordonnées est remboursable in fine.

L'analyse des échéances contractuelles des passifs financiers au 31/12/2010 ainsi que leur répartition géographique figurent dans le Rapport de gestion, Chapitre 4-Gestion des risques, IV.1. Le risque de liquidité.

3.1.17. Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	31/12/2009	Dotations	Reprise provision sans objet	Reprise provision utilisée	Autres	31/12/2010
Provisions pour engagements sociaux	10	1		(1)	1	11
Provisions pour impôt et coûts sociaux (*)	4	1		(3)		2
Autres provisions pour risques et charges	3	3	(1)	(1)	1	5
TOTAL	17	5	(1)	(5)	2	18

L'utilisation correspond à la reprise de provision pour coûts de départ.

Détail des provisions sur engagements sociaux :

Analyse de la provision constituée au bilan, par nature :

(en millions d'euros)	31/12/2009	Variation	31/12/2010
Régime de retraite à prestations définies (*)	3,5	(0,1)	3,4
Indemnités de départ en retraite	5,4	1,1	6,5
Médailles du travail	0,8		0,8
Provision constituée	9,7	1,0	10,7

(*) Les engagements au bénéfice des mandataires sociaux français, correspondant à des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de leur départ en retraite, sont contractés par le GIE LaSer Archives, société du Groupe. Les engagements de retraite à prestations définies à l'étranger concernent LaSer Nederland et Creation Consumer Finance.

Rapprochement de la provision avec la dette actualisée et la valeur des placements constitués pour couvrir cette dette :

(en millions d'euros)	31/12/2009	Variation	31/12/2010
Dettes actuarielles avec niveau futur de salaire	19,8	5,3	25,1
Valeur vénale des placements	(10,1)	(4,3)	(14,4)
Provision constituée	9,7	1,0	10,7

Variation de la dette actuarielle

(en millions d'euros)	31/12/2010		
	Indemnité départ retraite et autres	Régime à prestations définies	Total
Coût des services rendus durant l'exercice	0,5	0,3	0,8
Charge liée à l'actualisation des engagements	0,2	0,4	0,6
Diminution suite aux départs	(0,2)	(0,8)	(1,0)
Variations par capitaux propres (périmètre, conversion...)	(0,1)		(0,1)
Ecart actuariel par capitaux propres	0,7		0,7
Reclassement par contrepartie placements		4,3	4,3
Variation	1,1	4,2	5,3

Variation de la valeur vénale des placements pour le régime à prestations définies

(en millions d'euros)	31/12/2010
Rendement des actifs du régime	0,3
Cotisations versées au fonds	
Prestations payées par le fonds	(0,6)
Autres éléments par compte de résultat	0,3
Variations par capitaux propres (périmètre, conversion...)	
Reclassement contrepartie dette actuarielle	4,3
Variation	4,3

Principales hypothèses actuarielles retenues :

(en %)	31/12/2010	31/12/2009
Taux d'actualisation (*)	4%-4,5%	5,0% - 5,4%
Taux de revalorisation des salaires (**)	2,50%	2,50% - 3,80%
<i>dont taux d'inflation</i>	<i>2,00%</i>	<i>1,00%</i>

(*) Sensibilité de la dette actuarielle à la variation du taux d'actualisation :

Taux d'actualisation	3,50%	4,00%	4,50%
Dettes actuarielles en M€	27,1	25,1	23,3

(**) Ce taux s'applique au calcul des indemnités de départ en retraite ; le taux pour le régime de retraite à prestations définies est lui calculé en fonction de la population concernée.

3.1.18. Intérêts Minoritaires

La variation du poste "intérêts minoritaires" est présentée dans le tableau général de l'évolution des capitaux propres consolidés. Au 31 décembre 2010, les intérêts minoritaires correspondent aux droits des détenteurs des actions de préférence, en principal et en intérêts courus pour un montant de 186 M€ et à la part des minoritaires de CDGP pour 20 M€.

Les dividendes versés sur la période aux détenteurs d'actions de préférence représentent un montant de 11 M€.

Aucun dividende n'a été versé aux minoritaires de CDGP.

3.1.19. Distribution de dividendes

Aucun dividende n'a été distribué au cours de l'exercice 2010.

3.1.20. Capital réglementaire

Le passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels établi selon les règles de l'Autorité de Contrôle Prudentiel en vigueur s'établit de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Capitaux propres - Part du groupe	1 153	1 100
+ Actions de préférence (*)	180	180
- Distribution de dividendes (**)		
- Immobilisations incorporelles, hors droit au bail	(80)	(82)
+ Intérêts minoritaires CDGP	20	18
- Ecart d'acquisition	(265)	(256)
Tier 1 - Fonds propres de base	1 008	960
Titres Subordonnés Remboursables (***)	400	400
Tier 2 - Fonds propres complémentaires	400	400
- Participations dans les Etablissements de crédit et Sociétés financières		
Fonds propres de base après déductions	1 008	960
Fonds propres complémentaires après déductions	400	400
Fonds Propres Réglementaires Totaux	1 408	1 360

Le périmètre des établissements inclus dans la consolidation à des fins de surveillance prudentielle sur base consolidée est identique au périmètre de consolidation comptable. Les entités LaSer Cofinoga, Sygma Banque, Mediatis, Soficarte et CDGP bénéficient d'une exonération d'assujettissement aux ratios prudentiels sur base individuelle.

(*) Les instruments émis par LaSer Cofinoga ou ses filiales classés en capitaux propres et repris dans les fonds propres prudentiels selon les règles de l'Autorité de Contrôle Prudentiel actuellement en vigueur sont :

(en millions d'euros)		Montant	Call	Taux référence	Step up
Actions de préférence - 2003	Tier 1	100 M€	mars-13	Taux fixe 6,82%	Eur 3 M + 375 bp
Actions de préférence - 2004	Tier 1	80 M€	janv-14	TEC 10 + 1,35%	-

(**) Aucune distribution de dividendes n'est prévue au titre de l'exercice 2010.

(***) Le détail des dettes subordonnées remboursables émises par LaSer Cofinoga reprises dans les fonds propres prudentiels selon les règles de l'Autorité de Contrôle Prudentiel est mentionné au § 3.1.16.

3.1.21. Engagements hors bilan

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Engagements donnés	14 773	14 845
Engagements de financement	12 771	13 259
Engagements en faveur d'établissements de crédit	157	114
Engagements en faveur de la clientèle	12 614	13 145
<i>dont ouverture de crédits revolving confirmés</i>	<i>12 493</i>	<i>13 053</i>
<i>dont autres engagements en faveur de la clientèle</i>	<i>121</i>	<i>93</i>
Engagements de garantie	283	372
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	3	93
Engagements d'ordre de la clientèle	2	2
Créances données en nantissement (SFEF)	278	277
Opérations en devises	1 699	1 188
Engagements de loyers	20	26
Engagements reçus	3 113	2 702
Engagements de financement	85	74
Engagements reçus d'établissements de crédit	85	74
Engagements de garantie	1 331	1 440
Engagements reçus d'établissements de crédit	10	8
Engagements reçus de la clientèle	1 321	1 432
Opérations en devises	1 697	1 188

La valeur nominale des instruments dérivés est détaillée au § 3.1.2 avec la juste valeur.

3.2. Notes sur le résultat

3.2.1. Soldes de gestion exprimés en pourcentage du PNB

	31/12/2010	31/12/2009 retraité
Produit net bancaire (en millions d'euros)	1 252	1 257
Charges générales d'exploitation	-40,3%	-39,6%
Dot. Amort et Prov. Immob corporelles et incorporelles.	-2,7%	-3,1%
Résultat brut d'exploitation	57,0%	57,3%
Coût du risque et provisions pour perte de marge future	-50,3%	-53,3%
Résultat d'exploitation	6,7%	4,0%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0,1%	0,0%
Résultat courant avant impôt	6,8%	4,0%
Impôts sur les bénéfices	-1,5%	-1,7%
Resultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-0,8%	3,8%
Résultat net de l'exercice	4,5%	6,1%

3.2.2. Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 retraité
Intérêts et produits assimilés	1 008	1 056
Sur opérations avec les établissements de crédit	18	20
Sur opérations avec la clientèle (*)	983	1 035
Quote part de résultat dans les SEP financières dont la gérance n'est pas assurée par une société du Groupe	7	1
Part des associés externes dans les SEP financières dont la gérance est assurée par une société du Groupe	1	1
Reprise de provision pour perte de marge future (**)	136	125
Intérêts et charges assimilées (***)	(143)	(190)
Sur opérations avec les établissements de crédit	(116)	(140)
Sur opérations avec la clientèle	(4)	(3)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(51)	(89)
Sur opérations de couverture	32	44
Quote part de résultat dans les SEP financières dont la gérance est assurée par une société du Groupe	(4)	(2)
Autres		(1)
TOTAL	1 001	991

(*) Les swaps de macrocouverture adossés aux prêts clients échangeant des taux variables prêteurs contre des taux fixes emprunteurs, génèrent sur l'exercice des différentiels d'intérêts de -116 M€ au 31/12/2010 contre - 163 M€ au 31/12/2009.

(**) La reprise de provision pour perte de marge future correspond à l'impact de la désactualisation de la provision pour perte de marge future initialement dotée en coût du risque. Cette reprise reconstitue la marge financière théorique qui était attendue à l'origine des crédits pour les dossiers faisant l'objet d'une restructuration (65 M€ au 31/12/2010) et pour les dossiers faisant l'objet d'une dépréciation (71 M€ au 31/12/2010).

(***) En raison de la baisse des taux variables, les intérêts et charges assimilées sur emprunts et swaps de microcouverture baissent dans les mêmes proportions que les intérêts et produits sur swaps de macro couverture.

3.2.3. Commissions

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 retraité
Commissions - Produits	271	276
Commissions d'assurance (gestion et courtage)	177	201
Autres commissions sur opérations avec la clientèle	94	75
Commissions - Charges	(36)	(34)
Commissions versées à des tiers	(26)	(24)
Autres commissions sur opérations avec la clientèle	(10)	(10)
TOTAL	235	242

3.2.4. Gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 retraité
Instruments classés en portefeuille de transaction	-	1
Variation de valeur des actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	1
Instruments de couverture et éléments couverts en juste valeur (1)	-	(2)
Variation de valeur des instruments de couverture classés en couverture de juste valeur	32	36
Réévaluation des éléments couverts en juste valeur	(32)	(38)
TOTAL	-	(1)

(1) Le résultat négatif de 2 M€ réalisé en 2009 correspond à l'inefficacité des couvertures.

3.2.5. Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 retraité
Plus ou moins value de cession (*)		3,0
Perte de valeur	(0,5)	-
Dividendes et autres revenus des Valeurs Mobilières de Placement	0,3	0,2
TOTAL	-0,2	3,2

(*) en 2009, plus-value sur la cession des titres Financo.

3.2.6. Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 retraité
Quote-part de résultat dans les SEP non financières dont la gérance n'est pas assurée par une société du Groupe	1	2
Produits nets des immobilisations en location simple		
Refacturations	14	17
Autres produits / charges	1	3
TOTAL	16	22

3.2.7. Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 retraité
Charges de personnel	(248)	(238)
Salaires	(167)	(157)
Charges sociales et fiscales	(64)	(64)
Charges de retraite (dont provision)	(11)	(11)
Participation et intéressement des salariés	(6)	(6)
Autres charges externes	(256)	(260)
Sous-traitance générale	(65)	(60)
Honoraires	(40)	(36)
Marketing, publicité et fidélisation	(51)	(45)
Affranchissements et télécommunications	(38)	(39)
Loyers et locations	(30)	(32)
Impôts et taxes (*)	(5)	(12)
Déplacements	(9)	(9)
Fournitures et petit matériel	(7)	(9)
Divers (**)	(11)	(18)
TOTAL	(504)	(498)

(*) En 2010, présentation en "Impôts sur les bénéfices" de 6 M€ de CVAE, qui remplace en grande partie la taxe professionnelle (cf. §1.3.8).

(**) En 2010, cette ligne intègre la reprise de provision pour charges générales d'exploitation constituée en 2009 dans la perspective de la cession de BSH (cf § 1.3.16)

3.2.8. Coût du risque et provisions pour perte de marge future

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 retraité
Pertes sur créances irrécouvrables provisionnées	(368)	(254)
Pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées	(1)	(3)
Rentrées sur créances amorties	35	26
Variation nette de la provision BSH (cf. §1.3.16)	34	
Variation nette de la provision pour risque de crédit	(204)	(259)
Coût du risque	(504)	(490)
Provisions pour perte de marge future	(126)	(180)
TOTAL	(630)	(670)

3.2.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 retraité
Sur immobilisations incorporelles		0
Sur immobilisations corporelles	1	
Sur immobilisations financières		0
TOTAL	1	0

3.2.10. Charges d'Impôts

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 retraite
Charge nette des impôts courants	(52)	(58)
- IS	(46)	(58)
- CVAE	(6)	
Charge nette des impôts différés	33	37
- IS	28	37
- CVAE nette d'IS	5	
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	(19)	(21)

Analyse du taux effectif d'impôt :

Au 31/12/2010, le poste impôt réel contient les flux liés à la comptabilisation de la nouvelle Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en impôts (cf. § 1.3.8 pour plus de détail sur le traitement comptable).

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 retraite
Résultat consolidé des activités poursuivies après impôt	66	29
Impôt réel	(19)	(21)
Résultat avant impôt	85	50
<i>Taux d'impôt effectif moyen</i>	22,35%	42,00%
Impôt théorique 34,43%	(29)	(17)
Ecart constaté entre impôt théorique et impôt réel	10	(4)
<u>Détail :</u>		
Différences permanentes d'imposition	1	6
Plus-value de consolidation non fiscalisée		1
Résultats de la succursale BSH non fiscalisés, notamment reprise de provision	14	
Différences de taux d'imposition sur filiales internationales et effet report variable	(5)	(10)
Résultats des autres filiales non fiscalisés	(1)	(1)
Reclassement de la charge de CVAE en impôt sur les résultats	(6)	
Impact IS correspondant	2	
Activation des impôts différés sur CVAE nets d'IS	5	
TOTAL	10	(4)

3.2.11 Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009			
	BGC	BGC	Espagne	Portugal	Total
Produit net bancaire	56	61	63	24	148
Charges générales d'exploitation & Dotations amort et prov	(26)	(24)	(16)	(13)	(53)
Coût du risque dont perte de marge future	(40)	(40)	(81)	(10)	(131)
Resultat d'exploitation	(10) (*)	(3)	(34)	1	(36)
Ecart entre valeur comptable et juste valeur du groupe d'actifs destinés à la vente	(3)		(47)		(47)
Plus value de cession				171	171
Sortie des écarts d'acquisition			(1)	(20)	(21)
Impôt sur les bénéfices	3	1	(16)		(15)
Impôt sur plus value de cession				(4)	(4)
Résultat net	(10)	(2)	(98)	148	48
<i>Résultat par action des activités arrêtées ou en cours de cession (en euros)</i>	<i>(1,5)</i>				<i>7,2</i>

(*) Le résultat de l'activité de Banque du Groupe Casino comprend des charges chez LaSer Cofinoga notamment relatives à des engagements de garantie en faveur de sa filiale.

3.2.12. Intérêts minoritaires

Le résultat minoritaire correspond à la rémunération des actions de préférence sur la période concernée, ainsi qu'aux intérêts des minoritaires dans le résultat de CDGP (35%). Ce poste est à déduire du résultat net de l'exercice pour obtenir le résultat part du groupe.

3.2.13. Compte de résultat 2009 - Tableau de passage

Le compte de résultat 2009 est présenté retraité (2) dans les états financiers pour tenir compte de l'application de la norme IFRS 5 aux comptes de Banque du Groupe Casino. L'impact de ce retraitement est présenté dans la colonne "Reclassement BGC IFRS 5" (1).

Par ailleurs, comme indiqué au § 1.3.16, la norme IFRS 5 sur les comptes de l'Espagne, n'a plus lieu d'être appliquée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2010. En raison de cette évolution, le tableau ci-dessous présente le compte de résultat au 31 décembre 2009 (4) après réintégration de la contribution de l'Espagne dans chaque ligne du compte de résultat (3), de façon à améliorer la comparabilité des comptes avec le 31 décembre 2010.

(en millions d'euros)	31/12/2009 <i>publié</i>	reclassement BGC IFRS5 (1)	31/12/2009 <i>retraité</i> (2)	reclassement Espagne contribution (3)	31/12/2009 <i>comparable</i> (4)
Intérêts et produits assimilés	1 101	(45)	1 056	53	1 109
Reprise de provision pour perte de marge future	132	(7)	125	3	128
Intérêts et charges assimilées	(195)	5	(190)	(4)	(194)
Commissions (produits)	291	(15)	276	12	288
Commissions (charges)	(35)	1	(34)	(1)	(35)
Gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par résultat	(1)		(1)		(1)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3		3		3
Produits des autres activités	25	(1)	24		24
Charges des autres activités	(3)	1	(2)		(2)
PRODUIT NET BANCAIRE	1 318	(61)	1 257	63	1 320
Charges générales d'exploitation	(522)	24	(498)	(17)	(515)
Dot. amort. et dépr. immob. corporelles & incorporelles	(39)		(39)	(6)	(45)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	757	(37)	720	40	760
Coût du risque	(519)	29	(490)	(121)	(611)
Dotation aux provisions pour perte de marge future	(191)	11	(180)		(180)
RESULTAT D'EXPLOITATION	47	3	50	(81)	(31)
Quote-part du résultat net des entreprises mée					
Gains ou pertes nets sur autres actifs					
Variation de valeur des écarts d'acquisition				(1)	(1)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	47	3	50	(82)	(32)
Impôts sur les bénéfices	(20)	(1)	(21)	(16)	(37)
Résultat net d'impôt des activités poursuivies	27	2	29	(98)	(69)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession (*)	50	(2)	48	98	146
RESULTAT NET	77		77		77
Part du Groupe	64		64		64
Intérêts minoritaires	13		13		13

(*) Le montant au 31/12/2009 (comparable) correspond à l'incidence de la cession de la filiale portugaise et à la contribution au résultat de Banque du Groupe Casino (cf. § 3.2.11).

3.3. Information sectorielle

L'activité de LaSer Cofinoga sur le périmètre des activités poursuivies est analysée de la manière suivante :

- LMFS : pôle réunissant l'ensemble de l'offre partenariale proposée à la distribution, notamment le crédit et la fidélisation,
- LCF : pôle réunissant l'activité de crédits commercialisés auprès de la clientèle soit en direct, soit par le canal de courtiers,
- Partenariats : les résultats des sociétés détenues en contrôle conjoint ou en mise en équivalence : Banque Solféa et Assurtis.

A noter, que suite au regroupement en 2010, de la gouvernance de l'ensemble des activités polonaises dans le pôle LMFS, l'ensemble des résultats de la Pologne est présenté dans ce pôle. Les chiffres 2009 ont été retraités en conséquence.

(en quote-part et en millions d'euros)	31/12/2010				31/12/2009			
	L.M.F.S	L.C.F	Partenariats	Total	L.M.F.S	L.C.F	Partenariats	Total
Chiffre d'affaires analytique	966	462	16	1 444	1 099	467	19	1 585
Marge brute	853	346	10	1 209	914	326	11	1 251
Contrib. Opérationnelle	23	58	-1	80	7	98	2	107
Corporate et développement				(33)				(30)
Hors contribution (ROC)				(3)				(15)
Résultat opérationnel courant				44				62
Résultat financier				(1)				2
Autres pdts et chgs op. (*)				42				(14)
Annulation Gains ou pertes nets sur actifs				(1)				
Résultat exploitation				84				50

Production crédit	3 980	804	134	4 918	3 980	834	101	4 915
Encours financés moyens	6 398	4 648	237	11 283	6 361	4 350	227	10 938

(*) reprise nette de la provision pour cash-flow futurs négatifs de la succursale BSH constituée en 2009 consécutivement à l'application du classement et de l'évaluation selon IFRS 5 des comptes de la succursale espagnole.

Chiffre d'affaires analytique : Chiffre d'affaires des activités non crédit et produits d'intérêts et d'assurance liés à l'encours crédit.

Marge Brute : Il s'agit d'une notion analytique représentant le total des revenus (produits des activités crédit et non crédit) moins les coûts liés (coûts de refinancement des activités de crédit, achats venant en réduction de la marge des activités non crédit).

Contribution Opérationnelle : Il s'agit de la marge brute moins les frais commerciaux, l'impayé et les coûts opérationnels directement rattachables à l'activité.

Corporate et développement : Analytiquement, les coûts des fonctions Corporate et des projets de développement sont suivis de manière autonome.

Hors contribution : Ce poste analytique regroupe les éléments de résultat non récurrents dont la prise en compte fausserait l'analyse budgétaire de la contribution opérationnelle.

Le groupe établit un reporting pour chacun des deux actionnaires de LaSer selon un format requis : référentiel de présentation bancaire pour BNPP, référentiel de présentation commerciale pour les Galeries Lafayette.

Résultat Opérationnel Courant (Commercial) : Il s'agit du résultat de l'entreprise avant impôts en excluant le résultat financier (cf. ci-dessous).

Résultat financier (Commercial) : ce poste correspond à la définition commerciale de ce solde intermédiaire de gestion : coût du refinancement des activités non crédit, résultat sur les instruments financiers au sens de l'IAS39 (résultat sur dérivés de trading, variation de juste de valeur des actifs et passifs financiers évalués en juste valeur, résultat des couvertures de taux et de changes sur les actifs et passifs financiers).

Gains/Pertes et nets sur actifs (Bancaire) : Ce poste comprend les gains et pertes nets sur cessions d'actifs corporels et incorporels affectés à l'exploitation de l'établissement, ainsi que sur les titres consolidés inclus dans le périmètre de consolidation. Ces gains et pertes font partie du Résultat Opérationnel Courant et non du Résultat d'Exploitation.

Résultat Exploitation (Bancaire) : Il s'agit du solde intermédiaire de gestion figurant dans les comptes statutaires consolidés (format bancaire), soit la différence entre le résultat brut d'exploitation et le coût du risque.

3.4. Information géographique

3.4.1. Répartition géographique du bilan

(en millions d'euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	France	Intl	Total	France	Intl	Total
ACTIF						
Caisse, banques centrales	18	8	26	29	7	36
Actifs financiers à la JV par le résultat	5		5	3		3
Instruments dérivés	109	1	110	83	1	84
Actifs financiers disponibles à la vente	105		105	1 258		1 258
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 409	56	1 465	627	49	676
Prêts et créances sur la clientèle	6 987	2 794	9 781	7 801	2 565	10 366
<i>dont provisions pour dépréciation</i>	(945)	(893)	(1 838)	(902)	(591)	(1 493)
Actifs non courants destinés à être cédés	321		321		196	196
PASSIF						
Passifs financiers à la JV par le résultat	4		4	5	1	6
Instruments dérivés	181	3	184	216	7	223
Dettes envers les établissements de crédit	4 855	215	5 070	5 972	523	6 495
Dettes envers la clientèle	215	28	243	208	29	237
Dettes représentées par un titre	4 837		4 837	4 455		4 455
Dettes subordonnées	441		441	433		433
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	169		169		11	11

3.4.2. Répartition géographique du compte de résultat

(en millions d'euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	France	Intl	Total	France	Intl	Total
Produit Net Bancaire	799	453	1 252	877	380	1 257
Résultat brut d'exploitation	450	264	714	503	217	720
Résultat d'exploitation	62	22	84	119	(69)	50
Résultat courant avant Impôt	63	22	85	119	(69)	50
Résultat net d'impôt des act. arrêtées ou en cours de cession	(10)		(10)	(2)	50	48
Résultat net	36	20	56	231	(154)	77
Résultat net part du groupe	24	20	44	218	(154)	64

3.5. Juste valeur des actifs et passifs financiers

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces justes valeurs des actifs et passifs financiers représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés à la date de clôture. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. De ce fait, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette juste valeur n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité,

- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des justes valeurs présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente.

Il a été considéré que la valeur nette comptable des actifs et passifs financiers suivants constitue leur juste valeur:

- instruments financiers dont la maturité contractuelle est inférieure à 1 an,
- instruments financiers à taux variable ou taux révisable,
- instruments financiers à vue.

Dans les comptes du Groupe, seuls les prêts à la clientèle émis à taux fixe (prêts personnels et crédits classiques), pour toutes les catégories de prêts, font l'objet d'un calcul spécifique de juste valeur.

Leur juste valeur est déterminée par différence entre la composante taux et la composante crédit :

- la composante taux est obtenue en actualisant les cash flows futurs attendus des créances au taux moyen client en date d'arrêté ;
- la composante crédit est constituée des provisions pour dépréciation déjà comptabilisées au bilan.

Ainsi calculée, la juste valeur de ces actifs s'établit au 31/12/2010 à 11 445 M€, pour une valeur nette comptable de 11 246 M€ et au 31/12/2009 à 11 107 M€, pour une valeur nette comptable de 11 042 M€. Comme dit en introduction, ces écarts de respectivement +199 M€ et +65 M€ ne représentent pas des plus-values latentes par rapport à une valeur de marché mais uniquement par convention, le résultat d'une comparaison, pour les encours à taux fixe, entre le taux de rendement moyen du stock et le dernier taux client accordé à la date de clôture, étant précisé que les derniers taux clients accordés à la date de clôture sont inférieurs au taux de rendement moyen du stock de créances.

Compte tenu de ces éléments, la juste valeur des actifs et passifs financiers s'élève à :

(en millions d'euros)	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur bilan	Juste valeur	Valeur bilan	Juste valeur
Actifs financiers	11 351	11 550	12 301	12 366
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 465	1 465	676	676
Actifs financiers disponibles à la vente	105	105	1 259	1 259
Prêts et créances sur la clientèle	9 781	9 980	10 366	10 431
Passifs financiers	10 530	10 590	11 621	11 621
Dettes envers les établissements de crédit	5 070	5 070	6 495	6 495
Dettes envers la clientèle	243	243	237	237
Dettes représentées par un titre	4 813	4 836	4 456	4 456
Dettes subordonnées	404	441	433	433

3.6. Actionariat

Au 31 décembre 2010, le Groupe LaSer Cofinoga est détenu à 100% par LaSer SA, elle-même détenue à parité par le Groupe Galeries Lafayette et le Groupe BNP Paribas (BNPP Personal Finance).

3.7. Effectifs

Les effectifs moyens du Groupe (en quote-part contrôlée pour les sociétés intégrées proportionnellement et y compris les effectifs de BGC, de l'Espagne et pour 2009 du Portugal) se répartissent comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009
France	2 808	2 985
International	2 604	3 100
TOTAL	5 412	6 085

La répartition des salariés du Groupe est la suivante :

- 25,6 % des effectifs sont des cadres (24,0 % en décembre 2009),
- 74,4 % des effectifs sont des non cadres (76,0 % en décembre 2009).

3.8. Opérations avec les parties liées

Les parties liées au Groupe LaSer Cofinoga sont :

- les actionnaires qui contrôlent l'entité Groupe LaSer Cofinoga : LaSer SA, Groupe Galeries Lafayette, Groupe BNP Paribas
- les co-entreprises.

Les flux avec les sociétés consolidées sous contrôle exclusif, considérées comme des parties liées, sont éliminés dans les comptes consolidés et ne sont donc pas présentés ci-après.

Les créances et les dettes cumulées envers les parties liées comprises dans les actifs et passifs aux bilans au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Créances brutes	320	684
Dettes	(5 342)	(6 638)
TOTAL	(5 022)	(5 954)

Les transactions avec les parties liées comprises dans le compte de résultat au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2010	30/06/2009
Produit net bancaire	(2)	(48)
Autres charges d'exploitation	(10)	(12)
TOTAL	(12)	(60)

3.8.1. Avec LaSer (et ses filiales)

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Créances brutes	53	47
Dettes	(46)	(55)
TOTAL	7	(8)

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Produit net bancaire	9	8
<i>dont facturations</i>	9	7
<i>dont quote part de résultat dans les SEP</i>	1	2
<i>dont impact fidélisation</i>	(1)	(1)
Autres charges d'exploitation	(23)	(21)
TOTAL	(14)	(13)

3.8.2. Avec le Groupe Galeries Lafayette

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Créances brutes	2	4
Dettes	(8)	(9)
TOTAL	(6)	(5)

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Produit net bancaire	(14)	(12)
<i>dont commissions apporteurs</i>	(15)	(14)
Autres charges d'exploitation	(3)	(4)
TOTAL	(17)	(16)

3.8.3. Avec le Groupe BNP Paribas

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Créances brutes	95	103
Dettes (refinancement)	(5 267)	(6 525)
<i>dont Comptes et Emprunts à terme</i>	(5 185)	(6 438)
<i>dont Emprunts obligataires</i>	(35)	(40)
<i>dont Emprunts obligataires subordonnés</i>	(47)	(47)
Dettes (Créditeurs divers)	(17)	(44)
TOTAL	(5 189)	(6 466)

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Produit net bancaire	(6)	(55)
<i>dont commissions nettes</i>	121	129
<i>dont charges d'intérêts nettes</i>	(133)	(187)
<i>dont gains ou pertes sur instruments dérivés en juste valeur</i>	6	2
Autres charges d'exploitation	(3)	(2)
TOTAL	(9)	(57)

3.8.4. Avec les co-entreprises

Il s'agit des transactions avec les sociétés en contrôle conjoint (Banque du Groupe Casino, Banque Solféa et Assurtis).

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Créances brutes	170	530
Dettes (refinancement)	(4)	(5)
TOTAL	166	525

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Produit net bancaire	9	11
<i>dont intérêts et produits assimilés</i>	9	12
Autres charges d'exploitation	19	15
<i>dont apports de charges aux SEP</i>	17	17
TOTAL	28	26

3.8.5. Avec les principaux dirigeants de LaSer Cofinoga et de ses actionnaires

Les personnes concernées sont les mandataires sociaux, et les sommes indiquées correspondent aux rémunérations et avantages en nature évalués sur l'ensemble du périmètre LaSer et ses filiales.

(en euros)	31/12/2010	31/12/2009
Rémunérations et avantages en nature versés sur l'exercice	1 183 198	1 303 441

3.9. Honoraires des Commissaires Aux Comptes

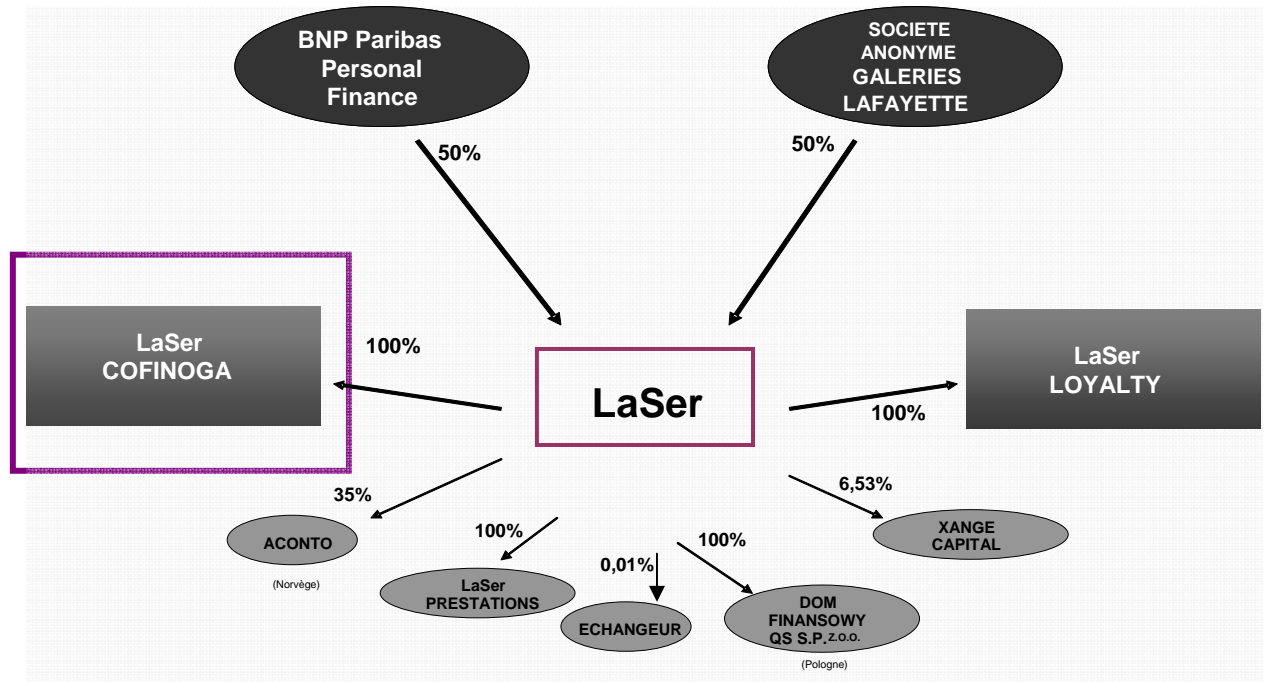
Les honoraires versés en 2010 aux Commissaires aux comptes, hors sociétés intégrées proportionnellement, se répartissent de la manière suivante :

(en milliers d'euros hors taxe)	Cailliau Dedouit et Associés	Ernst & Young Audit	Price-waterhouse-Coopers Audit
Commissariat aux comptes	187	629	212
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissariat aux comptes		9	3
Total Audit	187	638	215
Autres prestations		52	77
TOTAL	187	690	292

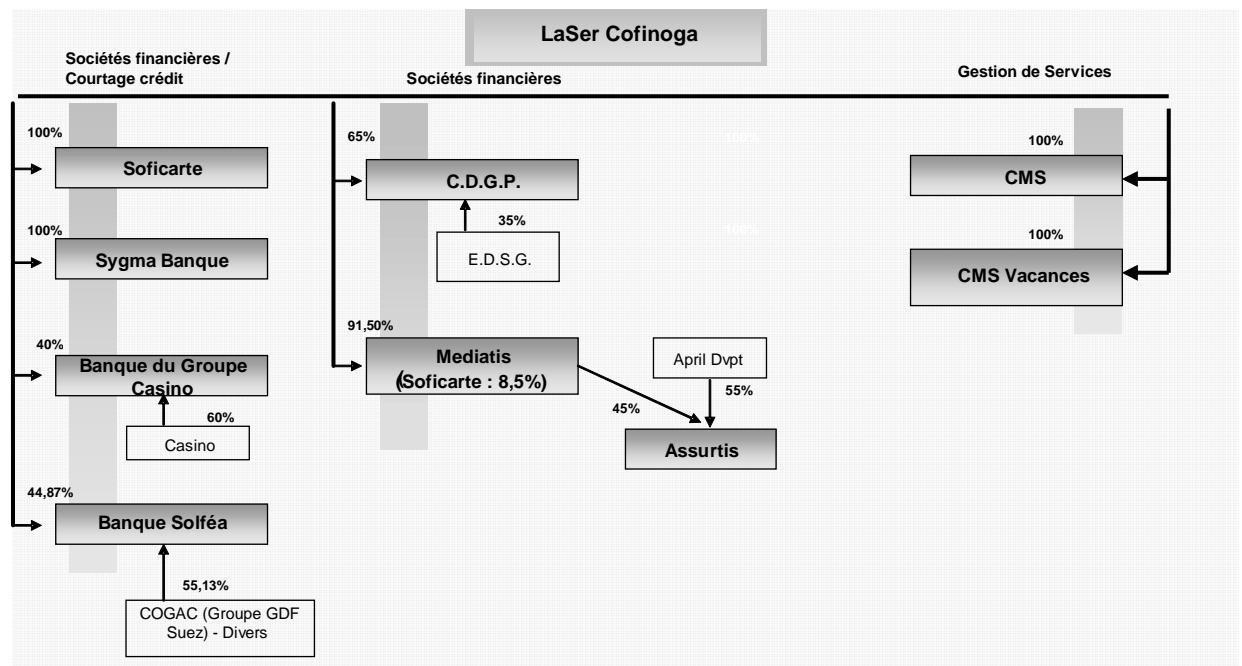
8 Informations Juridiques

8.1 Organigramme juridique simplifié au 31-12-10

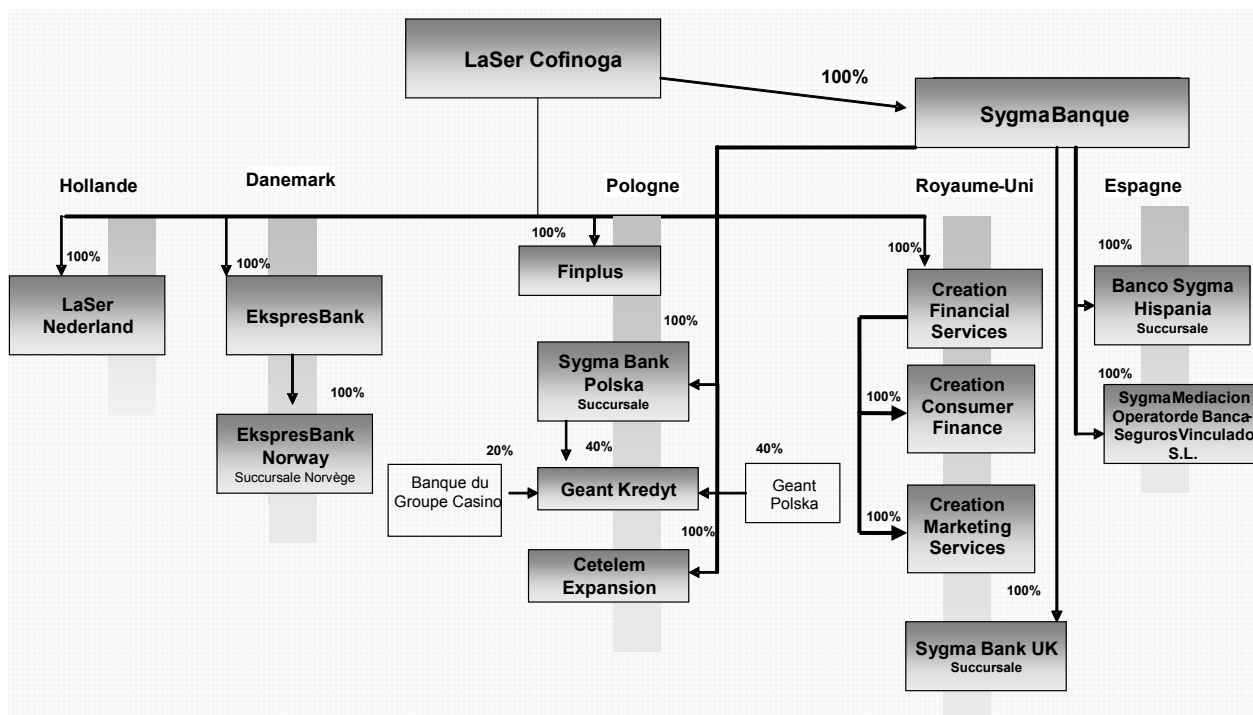
LaSer



LaSer Cofinoga en France



LaSer Cofinoga à l'International



8.2 Mouvements relatifs aux filiales et participations

Cessions et acquisitions :

- LaSer Cofinoga a cédé sa participation dans Agys le 21 septembre 2010.

Créations et fermetures :

- Liquidation de Flexpay en date du 22 juillet 2010.
- Fermeture de la succursale Banco Sygma Romania en date du 1^{er} juin 2010.

Modifications du capital :

- Creation Consumer Finance (CCF) : augmentation du capital social d'un montant de 14,205,000 £ portant le capital de 33,124,000 £ à 47,329,200 £ en date du 12 Juillet 2010.

8.3 Autres Informations Juridiques

Aucun événement n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le résultat de l'exercice s'élèverait à - 10 678 815,31 €, devrait décider de l'affecter au compte Report à Nouveau, lequel s'élèverait après cette affectation à la somme de 489 698 417,13€.

Les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en euros par action) :

Exercice	Dividende net payé
2007	3,0048
2008	12,08
2009	0

Actionnariat salarié

Aucune action du capital de la société LaSer Cofinoga n'est détenue par des salariés de la société.

Actionnariat relatif à l'article L 225-184 du code de commerce

Aucune opération n'a été réalisée dans le cadre des articles L 225-177 à L 225-186 du code de commerce.

Disposition de l'article L 225-102-1 du Code du Commerce

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 3 du code de commerce, vous trouverez, ci-après, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions, durant l'exercice 2010, exercés dans toute société par les mandataires sociaux de LaSer Cofinoga.

Dispositions de l'article L 225-100 du Code du Commerce

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 du code de commerce, il est précisé qu'il n'existe aucune délégation en cours accordée par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

Présentation des résolutions de l'Assemblée Générale

L'ordre du jour de votre Assemblée Générale sera le suivant :

- Connaissance prise du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010, du rapport de gestion et quitus aux Administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Connaissance prise du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- Approbation du contenu du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce,
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire 1 de Cailliau Dedouit et Associés,
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant 1 de Monsieur Didier CARDON,
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire 2 du cabinet ERNST & YOUNG AUDIT,
- Nomination du Cabinet PICARLE ET ASSOCIES en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant 2,
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire 3 de PRICEWATERHOUSECOOPERS Audit,
- Nomination de Monsieur Etienne BORIS en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant 3,
- Ratification de la décision de transfert du siège social du Conseil d'Administration du 6 juillet 2010,
- Pouvoir pour formalités.

8.4 Fonctions et mandats des mandataires sociaux de LaSer Cofinoga

LISTE DES FONCTIONS ET MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX DE LASER COFINOGA (Article L 225-102-1 du code de commerce)

Monsieur Philippe LEMOINE, Président du Conseil d'Administration,

- Président Directeur Général de LaSer
- Président du Conseil d'Administration de LaSer Cofinoga et de Sygma Banque
- Administrateur de BNP PARIBAS Personal Finance
- Administrateur de Monoprix
- Administrateur de Unincofra
- Administrateur de Telemarket
- Représentant permanent de LaSer Cofinoga aux Conseils d'Administration de Fidecom et de Médiatis
- Censeur de GDF -SUEZ
- Administrateur de La Poste
- Président de Grands Magasins Galeries Lafayette – GMGL
- Membre du Comité de Surveillance de Bazar de l'Hôtel de Ville – BHV (SASU)
- Administrateur unique du GIE Recherche Haussmann et du GIE LaSer Archives
- Président de la Fondation LaSer Initiatives Solidaires
- Président du Comité « Economie Numérique » du MEDEF
- Co-Gérant de GS1 France
- Président de la FING (Fondation Internet Nouvelle Génération)
- Administrateur de la Fondation du Collège de France
- Administrateur de Maison des Sciences de l'Homme
- Administrateur de l'Anvie
- Administrateur de l'Etablissement Public Culturel le 104
- Président du Forum d'Action Modernités, fondation sous l'égide de la Fondation de France

Monsieur Michel PHILIPPIN, Directeur Général,

- Directeur Général Délégué de LaSer
- Président de LaSer Loyalty
- Directeur Général de LaSer Cofinoga
- Président de Soficarte
- Administrateur de Banque du Groupe Casino, Sygma Banque, Cépages et Terroirs, Fidecom
- Censeur du GIE S'Miles
- Président de Galtour
- Gérant de LaSer Prestations
- Représentant permanent de LaSer Cofinoga aux Conseils d'Administration de Carsmile, Omnios et Banque Solféa
- Représentant permanent de LaSer au Conseil de Surveillance d'Xange Capital
- Représentant permanent de LaSer Loyalty aux Conseils d'Administration de Kyrielles et ISM
- Représentant permanent de Soficarte au Conseil d'Administration de Médiatis
- Administrateur unique du GIE GSGC
- Co-gérant de Galco
- Administrateur de LaSer Nederland BV (Hollande), LaSer Nordic Services A/S et EkspresBank (Danemark)

Monsieur Jacques CALVET, Administrateur,

- Vice-Président du Conseil de surveillance, Président du Comité Financier et d'Audit et Membre du Comité des rémunérations et des nominations de la Société Anonyme des Galeries Lafayette
- Président du Comité de surveillance de la société Bazar de l'Hôtel de Ville – BHV
- Administrateur de LaSer
- Administrateur de LaSer Cofinoga
- Administrateur et Président du Comité d'Audit de la société Icade
- Administrateur de Cottin Frères
- Administrateur de Société Foncière Lyonnaise
- Administrateur du Groupe Ayache
- Censeur de :
- E.P.I. (Société Européenne de Participations Industrielles)
- Scherlafarge (Agence H)
- Président d'honneur de la société B.N.P. Paribas
- Conseiller consultatif de la Banque de France
- Membre du Comité de Direction de Motier jusqu'au 07/06/10
- Administrateur de la société ALDETA jusqu'au 30/06/10

Monsieur Philippe HOUZE, représentant permanent de la Société Anonyme des Galeries Lafayette

- Président du Directoire de la Société Anonyme des Galeries Lafayette
 - Président-Directeur Général de Monoprix SA
 - Président du Conseil d'administration d'Artcodif (SA)
 - Président du Conseil d'administration de la Fondation d'Entreprise Monoprix
 - Président de Galeries Lafayette Haussmann (SAS)
 - Vice-Président et Directeur Général de Motier (SAS)
 - Membre du Comité de surveillance de Bazar de l'Hôtel de Ville – B.H.V (SAS)
 - Représentant permanent :
 - de Monoprix SA au conseil de Fidecom
 - de Société Anonyme des Galeries Lafayette aux conseils de LaSer et de LaSer Cofinoga
 - Administrateur de HSBC-France
 - Administrateur de HSBC Banque plc
 - Administrateur de Casino Guichard Perrachon
 - Président de l'UCV (Union du Grand Commerce de Centre Ville)
 - Membre du Conseil d'administration de la National Retail Federation (NRF-USA)
 - Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP) :
- Membre élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
 - Président du Conseil d'Etablissement d'Avancia-Négocia
 - Vice-Président de la Commission du Commerce et des échanges
 - Membre de la Commission de l'Enseignement
 - Membre du Comité de Direction de Motier jusqu'au 07/06/10
 - Président du Conseil d'administration d'Aldeta (société cotée sur le compartiment B d'Eurolist) jusqu'au 30/06/10
 - Président de la société « Aux Galeries de la Croisette » (SAS) jusqu'au 06/05/10
 - Président de Monop' (SAS) jusqu'au 06/05/10
 - Président de Monop Store(SAS) jusqu'au 06/05/10
 - Président de Monoprix Exploitation (SAS) jusqu'au 06/05/10
 - Président de Naturalia France (SAS) jusqu'au 06/05/10
 - Vice-Président de l'UCV (Union du grand Commerce de Centre Ville) jusqu'au 25/11/10

Monsieur Ugo SUPINO, Administrateur,

- Membre du Directoire de la Société Anonyme des Galeries Lafayette
 - Président-Directeur Général de Unicofra (SA)
 - Président de Union Pour les Investissements Commerciaux – UPLIC
 - Président de Société des Grands Magasins de l'Est
 - Président de Groupe Galeries Lafayette Services
 - Président de GL OPERA 3
 - Directeur Général de Grands Magasins Galeries Lafayette (SAS)
- Membre du Comité de surveillance de la société Bazar de l'Hôtel de Ville – B.H.V (SAS)
 - Administrateur de LaSer
 - Administrateur de LaSer Cofinoga
 - Représentant de la Société Anonyme des Galeries Lafayette, member of the board de Middle East Department Stores FZCO (Dubai)
 - Directeur général d'Aldeta (société cotée sur le compartiment B d'Eurolist) jusqu'au 30/06/10
 - Cogérant de Restauration du Bazar (anciennement dénommée GL Opéra) jusqu'au 30/11/10

Monsieur Thierry LABORDE, représentant permanent de la société BNPP Personal Finance

- Directeur Général et Administrateur de BNPP Personal Finance
 - Membre du Conseil de Surveillance de BNP Paribas Real Estate
 - Administrateur de BNP Paribas Assurance
 - Représentant permanent de BNPP Personal Finance au Conseil d'Administration de LaSer
- Représentant permanent de BNPP Personal Finance au Conseil d'Administration de LaSer Cofinoga
 - Représentant permanent de BNPP Personal Finance au Conseil d'Administration de Natixis Financement
 - Administrateur des Conseils d'Administration de Banco Cetelem (Espagne), de Findomestic (Italie), d'UCI (Espagne) et d'UCI EFC (Espagne)

Monsieur Vincent BERNARD, Administrateur,

- Directeur de la Gestion Financière et membre du Comité Exécutif de BNPP Personal Finance
- Administrateur de LaSer Cofinoga
- Administrateur de LaSer
- Administrateur de Banco Cetelem (Espagne)
- Membre du Conseil de Surveillance de Magyar Cetelem Bank (Hongrie)
- Membre du Conseil de Surveillance de UCB Ingatlanhitel (Hongrie)

Monsieur Bruno SALMON, Administrateur,

- Président du Conseil d'Administration et Administrateur de BNPP Personal Finance
- Administrateur de LaSer Cofinoga
- Administrateur de LaSer
- Représentant permanent de Level 3 au Conseil d'Administration de Monabanq
- Administrateur de Vicat
- Administrateur de Findomestic Banca SPA (Italie)
- Vice Président du Conseil d'Administration de Cetelem Brasil SA (Brésil)
- Administrateur du Conseil de Banco BGN (Brésil)
- Vice Président du Conseil de BGN Leasing (Brésil)
- Administrateur de Banco Cetelem (Espagne), de Banco Cetelem (Portugal), Administrateur de Cetelem IFN SA (Roumanie), Administrateur de UCB Suisse (Suisse)
- Membre du Conseil de Surveillance de BNPP Personal Finance EAD (Bulgarie)

Monsieur Gérard CHAURAND, Administrateur,

- Président du Conseil d'Administration de CMV Médiforce
- Administrateur d'Axa Banque Financement,
- Administrateur de Natixis Financement,
- Représentant permanent de BNPP Personal Finance au Conseil d'Administration de S2P,
- Administrateur de LaSer,
- Administrateur de LaSer Cofinoga,
- Administrateur, de Domofinance,
- Administrateur de OBPS
- Vice-Président du Conseil d'Administration de Fimaser (Belgique)
- Directeur de CPV (Carrefour) Brésil
- Membre du Conseil d'Administration de Banco CSF (Carrefour) Brésil

8.5 Rémunérations et avantages sociaux versés aux mandataires sociaux durant l'exercice 2010

La présentation qui suit a été adoptée en conformité avec les préconisations du code de gouvernement des entreprises AFEP-MEDEF.

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

En euros		Total des rémunérations	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice
Philippe Lemoine Président du Conseil d'administration	2010 2009	593 845 653 881	Néant Néant	Néant Néant
Michel Philippin Directeur Général	2010 2009	589 353 649 560	Néant Néant	Néant Néant

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

En euros		Rémunérations		Jetons de présence versés par les sociétés du groupe	Avantage en nature	Total des rémunérations
		Fixe	Variable			
Philippe Lemoine Président du Conseil d'administration	2010	467 128	120 000	Néant	6 717	593 845
	2009	467 320	180 000	Néant	6 561	653 881
Michel Philippin Directeur Général	2010	463 502	120 000	Néant	5 851	589 353
	2009	463 380	180 000	Néant	6 180	649 560

Les rémunérations sont celles versées durant l'exercice 2010 et couvrent l'ensemble du périmètre de LaSer et ses filiales.

La détermination des rémunérations variables est fonction de la performance de la société.

Les mandataires sociaux bénéficient également d'un régime de retraite à prestations définies, dont les modalités sont exposées aux paragraphes 1-3-11 et 3-8-5 de l'annexe sur les comptes consolidés.

Les autres tableaux figurant dans le code de gouvernement des entreprises AFEP-MEDEF, afférents aux distributions d'options de souscription ou d'achats d'action ou à l'attribution d'actions de performance, ne sont pas applicables à LaSer Cofinoga. En outre, la société ne distribue aucun jeton de présence à ses administrateurs.

8.6 Rapport du Président du conseil d'administration de LaSer Cofinoga établi conformément à l'article L 225-37 du code du commerce

I - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Le présent rapport sera approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 2 Mars 2011. Il sera par ailleurs rendu public en étant déposé au Greffe du Tribunal de Commerce.

Introduction : Objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- D'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Dans ce cadre les objectifs du contrôle interne sont de :

- Prévenir les erreurs et les fraudes,

- Protéger l'intégrité des biens et des ressources de l'entreprise,
- Gérer rationnellement les biens de l'entreprise.

1. Organisation générale des procédures de contrôle interne au niveau de la société

1.1 Acteurs ou structures exerçant des activités de contrôle

1.1.1. La Direction Générale et le Conseil d'Administration

Sous l'autorité du Conseil d'Administration, la Direction Générale impulse la démarche et contrôle la qualité du dispositif de Contrôle Interne mis en place.

Deux fois par an le Comité d'Audit LaSer, en charge également de l'Audit des comptes de LaSer Cofinoga, et le Conseil d'Administration procèdent à l'examen de l'activité et de la qualité du Contrôle Interne chez LaSer Cofinoga. Le principal support étant le rapport réglementaire semestriel CRB 97/02 LaSer Cofinoga réalisé par la Direction du Contrôle Permanent.

Le Conseil d'Administration est composé comme suit :

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Philippe Lemoine

Directeur Général

Monsieur Michel Philippin

Administrateurs

La Société Anonyme des Galeries Lafayette représentée par Monsieur Philippe Houzé, Monsieur Jacques Calvet, Monsieur Ugo Supino,

La société BNPP Personal Finance représentée par Monsieur Thierry Laborde, Monsieur Gérard Chaurand, Monsieur Vincent Bernard, Monsieur Bruno Salmon.

Secrétaire du Conseil

Monsieur Dominique Perego

1.1.2. Les équipes en charge du contrôle

■ L'Audit Interne LaSer (AI)

Son rôle est d'effectuer des missions d'audit (contrôle périodique) au sein de LaSer et ses filiales et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations faites suite aux missions réalisées.

Directement rattachée à la Direction Générale, cette entité en charge du contrôle périodique est composée de 19 collaborateurs

■ L'Audit Interne des filiales

Certaines filiales à l'étranger, disposent d'une structure d'Audit Interne composée d'1 à 9 personnes. Son rôle est d'effectuer des missions d'audit (contrôle périodique) sur l'activité de la filiale en appliquant la méthodologie définie par l'Audit Interne LaSer. Les structures d'Audit interne en filiale rendent compte de leurs travaux à l'Audit Interne LaSer.

Ces structures sont co-dirigées par la Direction de la filiale et par la Direction de l'Audit Interne (règle de la co-tutelle). L'effectif total de ces structures est de 14 auditeurs.

■ La Direction du Contrôle Permanent LaSer (DCP)

Directement rattachée à la Direction Générale et d'un effectif de 43 personnes, cette direction est composée des services suivants :

- ➔ La « **Coordination du Contrôle Permanent et Risque Opérationnel** » qui :
 - définit la méthodologie en matière de contrôle permanent et de risque opérationnel,
 - coordonne et supervise les actions des contrôles sectoriels tant dans les entités « crédit » que les entités « marketing service ».
 - réalise les reportings réglementaires pour les activités crédit (CRB, AMF, LSF).
 - Pilote et coordonne l'ensemble du dispositif de gestion du risque opérationnel selon la méthode standard Bâle II pour LaSer Cofinoga.

- ➔ Le « **Risk Management** » qui :
 - assure l'identification et la maîtrise des risques accidentels et aléatoires
 - coordonne l'élaboration des plans de continuité d'activité et de gestion de crise
 - définit la politique Groupe en matière de sécurité de l'information
 - gère les assurances « risques d'entreprise ».

- ➔ Le « **Back et Middle Office financier** » qui :
 - assure l'enregistrement et la gestion administrative des opérations financières
 - contrôle le respect des normes internes en matière d'intervention sur les marchés financiers.

- ➔ Le service « **Fraudes et Conformité** » qui :
 - supervise et gère les outils de détection et de prévention des fraudes
 - réalise des contrôles automatisés ou sur pièces au sein des activités crédit en France.
 - assure la gestion des risques de non-conformité et d'image

- ➔ La « **Gouvernance** » qui :
 - assure le co-management des fonctions Contrôle Permanent en entités et filiales
 - pilote les projets et outils relatifs à la filière Contrôle Permanent

De plus, il existe des structures de Contrôle Permanent au sein des entités et filiales qui sont co-managées (principe de co-tutelle) par la Direction des entités et par la Direction du Contrôle Permanent. Ces structures doivent recouvrir le même périmètre de responsabilité que celui de la DCP. Ces structures comprennent 77 personnes.

■ **La Direction du Risque Crédit**

Directement rattachée à la Direction Générale et indépendante de toute autre structure (Directions opérationnelles, Financière, DCP, ...)

Cette Direction est en charge de la définition des normes générales, de l'analyse et du contrôle du risque crédit sur la totalité du périmètre crédit France et International. Il est notamment en charge du contrôle permanent des modélisations relatives à la méthode avancée retenue dans le cadre de Bâle II par LaSer Cofinoga.

Elle est composée des services suivants :

- **Scores & Projets** qui :
 - développe, suit et fait évoluer les scores décisionnels du Groupe
 - assure la gouvernance et la coordination Bâle 2
 - garantit l'application des meilleures méthodes statistiques
 - gère et pilote les projets sur les outils risque.

- **Etudes et Impayés** qui :
 - coordonne l'analyse de l'impayé
 - encadre les travaux budgétaires du calcul prévisionnel de l'impayé
 - réalise les travaux de provisionnement en lien avec la Direction financière
 - réalise des études (transverses pour le risque ou en support des process commerciaux ou marketing) et coordonne des projets transverses à dominante risque.

- Suivi du Risque qui
 - anime et suit la mise en œuvre opérationnelle de la politique risque et partage les bonnes pratiques
 - analyse les indicateurs risque
 - assure l'interface avec le recouvrement dans l'analyse des évolutions du risque.

- Gouvernance & pilotage qui :
 - anime le Comité Risque LaSer
 - consolide les reportings risques entités
 - définit les Normes Groupe et s'assure de leur déclinaison dans les entités
 - s'assure de l'existence et de la mise en œuvre des dispositifs de contrôle sur les process risques et suit les actions correctrices.

Pour mener à bien ses missions, le Risque Corporate s'articule autour d'une direction Corporate des responsables risques des entités (liens hiérarchiques sur la France, la Pologne et l'Espagne, cotutelle sur l'Europe du Nord) et d'une étroite collaboration avec les acteurs opérationnels.

■ La Direction Finance et Croissance Externe

Cette Direction comprend des services qui participent pleinement au contrôle permanent des activités.

- Les « Achats_Efficacité opérationnelle_Program Management Office » qui :
 - mène et supervise des chantiers visant à l'amélioration continue des process opérationnels
 - instruit et fait valider à la DG les projets de montants importants
 - suit le portefeuille des projets du Groupe pour s'assurer dans le temps du respect des engagements pris au départ (rentabilité notamment)
 - administre la base process Groupe sous l'outil MEGA

- La « Planification » qui regroupe notamment la comptabilité et le contrôle de gestion et dispose de procédures de contrôle permanent dans le domaine financier et comptable (Voir détail en § 2.4 : Procédures de contrôle permanent dans le domaine financier et comptable).

Ces différents services disposent de relais auprès des entités opérationnelles ou supports, notamment en matière de contrôle de gestion.

En ce qui concerne la comptabilité, les responsables comptables des filiales sont co-managés (co-tutelle comptable et fiscale) par la Direction des entités et la Direction de la Planification.

■ La Direction des Systèmes d'Information.

Cette Direction dispose d'un service Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) qui s'assure de la fiabilité, de la sécurité et de la continuité de fonctionnement des systèmes d'information et des liaisons informatiques.

1.2. Les références externes et internes à l'entreprise

Il s'agit pour le dispositif de contrôle interne mis en place de veiller au respect des :

- Lois et réglementation en vigueur notamment le règlement CRBF n° 97-02 du 21 février 1997 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.
- Loi sur la sécurité financière,
- Lois en matière de crédit à la consommation,
- Lois informatiques et liberté et code des assurances.

Par ailleurs, LaSer Cofinoga dispose des normes et procédures suivantes en vigueur :

Organisation et contrôle :

- Elaboration et mise en œuvre des procédures (transversales d'entreprise),
- Charte de Contrôle Interne, charte de Contrôle Permanent, charte d'Audit Interne
- Procédure de conduite d'une mission d'audit,
- Procédure de suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit
- Procédure de lancement d'une nouvelle activité ou produit,
- Procédure de contrôle des activités externalisées
- Règles de sécurité physique,
- Code de déontologie
- Règles d'éthique en matière d'activité de crédit.
- Gestion de la confidentialité.

Comptabilité et contrôle de gestion :

- Charte de co-tutelle comptable et fiscale
- Normes comptables (règles de comptabilisation des opérations),
- Procédure comptable groupe relative aux rapprochements bancaires,
- Procédures relatives aux avances et frais de déplacement,
- Règles de facturation et de règlements,
- Procédures relatives à la gestion et au contrôle des décaissements,
- Règles de délégations de pouvoirs en matière de dépenses,
- Procédures budgétaires et planning stratégique,
- Procédure de création de sociétés et de mouvements de capitaux propres.

Refinancement et opérations de trésorerie :

- Règles d'intervention sur les marchés financiers (relatives à la couverture des risques de contrepartie, de taux, de liquidité et de change),
- Règles et délégations en matière de flux financiers.

Juridique :

- Procédures juridiques relatives à la validation des contrats de prestations de services ou des contrats partenaires, aux actions judiciaires, aux déclarations CNIL, à la transmission de fichiers, à la conformité légale des publicités en matière de crédit à la consommation.

Communication :

- Prise de parole extérieure au nom et pour le compte de l'entreprise,

Informatique :

- Procédures relatives à la gestion des habilitations,
- Règles relatives à la sécurité informatique (back-up des systèmes, sauvegarde des données, sécurité des réseaux et des liaisons externes, ...).

Crédit et opérations clientèles :

- Obligation TRACFIN sur mouvements financiers (cf. lutte contre le blanchiment des capitaux),
- Normes Risque Crédit,
- Structure et organisation de la gestion des risques (comités, mission du risque corporate, du risque crédit international, du risque opérationnel (risque en entité, système de délégation et de contrôle),
- Clients (formalisme juridique du contrat, règles d'acceptation, déplafonnement et autres opérations sur le compte du client, ...),
- Partenaires (formalisme du contrat, activités « interdites », agrément des points de vente, suivi du risque par point de vente, avances sur commissions, règles particulières pour les salariés partenaires ou du Groupe LaSer),
- Outils (scores, utilisations des fichiers négatifs ou positifs, modalité d'étude des dossiers, détection des fraudes, contrôle de l'achat, nouveaux médias),
- Stratégie (tests de stratégie, documentation des stratégies),

- Recouvrement (organisation, stratégies, outils de gestion et de pilotage, charte de déontologie),
- Reporting : suivi du risque et de l'impayé (tableaux de bord, suivi des scores, système de provisionnement de l'impayé),
- Procédures opérationnelles de recouvrement (délais de traitement, régularité des relances, gestion du surendettement, règles de passage à pertes),
- Procédure de prévention des fraudes.

A cette fin, des outils sont mis en place par l'ensemble des services, à savoir :

- Un organigramme fonctionnel,
- Des fiches de postes et de mission,
- Un système de délégations et de pouvoirs,
- Une description des process,
- Des procédures opérationnelles relatives aux aspects métiers et transversales d'entreprise émises par les entités corporate,
- Des outils de reporting et de communication,
- Une organisation des contrôles permanents.

Activité de services marketing:

- Les procédures de contrôle interne s'articulent autour du cycle de vie des affaires depuis l'identification des opportunités commerciales jusqu'à la totale exécution du contrat conclu avec le client (prestation effectuée, dernières factures émises encaissées, absence de litige).
- Les procédures sont en place dans les entités opérationnelles et concernent:
 - Le cycle de vie des affaires
 - La gestion des opportunités et des commandes
 - L'enregistrement des contrats
 - La gestion des achats
 - La facturation
 - Le recouvrement.
- Afin de permettre la mise en œuvre de ces procédures, les entités s'appuient sur l'outil de gestion des projets services « Changepoint ».

2. Présentation des informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne

2.1. L'identification des risques

Les risques sont identifiés et regroupés par famille. Pour résumer, il existe 6 familles de risques qui sont le risque opérationnel, le risque crédit, le risque de marché, le risque de non-conformité, de réputation et enfin le risque économique.

2.2. Caractère centralisé ou décentralisé des procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne sont à la fois centralisées et décentralisées dans la mesure où elles existent dans la société qui consolide les comptes et dans les filiales consolidées.

2.3. Procédures de Contrôle permanent et de Contrôle périodique

Il existe 3 niveaux de contrôle :

2.3.1 Le contrôle permanent (niveaux 1 et 2)

Contrôles effectués selon une fréquence allant de quotidienne à inférieure à 1 an

Niveau 1 : Auto-contrôle et contrôle hiérarchique direct

Il est effectué par les opérateurs ou leur hiérarchie directe en continu au sein des entités :

- Vérification de la justesse des opérations effectuées,
- Contrôle permanent de la qualité d'exécution des tâches.

Niveau 2 : Contrôle permanent opérationnel

Il est effectué par les Contrôleurs permanents des entités opérationnelles ou supports en opposition de fonction vis-à-vis des autres collaborateurs de l'entité :

- Contrôle par échantillonnage du respect des normes, procédures et délégations selon une périodicité quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle,

Niveau 2 : Contrôle permanent fonctionnel

Il est effectué par les Directions Corporate en charge de certains types de risque (Fraudes & Conformité, Comptabilité, DSI, Risque, ...). Le principe retenu étant l'indépendance vis-à-vis des entités opérationnelles :

- Contrôle de l'application par les entités des normes et procédures transversales d'entreprise émises par les Directions Corporate dans leur périmètre de responsabilité.
- Contrôles effectués à partir de requêtes automatiques ou de sélections manuelles,

Pour sa part, la DCP coordonne l'ensemble du dispositif de contrôle permanent :

- définit le cadre normatif de la réalisation des contrôles permanents
- s'assure de l'exhaustivité des contrôles permanents sur tous les domaines d'activités
- Elabore les reportings réglementaires

2.3.2. Le contrôle périodique (Niveau 3)

Contrôles effectués selon une fréquence allant de 1 an à 4 ans

Audit interne

Il est effectué par l'audit interne corporate qui intervient dans toutes les entités et sur tous les types de risque :

- Contrôle de la qualité, de la conformité et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne,
- Réalisation de full-audit, d'audits d'efficacité ou de conformité,
- Réalisation d'interventions ponctuelles sur des problèmes spécifiques,
- Suivi des recommandations émises par l'Audit Interne et certains organes externes de contrôle (ACP, IG BNP Paribas,..)

Ce même type de mission peut être effectué au sein des filiales par leur propre audit interne et ce, sous la responsabilité fonctionnelle de l'audit interne corporate.

2.4. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

2.4.1 Le contrôle permanent comptable (niveaux 1 et 2)

Le dispositif de contrôle permanent comptable est organisé autour de deux niveaux de contrôles, qui visent à permettre de garantir la régularité, la sécurité et la validation des opérations réalisées ainsi que la surveillance des risques sur les process associés

Contrôles de premier niveau :

- *Le premier niveau de contrôle* est assuré par les équipes opérationnelles comptables. Il regroupe :
 - ✓ les auto-contrôles effectués par les collaborateurs en charge des différents travaux comptables,
 - ✓ les contrôles assurés par les managers opérationnels.

Les différents types de contrôles réalisés sont les suivants :

- **Contrôles opérationnels de la correcte comptabilisation des opérations, via des dispositifs de contrôle des flux et de contrôle des stocks**

A titre d'exemple :

- Le déversement d'événements émanant des applicatifs de gestion (chaîne crédits, trésorerie, recouvrement, contentieux, non-crédit) dans le logiciel comptable fait l'objet de contrôles quotidiens et mensuels. Ces contrôles sont réalisés à l'aide de la piste d'audit et des états de restitutions. Le nouvel interpréteur comptable mis en place début 2008 contribue au renforcement du contrôle de ces flux.
- Les flux bancaires de toutes les activités font l'objet d'un suivi et sont également vérifiés chaque jour. Des rapprochements bancaires mensuels sont formalisés.
- Les contrôles relatifs à l'exhaustivité des encours des chaînes de crédit, du contentieux, des frais généraux et du passif de la banque sont quant à eux effectués à périodicité mensuelle ainsi que les opérations hors bilan. A cet égard, des cadrages des données comptables et de gestion des encours sains et douteux sont effectués à périodicité mensuelle. Les opérations hors bilan font également l'objet d'un suivi mensuel par rapprochement avec les données émanant du Front-Office.

Ces contrôles opérationnels font l'objet d'une formalisation (livrables de contrôle notamment).

- **Elaboration des justificatifs de comptes**

- **Elaboration de certains « reportings » comptables et fiscaux**

- *Le second niveau de contrôle* est assuré par les responsables de services comptables, et par les services Méthodes & Procédures et Consolidation. Il regroupe :
 - ✓ les contrôles assurés par les responsables de services,
 - ✓ des contrôles réalisés en opposition de fonction.

Ces contrôles réalisés à fréquence périodique sont notamment les suivants :

- L'établissement des rapprochements bancaires,
- La vérification des bases de tiers payeurs (Siret, nom, adresse et IBAN particulièrement),
- La validation et le contrôle des habilitations aux systèmes comptables,
- La revue des dossiers de clôture et des livrables de contrôles par les responsables de services,
- Les travaux de consolidation mensuelle visant à permettre de garantir la qualité globale de l'information financière et de respecter les délais de production de ces comptes.

Contrôles de deuxième niveau :

Les contrôles de deuxième niveau ont pour objectif de s'assurer de l'efficacité des dispositifs de contrôles mis en place au niveau des équipes comptables, de la régularité des opérations et du respect des procédures.

Ils sont réalisés à fréquence périodique par différentes équipes :

- **Le service Contrôles Comptables, dédié aux contrôles de deuxième niveau :**

- Contrôle l'existence des contrôles de niveau 1,
- Réalise et/ou valide les contrôles comptables clés (Points de Surveillance Fondamentaux),
- Réalise des contrôles de cohérence comptable (exemple : revues analytiques comptables),
- Réalise des contrôles de recoupement (rapprochement résultat comptable / résultat analytique, ...).

- **Le service Fiscalité :**

- Veille à la bonne application de la réglementation fiscale,
- Réalise la preuve de l'impôt,
- Contrôle les déclarations fiscales établies par les équipes comptables.

- **Le service Normes & Coordination :**

- Revoit les états financiers consolidés,
- Valide le résultat financier,
- Assure les déclarations réglementaires auprès de l'ACP.

- **Le service Etudes Financières & Impayés :**

- Définit et communique les règles de provisionnement,
- Valide les dispositifs méthodologiques relatifs aux impayés (avec la Direction du Risque),
- Réalise les calculs de décote,
- Contrôle les données relatives à l'impayé.

2.4.2 Le contrôle périodique de la fonction comptable et financière

Le contrôle périodique de la fonction comptable est assuré :

- Par l'Audit interne LaSer,
- Par des audits externes (audits des actionnaires, des partenaires),
- Par les Commissaires aux Comptes,
- Par l'ACP.

2.5. Procédures de gestion du risque client

L'octroi des crédits est structuré autour de :

- un système de délégation qui définit les plafonds d'engagement,
- des procédures d'acceptation différenciées en fonction des produits et des canaux de recrutements,
- un comité d'engagement en France pour les consolidations de créances les plus importantes,
- un dispositif de contrôle permanent de niveau 1 et de niveau 2 sur l'ensemble des domaines.

Les politiques d'octroi des crédits s'appuient à la fois sur des modèles statistiques de notation interne (scores d'acceptation et de comportement), et sur des règles qui font l'objet de revues régulières. Les scores utilisés sont développés en interne, par une équipe dédiée, selon les critères de segmentation les plus pertinents.

Concernant les produits revolving, les limites autorisées fixées lors de l'ouverture des comptes peuvent être revues périodiquement en fonction de critères basés sur le comportement de paiement du crédit jusqu'à la limite maximum autorisée fixée à 15 000 euros. De même à partir d'un certain montant d'utilisation du crédit la situation budgétaire du client est revue avec lui sur la base de justificatifs qui lui sont demandés.

Le Groupe LaSer Cofinoga utilise une méthode de provisionnement homogène dans l'ensemble de ses filiales. Conformément aux normes IFRS, le principe est fondé sur le calcul d'une probabilité de pertes

appliquée aux encours ayant au moins un retard de paiement. Sur certains pays comme la Hollande ou la Pologne, une méthode par les encaissements est appliquée sur les strates d'encours contentieux.

Les créances jugées irrécouvrables sont passées en perte à la délivrance du certificat d'irrecevabilité en France et selon des méthodes de gestion assez similaires à l'International, à l'exception de certains pays qui traditionnellement constatent les pertes plus tôt dans le cycle de recouvrement. D'autres facteurs, comme notamment les cas de fraude avérée, peuvent entraîner le passage à perte plus rapidement.

II - CONDITIONS DE PREPARATION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

La préparation des conseils d'administration s'effectue sous la direction du Président du Conseil d'Administration qui organise les travaux de préparation, conformément à l'article L 225-51 du code de commerce.

Les Conseils d'Administration de la société font l'objet d'environ quatre réunions préparatoires. Les participants à ces réunions appartiennent à la Direction Générale, à la Direction Financière et au Secrétariat Général.

Le Président du Conseil d'Administration établit l'ordre du jour du Conseil d'Administration et fixe des directives concernant la préparation des conseils d'administration et les documents à élaborer, directives suivies lors des réunions de préparation.

Le Président du Conseil d'Administration transmet l'ordre du jour aux administrateurs préalablement à la réunion.

Mission des réunions préparatoires

Sur les directives du Président du Conseil d'Administration, les réunions préparatoires consistent à :

- Assurer en liaison avec notamment les services chargés du développement en France et à l'étranger, les services comptables, de contrôle interne, du back office, du contrôle de gestion, de la trésorerie et du refinancement, la préparation de documents en vue de leur remise au Conseil,
- La préparation des dossiers d'investissement ou autres présentés et remis aux administrateurs, pour une information ou pour une approbation,
- La préparation de fiches explicatives par sujet abordé en Conseil à destination du Président du Conseil d'Administration et de la Direction Générale et visant à les aider dans la direction de la séance du Conseil,
- L'organisation générale de la réunion.

Tous les documents remis aux administrateurs font l'objet d'une validation préalable par le Président du Conseil d'Administration.

L'élaboration des dossiers

Le Secrétariat Général assure la centralisation des documents remis aux administrateurs et constitue à cet effet des dossiers, lesquels sont validés par le Président du Conseil d'Administration dans le cadre de ses fonctions.

III. MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

Pas de modalités particulières.

8.7 Informations environnementales

Les indicateurs environnementaux

- En matière de déchets, LaSer s'implique fortement dans le tri sélectif des divers déchets générés par son activité. Ainsi, le volume de déchet industriel banal est en diminution de 1% en 2010, celui des cartons de 27% et la récupération et élimination des piles usagées ont augmenté de 23% en 2010.
- La consommation d'électricité a été en hausse de 4,8% en 2010, en lien principalement avec une augmentation des températures sur certains plateaux de bureaux à la demande des collaborateurs et à l'utilisation exceptionnelle de convecteurs électriques pour palier au dysfonctionnement des installations de chauffage endommagées par un impact de la foudre en novembre. En revanche la consommation d'eau a été en baisse de 15% dans la continuité des économies réalisées depuis 2009 (-28% en 2 ans).
- Les actions poursuivies en 2010 en termes de rationalisation des coûts ont abouti à un gain de 37% des frais de transport.

Les actions environnementales

Le travail d'identification et d'analyse des différentes composantes de la Responsabilité Sociale et environnementale par le groupe de travail Développement Durable Environnement, créé en 2009, conduit LaSer vers une démarche d'amélioration continue portée par le diagnostic ISO 26.000.

De nombreuses initiatives ont été mises en place en termes :

- de dématérialisation de documents : transmission électronique de justificatifs associés aux demandes de crédit par les apporteurs d'affaires, déploiement du e-relevé, mise à disposition d'outils de numérisation de nouvelle génération, généralisation des ordres de mission et des notes de frais sous format dématérialisé.
- de réduction des consommations énergétiques (meilleure gestion de l'environnement bureautique)
- de réduction des consommables (en 2010 remplacement du parc de copieurs avec impression paramétrée en recto verso, utilisation du badge...)
- de gestion du déménagement du siège social parisien avec une volonté d'accroître le tri sélectif et de rationalisation du nouvel immeuble.

8.8 Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2011

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus aux Administrateurs de leur mandat pour cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le résultat de l'exercice s'élève à - 10 678 815,31 €, décide de l'affecter au compte Report à Nouveau, lequel s'élèvera après cette affectation à la somme de 489 698 417,13 €.

Les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en euros par action) :

Exercice	Dividende net payé
2007	3,0048
2008	12,08
2009	0

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce et statuant sur ce rapport, en approuve le contenu.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que :

- le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire 1 du Cabinet Cailliau Dedouit et Associés, 19 rue Clément MAROT, 75008 PARIS, représenté par Monsieur Laurent BRUN, est arrivé à expiration,
- le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant 1 de Monsieur Didier CARDON, 19 rue Clément MAROT, 75008 PARIS, est arrivé à expiration,

décide de les renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que :

- le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire 2 du Cabinet ERNST & YOUNG AUDIT, 11, allée de l'Arche – Faubourg de l'Arche – 92400 Courbevoie, représenté par Monsieur Thierry GORLIN, est arrivé à expiration,
- le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant 2 de Monsieur Jean-Marc MONTSERRAT, 11, allée de l'Arche – Faubourg de l'Arche – 92400 Courbevoie, est arrivé à expiration,

décide :

- de renouveler en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire 2, le Cabinet ERNST & YOUNG AUDIT, représenté par Monsieur Thierry GORLIN, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- de ne pas renouveler Monsieur Jean-Marc MONTSERRAT et de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant 2, la société PICARLE & ASSOCIES, 11, allée de l'Arche – Faubourg de l'Arche – 92400 Courbevoie, représentée par Monsieur Marc CHARLES, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que :

- le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire 3 du Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Crystal Park, 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly sur Seine, représenté par Madame Anik CHAUMARTIN, est arrivé à expiration,
- le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant 3 de Monsieur Pierre COLL Crystal Park, 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly sur Seine, est arrivé à expiration,

décide

- de renouveler en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire 3, le Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Crystal Park, 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly sur Seine, représenté par Monsieur Antoine PRIOLLAUD, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- de ne pas renouveler Monsieur Pierre COLL et de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant 3, Monsieur Etienne BORIS, Crystal Park, 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly sur Seine, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 6 juillet 2010 de transférer le siège social de la société au 18 rue de Londres – 75009 PARIS.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à tous porteur d'un original ou d'une copie, à l'effet d'accomplir, le cas échéant, tous les dépôts au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés de PARIS concernant les déclarations modificatives rectifiant, complétant ou annulant les mentions portées au Registre du Commerce et des Sociétés ainsi que toutes les formalités requises, résultant de la tenue de la présente Assemblée.

9 Rapport des Commissaires aux comptes

**CAILLIAU DEDOUIT ET
ASSOCIES**
19, rue Clément Marot
75008 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
Crystal Park
92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

LaSer Cofinoga

Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société LaSer Cofinoga, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

1. Règles et principes comptables

Instruments dérivés

Les notes 1.3.1 et 3.1.3 de l'annexe exposent les principes d'éligibilité aux relations de couverture des instruments utilisés dans le cadre de la couverture du risque de taux des portefeuilles de créances en application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite « carved out »).

Activités arrêtées ou en cours de cession

Les notes 1.3.16, 3.1.15 et 3.2.13 de l'annexe exposent les modalités retenues par le groupe pour le traitement de la cession en cours de la participation détenue par votre société dans la société Banque du Groupe Casino, en application de la norme IFRS 5, et de l'arrêt de l'application de la norme IFRS 5 aux actifs et passifs de la succursale espagnole à la suite de l'abandon par votre société du projet de cession de cette entité.

Traitement de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Les notes 1.3.8, 3.2.7 et 3.2.10 de l'annexe décrivent le traitement comptable retenu par le groupe en ce qui concerne la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) en application de la norme IAS 12.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des principes comptables visés ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

2. Estimations comptables

Ecarts d'acquisition

Conformément aux modalités décrites dans les notes 1.3.6 et 3.1.13 de l'annexe, votre groupe procède, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition sur la base des plans de développement prévisionnels des unités génératrices de trésorerie concernées.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier le caractère approprié de la méthodologie adoptée en la matière par votre groupe et à examiner les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées.

Dépréciations constituées en couverture du risque de crédit

Votre groupe constate des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, selon la méthodologie décrite dans les notes 1.3.3 et 3.1.6 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde l'approche retenue par votre groupe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, pour estimer ces risques, et à mettre en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de la méthode conduisant à la couverture de ces risques par des dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

CAILLIAU DEDOUT ET
ASSOCIES

PRICEWATERHOUSECOOPERS
Audit

ERNST & YOUNG Audit

Laurent Brun

Anik Chaumartin

Thierry Gorlin